
Mémoire de fin d'études : "Les destructions de la Bataille des Ardennes : dommages, déblaiement et reconstruction à Bastogne et en province du Luxembourg".

Auteur : Willems, Mattia

Promoteur(s) : Cohen, Maurizio; Sosnowska, Philippe

Faculté : Faculté d'Architecture

Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Année académique : 2022-2023

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/18267>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



UNIVERSITE DE LIEGE – FACULTE D’ARCHITECTURE

Les destructions de la Bataille des Ardennes : dommages,
déblaiement et reconstruction à Bastogne et en province du
Luxembourg

Travail de fin d'études présenté par Mattia Willems en vue de l'obtention du grade de Master
en Architecture

Sous la direction de : Maurizio Cohen

Philippe Sosnowska

Année académique 2022 -2023

Les destructions de la Bataille des Ardennes :
dommages, déblaiement et reconstruction à
Bastogne et en province du Luxembourg.



Figure 1 (page précédente) : Vue aérienne de la ville de Bastogne après les bombardements de la Bataille des Ardennes, 8 mai 1945. © NARA

Remerciements

C'est avec une profonde gratitude que je tiens à exprimer mes sincères remerciements à mon promoteur Maurizio Cohen et à mon co-promoteur Philippe Sosnowska pour leur confiance et leur encadrement tout au long de mon parcours, pour la réalisation de ce mémoire de fin d'études.

J'aimerais également adresser mes remerciements à Stéphane Dawans et Matthieu Billa, membres de mon jury, pour avoir accepté de consacrer leur temps et leur expertise à l'évaluation de mon travail. Les données fournies par Matthieu Billa ont été d'une importance cruciale dans l'élaboration de mon mémoire, et je lui suis extrêmement reconnaissant pour cette contribution essentielle.

Un grand merci à ma famille, dont le soutien indéfectible et le temps précieux consacré à la relecture ont été d'une valeur inestimable.

À mes amis d'architecture, avec qui j'ai partagé cinq années exceptionnelles, je tiens à exprimer ma joie de vous avoir rencontrés. Merci pour les moments de partage, de créativité, de galère, de fête et surtout de rire que nous avons vécus ensemble. Votre amitié a été un soutien inestimable, et je suis heureux de vous avoir à mes côtés.

Enfin, à ma mère, dont la patience, le soutien inconditionnel et l'énergie positive ont été mes sources constantes de motivation, je dis un immense merci.

Ce mémoire de fin d'études marque la fin d'une étape, mais il est le résultat d'un effort collectif et du soutien de personnes extraordinaires. Merci pour tout ce que vous avez fait pour moi.

Table des matières

Introduction	13
Problématique	13
Méthodologie	15
1. Contextualisation historique et évolution des conflits	15
2. Analyse des destructions et des dommages	15
3. Déblaiement, restauration et prémisses de la reconstruction	15
4. Acteurs, organisation et législation de la reconstruction	16
5. Exploration des archives et temporalité	16
6. Sources diverses et comparaison contemporaine	16
1 Première Guerre mondiale : les dommages en Belgique et en province du Luxembourg	18
1.1 Entrée en guerre et Bataille des frontières	18
1.2 Les prémices du bombardement aérien	20
1.3 Les dommages collatéraux des premières défenses antiaériennes	22
1.4 Les bombardements terrestres (artillerie) : types de bombes	24
1.5 Crimes de guerre : destructions volontaires des villes belges	25
1.5.1 Les incendies de Louvain	25
1.5.2 Province du Luxembourg : méthode d'initiation d'incendie	27
1.6 La Bataille des Ardennes (21 au 25 août 1914)	27
1.6.1 Premiers pas dans l'histoire	27
1.6.2 Les dommages en province du Luxembourg	29
1.6.3 Bastogne et sa région	31
1.7 Fin de la Première Guerre mondiale	32
1.8 Les traumatismes de la guerre	33
2 Première Guerre mondiale : La reconstruction sous occupation et dans l'après-guerre en Belgique et province du Luxembourg	34
2.1 Le déblaiement des décombres et des cadavres	35

2.1.1	En Belgique et en France	35
2.1.2	Province du Luxembourg	36
2.2	Les premières reconstructions sous occupation allemande	36
2.2.1	Les premières actions mises en place	36
2.2.2	La situation en province du Luxembourg (1)	37
2.2.3	La situation en province de Namur	38
2.2.4	Les mesures allemandes	39
2.3	La planification de la reconstruction d'après-guerre en période d'occupation : architecture et urbanisme	40
2.4	L'organisation de la reconstruction dans l'après-guerre	41
2.4.1	Les mesures de l'État belge	41
2.4.2	La situation en province du Luxembourg (2)	41
2.5	Restauration architecturale d'après-guerre en France : la collaboration entre les architectes et la Commission des Monuments Historiques	44

3 Seconde Guerre mondiale, la Bataille des Ardennes : les dommages en Belgique et en province du Luxembourg46

3.1	L'invasion allemande de mai 1940.....	46
3.2	La Bataille des Ardennes (16 décembre 1944 – 25 janvier 1945).....	47
3.3	« <i>Bataille des Ardennes</i> » : appellations.....	50
3.4	La notoriété historique de la Bataille des Ardennes	50
3.5	L'importance de Bastogne	51
3.6	Bilan des dommages et pertes	53

4 Les bombardements aériens : la terreur venue du ciel55

4.1	Les évolutions de la Seconde Guerre mondiale	55
4.2	Les premiers bombardements en Belgique : L'attaque allemande	56
4.3	L'aviation alliée déployée au-dessus du territoire belge.....	57
4.4	De la tactique à la stratégie aérienne : l'impact transformateur de l'aviation et des bombardements	58
4.5	Les bombardements en province du Luxembourg.....	63
4.6	Bombardements sans discrimination? : réflexion sur les bombardements alliés dans les Ardennes	65
4.7	Fin de la Seconde Guerre mondiale et après-guerre : la complexité de bombardements stratégiques	69

5 Étude comparative : dommages de guerre et reconstruction en Europe....72

5.1	Gestion des ruines et des décombres	72
5.1.1	Berlin et Florence	72
5.1.2	Le rôle des civils	73
5.1.3	Le remploi des matériaux	73
5.2	Le dilemme des architectes français d'après-guerre : tradition, renouveau et urgence de reconstruction.....	74
5.2.1	Première Guerre mondiale	74
5.2.2	Seconde Guerre mondiale	75
5.3	Reconstruction et dommages : étude comparée en France, Grande-Bretagne, Belgique et Pays-Bas.....	77
5.3.1	Les défis de la reconstruction	77
5.3.2	Les législations relatives aux droits de réparation	77
5.3.3	Évaluation des dommages de guerre	78
5.3.4	Indemnisations des dommages de guerre	79
5.3.5	Financement de la reconstruction	80

6 Étude de cas : dommages, déblaiement et prémices de la reconstruction à Bastogne et en province du Luxembourg.....83

6.1	Bilan des dommages	84
6.2	La situation au sortir de la guerre	87
6.3	Les premiers travaux de nettoyage et de réfection	90
6.4	Le déblaiement du champ de bataille : déminage, enlèvement des cadavres et du matériel militaire	93
6.4.1	L'importance des opérations de déblaiement	93
6.4.2	Déminage : les dangers du nettoyage	95
6.4.3	L'inhumation des cadavres	98
6.4.4	L'enlèvement du matériel militaire	101
6.5	Déblaiement : réquisitions de main-d'œuvre et d'équipements par l'armée américaine	103
6.5.1	Réquisition de matériel	103
6.5.2	Main-d'œuvre civile : contributions et détails économiques	105
6.6	Le déblaiement et l'arasement des ruines	111
6.7	Transition vers la phase de reconstruction : cessation des travaux de déblaiement	114

6.8	La situation politique et le rôle des autorités belges	115
6.8.1	L'organisation des administrations en période d'occupation.....	115
6.8.2	Les difficultés des administrations en période de crise ardennaise (1944-1945)	117
6.9	Les scandales de la restauration	119
6.10	La restauration et la reconstruction des Ardennes	120
6.10.1	Les législations	120
6.10.2	Loi sur les dommages de guerre du 1er octobre 1947	121
6.10.3	Les « lois d'attentes »	122
6.10.4	Établir l'éligibilité : définir les « dommages de guerre »	124
6.10.5	L'implication des différents organismes administratifs de l'État belge	125
6.11	Mesures provisoires et réparations temporaires	128
6.11.1	Les logements provisoires : Les baraquements	128
6.11.2	Les travaux de voiries	132
6.11.3	Les réparations provisoires	139
6.12	Le réemploi des matériaux	140
6.12.1	Les difficultés freinant la reconstruction.....	147
6.13	Priorités de reconstruction : approche sélective de restauration et avantages financiers ...	149
6.14	Organisation méthodique de l'évaluation des dommages de guerre	150
6.15	Évaluation tarifaire des dommages de guerre	151
6.16	Les acteurs du déblaiement et de la reconstruction	153
6.16.1	Les volontaires	153
6.16.2	Les entreprises et ouvriers	154
6.16.3	Les prisonniers de guerre allemands	156
6.16.4	Les armées alliées	161
6.16.5	Les autorités et organismes de l'État	162
6.16.6	Les architectes	162
6.16.7	Les ingénieurs	164
7	Conclusion.....	165
	Table des illustrations.....	167
	Bibliographie	174

Annexes186

Les dangers des documents iconographiques : Le mythe des « *Trümmerfrauen* » 186

Les mouvements de la population ardennaise 190

 Le premier exode de mai 1940 190

 Le second exode de décembre 1944..... 190

Flux migratoires et mesures de l'État belge : Les civils des Ardennes pendant la Bataille et la Libération (1944-1945)..... 191

Introduction

Problématique

Le 16 décembre 1944, au sein de la province du Luxembourg en Belgique, s'est déroulé un conflit d'une envergure considérable au cours de la Seconde Guerre mondiale : la Bataille des Ardennes. Cette confrontation a vu les forces alliées, qui se dirigeaient vers les frontières du 3^e Reich nazi, être attaquées par une offensive de grande ampleur. Dans cette situation, tant les Américains que les Allemands n'ont pas hésité à recourir à des bombardements intensifs sur les localités ardennaises, transformant les zones d'habitation en champs de ruines. Après des affrontements acharnés d'une durée d'un mois et demi, les forces américaines ont finalement mis un terme à cette bataille le 25 janvier 1945. Ce tournant historique marque le déclin du 3^e Reich et met un terme aux ambitions territoriales d'Hitler, notamment celle de reconquérir Anvers. La ville de Bastogne, ayant joué un rôle crucial dans cette bataille, conserve encore aujourd'hui une symbolique puissante (Colignon, s. d.-a).

À l'heure actuelle, la Bataille des Ardennes jouit d'une reconnaissance internationale, et Bastogne est devenue un lieu de pèlerinage pour les touristes américains et européens, venant honorer la mémoire des victimes et de la destruction urbaine. À la suite de cette confrontation, les civils de la province du Luxembourg se sont retrouvés au cœur d'un paysage de dévastation. Presqu'aucun endroit n'est épargné et des localités comme celles d'Houffalize ou de La Roche ont été quasiment rayées de la carte. Au-delà des pertes matérielles, ce conflit a été une tragédie humaine. (Colignon, s. d.-a).

Après les dévastations des affrontements, la province du Luxembourg s'est confrontée à un paysage de ruines, engendrant une problématique en trois volets : quelles sont les origines des dommages infligés, quelles stratégies ont été employées pour mener à bien le déblaiement des zones sinistrées et comment s'est orchestrée la complexe phase de reconstruction ?

En se penchant sur ces interrogations fondamentales, il s'avère intéressant d'explorer plus précisément ce sujet afin de chercher à comprendre les mécanismes destructeurs à l'origine des dommages, le rôle des architectes dans l'évaluation des dégâts, la gestion des débris et la planification de la reconstruction. Nous pouvons développer une réflexion sur la coordination des acteurs impliqués dans les étapes de déblaiement et de reconstruction aux mécanismes logistiques déployés pour orchestrer ces opérations complexes, ainsi qu'aux stratégies de récupération et de réutilisation des matériaux extraits des décombres. Une attention particulière peut aussi se porter sur les réactions des autorités locales et nationales face à cette crise d'après-guerre.

Méthodologie

La méthodologie adoptée dans ce mémoire consiste à analyser de manière approfondie les mécanismes de déblaiement et de reconstruction après la Bataille des Ardennes et leur impact sur la région belge, en se focalisant particulièrement sur Bastogne. Il convient de noter que toutes les sources utilisées sont citées conformément aux normes de référencement académique, garantissant ainsi l'intégrité intellectuelle du travail.

1. Contextualisation historique et évolution des conflits

La première étape de cette recherche se concentre sur l'analyse de la situation des Ardennes belges, notamment Bastogne, pendant les deux guerres mondiales. Cette phase nécessite une recherche exhaustive dans les ouvrages disponibles ainsi que dans les ressources numériques en ligne, en s'appuyant sur des sources historiques fiables. L'objectif est de contextualiser les modalités des guerres, les moyens militaires et la situation des différentes armées. Cette analyse est ensuite élargie pour comprendre l'évolution des conflits à l'échelle belge et européenne, en mettant en lumière les stratégies employées et les impacts sur les zones touchées.

2. Analyse des destructions et des dommages

Une fois la situation historique établie, l'attention se tourne vers les mécanismes de destruction infligés aux zones urbaines et à leurs habitants. Cette étude se divise en deux axes distincts, portant respectivement sur les événements de la Première et de la Seconde Guerre mondiale. L'analyse inclut l'identification des responsables des bombardements, l'évaluation de l'étendue des dommages et l'examen des méthodes employées, facteurs influençant directement les pertes matérielles et humaines.

3. Déblaiement, restauration et prémisses de la reconstruction

La troisième étape se concentre sur les actions de déblaiement des décombres et du champ de bataille, ainsi que sur les prémisses de la reconstruction. Elle examine en détail les démarches logistiques mises en œuvre pour permettre le début des travaux de restauration. Cette analyse

s'appuie sur des données relatives aux difficultés de la restauration, aux réglementations en vigueur, à l'évaluation des dommages et aux questions de financement. Les travaux de Matthieu Billa, spécialiste de la Bataille des Ardennes, ainsi que des recherches portant sur l'économie mondiale de l'époque, viennent enrichir cette analyse, tant au niveau local que national et européen.

4. Acteurs, organisation et législation de la reconstruction

Une attention particulière est accordée aux acteurs impliqués dans le déblaiement et la reconstruction, ainsi qu'à l'organisation administrative mise en place. L'analyse se penche sur les rôles des autorités communales, provinciales et nationales, en parallèle avec les aspects législatifs et financiers. Cette partie est complétée par une recherche approfondie d'archives spécifiquement liées à Bastogne, contribuant ainsi à alimenter et à enrichir la recherche par de nouvelles informations.

5. Exploration des archives et temporalité

L'utilisation d'archives constitue un volet essentiel de cette recherche. Les documents recherchés, majoritairement datés des années 1940, permettent de saisir le contexte des cinq années de guerre, tout en prenant en compte les ressources antérieures et postérieures au conflit. Cette démarche offre une perspective complète sur l'évolution des situations avant, pendant, et après le conflit.

6. Sources diverses et comparaison contemporaine

La méthodologie inclut une analyse des sources provenant de diverses administrations impliquées dans la reconstruction. Les leviers créés pour gérer cet effort sont examinés, ainsi que les moyens techniques, humains et financiers mis en œuvre pour superviser le nettoyage et la gestion des décombres. L'analyse des photographies historiques offre un éclairage supplémentaire sur les acteurs impliqués et les méthodes employées. Les articles de presse et les médias contemporains du 21^e siècle viennent enrichir la recherche en établissant des parallèles avec des événements actuels résonnant avec le champ d'études, contribuant ainsi à une compréhension globale des répercussions d'une guerre totale jusqu'à aujourd'hui.

En suivant cette méthodologie, le mémoire vise à analyser en profondeur les mécanismes de déblaiement et de reconstruction après la Bataille des Ardennes, en mettant en lumière les acteurs, les procédures et les défis associés à cette phase cruciale de l'après-guerre.

1 Première Guerre mondiale: les dommages en Belgique et en province du Luxembourg

Avant les événements marquants de la Bataille des Ardennes durant la Seconde Guerre mondiale, il est essentiel de replonger dans l'histoire pour comprendre l'impact significatif que la Première Guerre mondiale a eu sur la province du Luxembourg et sur la Belgique dans son ensemble. Effectivement, le territoire connaît déjà une première Bataille des Ardennes en 1914.

1.1 Entrée en guerre et Bataille des frontières

Le 28 juillet 1914, à la suite de l'assassinat de l'archiduc austro-hongrois François-Ferdinand, les événements s'enchaînent par le complexe jeu des alliances et aboutissent à la Première Guerre mondiale. Dans ce contexte de guerre imminente, la Belgique nourrit l'espoir que les puissances alliées pourront garantir son statut de neutralité. Cependant, le 2 août 1914, le Royaume belge reçoit un ultimatum allemand exigeant le passage de l'armée allemande sur son territoire pour contrer une attaque française présumée qui emprunterait le territoire belge. Face à cette situation délicate, le roi Albert 1er, en sa qualité de chef des armées, répond à l'Allemagne par un refus catégorique, plongeant ainsi le pays en état de guerre. La Belgique, confiante dans le soutien de ses deux principaux alliés, la France et l'Angleterre, et désireuse de ne pas trahir la confiance des Français en laissant passer les Allemands, est résolue à prendre les armes pour défendre son honneur et sa neutralité (Folie, 2021).

Le 4 août 1914 à 9 heures du matin, les troupes allemandes du général Otto von Emmich violent les frontières du territoire belge, malgré la garantie de neutralité accordée à la Belgique par l'empire allemand en 1839, et pénètrent dans le pays par la route d'Eupen et Malmedy, conformément aux directives du plan Schlieffen. Ce plan, élaboré depuis 1905 par le général von Schlieffen, prévoit une guerre en deux temps : d'abord, attaquer la France jusqu'à sa capitulation pour ensuite se tourner vers l'ennemi russe. Le principe d'attaque de la France

repose sur l'envoi de la majorité des troupes allemandes à travers le Luxembourg et la Belgique, dans le but de contourner les lignes de défense françaises le long de la frontière franco-allemande (Folie, 2021).

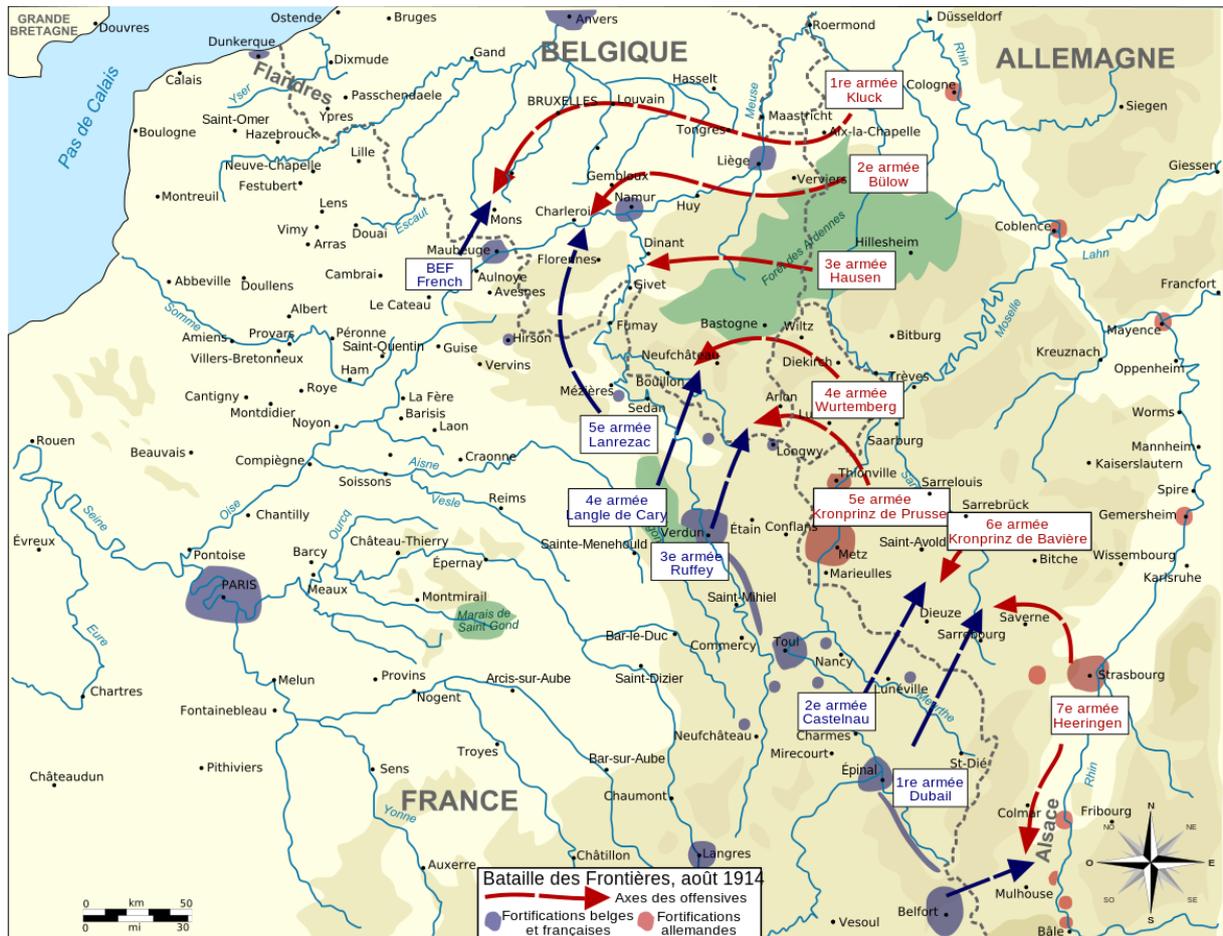


Figure 2 : Carte générale de la Bataille des Frontières, août 1914. © CC BY-SA 3.0

En Wallonie, les premiers affrontements de la Grande Guerre débutent. Au cours du mois d'août 1914, des combats éclatent simultanément partout en Wallonie, notamment autour des forts de Dinant, Liège, Namur, Charleroi et Mons, ainsi qu'en province du Luxembourg. Contre toute attente, l'armée belge oppose une résistance farouche à l'invasisseur, donnant naissance à ce qui sera connu sous le nom de « *Bataille des frontières* » (Folie, 2021).

1.2 Les prémices du bombardement aérien

Au cours de la nuit du 5 au 6 août 1914, la ville de Liège subit le tout premier bombardement aérien d'une ville européenne, une nouveauté à cette époque. Un zeppelin allemand long de 140 mètres sera responsable des premières victimes de la Grande Guerre aérienne, faisant 9 morts parmi les civils. Plus tard, dans la nuit du 24 au 25 août, la ville d'Anvers sera également prise pour cible, causant à nouveau des pertes civiles. Ces premiers bombardements ne visaient pas spécifiquement les forts de Liège ou Anvers, mais les bombes tombaient aléatoirement dans la ville, de manière imprécise. De ce fait, les objectifs militaires étaient rarement atteints, et les bombardements provoquaient principalement des pertes civiles et des dommages aux habitations (Mignon, s. d.). La collection du Musée de l'Armée française a répertorié les types de bombes larguées par les zeppelins allemands, grâce aux munitions récupérées lors des raids de mars 1915 sur Paris. Deux types de bombes sont recensés : les bombes incendiaires et les bombes explosives sphériques de 60 kg (Pommier, 2019). Ces informations nous permettent d'identifier les types de bombes utilisées lors de la Bataille des frontières de 1914 en Belgique.

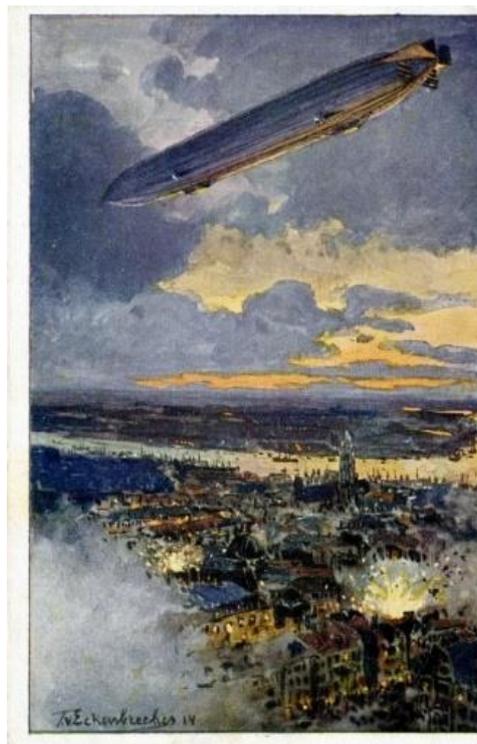


Figure 3 : Zeppelin au-dessus d'Anvers, Carte postale du Deutscher Luftflotten-Verein. © Coll. Nicolas Mignon

Au début du conflit mondial, les premiers bombardements aériens prennent place en Europe, représentant une nouvelle forme d'arme psychologique qui sème la peur chez les soldats. Contrairement aux obus tirés par l'artillerie, ces bombardements ne génèrent pas de sifflement permettant de prévoir leur impact, ce qui accroît l'angoisse des troupes au sol. Ces premiers raids présentent des défis majeurs en matière de précision, particulièrement lorsqu'une cible se trouve à proximité d'habitations, nécessitant une grande précision pour éviter les dommages collatéraux. Néanmoins, ils souffrent d'un manque de précision en raison de plusieurs facteurs tels que l'absence d'organes de visée, le manque de formation des équipages, les conditions météorologiques, la présence de dispositifs antiaériens, et le fait que de nombreux raids se déroulent de nuit, entravant la visibilité. Ainsi, le simple fait d'atteindre et de s'approcher de l'objectif était déjà un exploit à l'époque. En outre, les pilotes n'exprimaient aucune réflexion quant aux risques de toucher des civils lors de leurs opérations (Mignon, s. d.).

Les principaux vecteurs de bombardements en août 1914 en Belgique étaient l'artillerie et les zeppelins. À cette époque, l'aviation de bombardement n'était pas encore pleinement développée et était principalement utilisée pour la reconnaissance. Les zeppelins allemands, bien que redoutables initialement, deviendront obsolètes dès 1915 en raison de leur vulnérabilité face aux balles incendiaires tirées par l'aviation ennemie. Par la suite, les Allemands opteront pour l'utilisation d'avions bombardiers Gotha pour attaquer les villes (Musée canadien de la guerre, s. d.). En somme, les débuts des bombardements aériens durant la Première Guerre mondiale représentent une avancée majeure en matière de guerre psychologique, tout en posant des défis en matière de précision et de risques pour la population et les biens matériels. Les tactiques de guerre continueront à évoluer au fil du conflit, avec l'aviation de bombardement prenant une place plus prépondérante en 1915 dans les opérations militaires (Encyclopædia Universalis, s. d.).

En province du Luxembourg, la ville de Marche-en-Famenne fut le théâtre de bombardements aériens dans la nuit du 9 au 10 octobre 1918. Lors de cette attaque, la gare était initialement prise pour cible, mais les bombes touchèrent malheureusement les quartiers d'habitations, occasionnant cette fois-ci uniquement des dégâts matériels. Il est important de noter que les dégâts causés par l'aviation en Belgique ne peuvent être attribués uniquement aux Allemands,

car les forces aériennes alliées britanniques, qui fusionnèrent en avril 1918 pour devenir la célèbre Royal Air Force, menèrent également des contre-attaques sur le territoire belge. Les forces alliées visaient principalement les installations portuaires dans les villes belges de Zeebruges et Ostende, où la marine allemande était basée. De plus, ils cibèrent les dépôts de munitions, les bases aériennes, les gares et les voies ferrées. Ainsi, du point de vue des Alliés, le territoire belge était autant une cible que le territoire allemand (Mignon, s. d.).

1.3 Les dommages collatéraux des premières défenses antiaériennes

Outre l'aviation, les dispositifs antiaériens jouèrent également un rôle majeur dans les destructions des localités. Ces premiers dispositifs consistaient en des pièces d'artillerie conventionnelles dirigées vers le ciel pour parer à la menace aérienne. Pourtant, ces mesures de protection peuvent également être tenues responsables des destructions locales. Les civils blâmèrent principalement les Allemands pour les dégâts, car leur artillerie antiaérienne ne prenait pas suffisamment en compte les conséquences des retombées d'obus non éclatés en l'air ni les éclats qui étaient projetés dans toutes les directions, causant ainsi des dégâts matériels et la perte de vies civiles (Mignon, s. d.). Les bombardements aériens pendant cette période de la Première Guerre mondiale furent donc un phénomène complexe, impliquant aussi bien les forces allemandes que les forces alliées, avec des dispositifs de protection qui, bien que visant à contrer l'aviation ennemie, pouvaient également entraîner des dommages collatéraux importants. La population en Belgique subit ainsi les conséquences tragiques des combats aériens menés sur leur territoire, sans pouvoir échapper à la réalité dévastatrice de la guerre moderne.

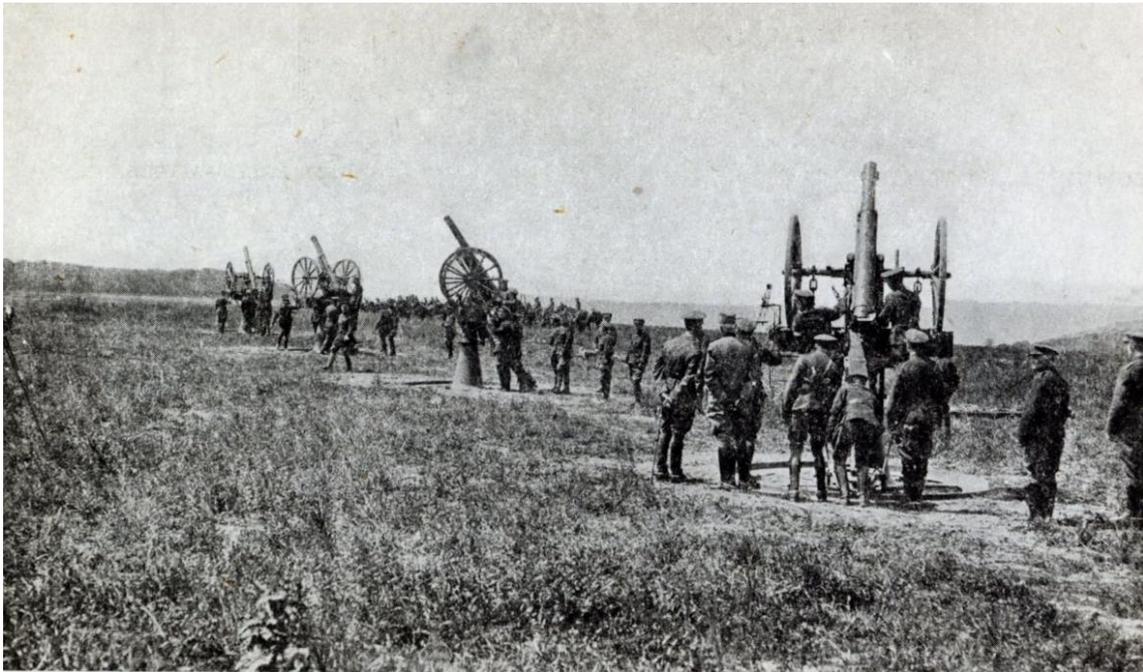


Figure 4 : La défense antiaérienne belge, s. l., Première Guerre mondiale. © Coll. Nicolas Mignon



Figure 5 : Photographie allemande des dégâts causés dans une rue d'Ostende par un bombardement, mars 1918. © Coll. Nicolas Mignon

1.4 Les bombardements terrestres (artillerie) : types de bombes

Lors du siège de Liège, les Allemands, confrontés à une résistance plus tenace que prévu, acheminent des pièces d'artillerie lourde, dont les canons Skoda de 305 mm et Krupp de 420 mm, afin de faire tomber le dernier fort de la ville, le fort de Loncin (Genin, s. d.). Les munitions utilisées par l'artillerie allemande étaient principalement des obus « *hautement explosifs* » (HE) (Sur le champ, 2021), conçus pour exploser à l'impact ou en hauteur, à l'instar de l'obus « *Shrapnell* » (Sur le champ, 2021) servant à neutraliser l'infanterie. Ces obus HE, de calibres 210, 305 et 420 mm, étaient spécialement conçus pour causer des dégâts importants aux bâtiments et aux infrastructures lors des sièges des villes et furent utilisées à Liège et à Namur (Sur le champ, 2021).

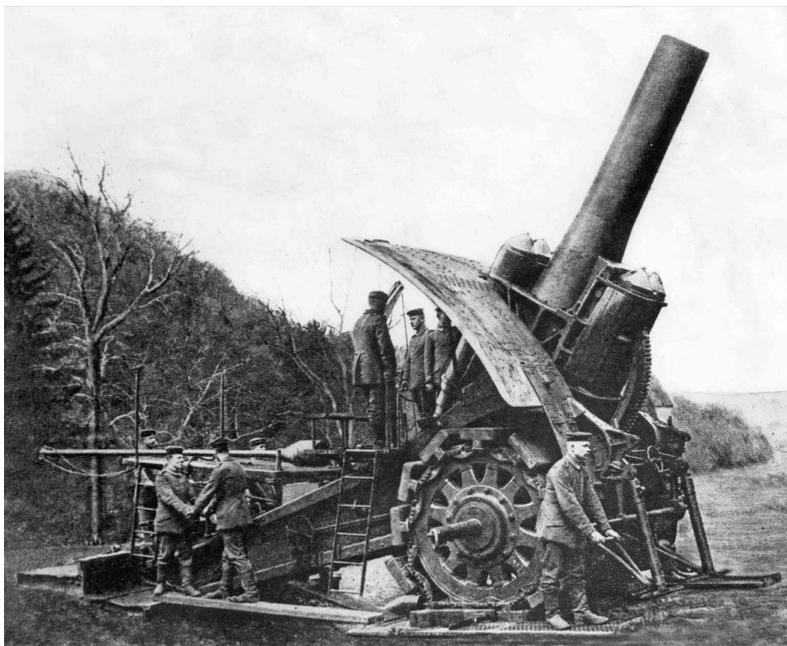


Figure 6 : Photographie de propagande d'un prototype de Krupp 420 mm, aussi surnommé « Grosse Bertha », s.l., s.d. © Encyclopædia Britannica

1.5 Crimes de guerre : destructions volontaires des villes belges

1.5.1 Les incendies de Louvain

Lors de la Première Guerre mondiale, les destructions causées par les bombardements aériens et d'artillerie ne furent pas les seules formes de violence infligées aux villes. Un événement marquant survint lors de la nuit du 25 au 26 août, lorsque les troupes allemandes saccagèrent la ville de Louvain en y mettant le feu. Les halles universitaires, abritant la bibliothèque et les archives universitaires contenant de précieux trésors culturels et littéraires, furent incendiées, suscitant une émotion profonde dans l'opinion publique mondiale, et qualifiées d'« *atrocité culturelle* » (Masson, s. d.). Malheureusement, cet acte criminel envers le patrimoine et la culture ne fut pas un cas isolé. En France, la cathédrale de Reims fut bombardée en septembre, et le beffroi d'Arras fut détruit en octobre la même année. En Belgique, Louvain devint le symbole des destructions causées par la guerre, mais elle ne fut pas la seule ville à subir des ravages. En seulement quelques mois, on dénombra en Belgique près de 18 000 maisons détruites (Masson, s. d.).

À partir du 27 août 1914, les Allemands évacuèrent les habitants de Louvain et procédèrent à une dévastation systématique de la ville pendant huit jours. Les fusées éclairantes furent utilisées pour mettre le feu aux habitations, piégeant les civils qui s'y trouvaient encore et causant leur mort par des incendies dans les caves où ils cherchaient refuge. Ceux qui tentèrent de fuir les flammes furent, dans certains cas, fusillés sur place. Ces actes de destruction et de violence extrême causés par l'armée allemande à Louvain témoignent des ravages incommensurables infligés aux villes pendant la Première Guerre mondiale. Les événements de Louvain suscitérent l'indignation et servirent de matière à la propagande alliée, tout en représentant une perte culturelle et historique irréparable pour la Belgique (Pottiez, 2011). Le 24 août 1914, la ville de Namur a été le théâtre de dommages similaires causés par les forces allemandes, qui ont délibérément incendié le centre historique de la ville, dont l'Hôtel de Ville (Hotelet & VAN YPERSELE, 2018).



Figure 7 : Ville de Louvain détruite, Première Guerre mondiale. © « sang pour sang 14-18 »



Figure 8 : Hôtel de ville et cathédrale bombardée, Louvain, 1914. © « sang pour sang 14-18 »

1.5.2 Province du Luxembourg : méthode d'initiation d'incendie

En 1914, en province du Luxembourg, des actes similaires d'incendies volontaires de maisons furent signalés par le bourgmestre d'Ethe, Christophe Boulard. Il rapporta leur mode opératoire, décrivant comment les Allemands procédaient pour incendier les habitations. Les troupes allemandes utilisaient des injecteurs contenant des liquides inflammables pour arroser les habitations ciblées. Une fois que les maisons étaient imprégnées de ces substances inflammables, les soldats allumaient des pastilles incendiaires qu'ils avaient en leur possession et les jetaient à l'intérieur des maisons. Ces pastilles servaient d'agent d'allumage, provoquant rapidement et efficacement des incendies qui se propageaient et causaient des dégâts matériels considérables (Meyer et al., 2019). En somme, contrairement aux préconceptions, les bombardements ne sont pas responsables des dégâts les plus considérables. Ce sont plutôt les événements survenant après la prise des villes par les forces ennemies qui engendrent les dégâts les plus graves (Hotelet & VAN YPERSELE, 2018).

1.6 La Bataille des Ardennes (21 au 25 août 1914)

1.6.1 Premiers pas dans l'histoire

La Bataille des Ardennes, qui s'est déroulée du 21 au 25 août 1914, constitue un épisode de la Bataille des frontières. Cette bataille a eu lieu dans la région des Ardennes et de la Meuse, dans la province du Luxembourg, sur un front d'au moins 100 kilomètres opposant trois armées allemandes et françaises. Initialement établies sur leur frontière dans un but défensif, les forces françaises ont rapidement réagi aux attaques en pénétrant sur le territoire belge pour stopper l'avancée allemande et ont ainsi pris l'initiative de l'offensive. L'objectif de l'armée allemande était d'occuper Neufchâteau pour ensuite attaquer les forces françaises par-derrière, en passant par l'Alsace-Lorraine. Les combats de la Bataille des Ardennes ont eu lieu dans les localités du sud de la province du Luxembourg, notamment autour de Longwy et Neufchâteau, ainsi que dans certaines villes françaises à la frontière (Hanoteaux, 1917).

Cette bataille est tristement célèbre en raison du bilan le plus lourd de toute l'histoire militaire française, avec la mort de pas moins de 27 000 soldats en une seule journée, le 22 août 1914. (Guislin, 2014) La bataille s'est soldée par la retraite des troupes françaises à Sedan et l'avancée des Allemands souhaitant franchir la Meuse. Marquée par les pertes humaines considérables et les atrocités perpétrées contre les civils, la Bataille des Ardennes, loin d'avoir été un événement anodin, a eu des conséquences durables sur la population belge et française, laissant une marque indélébile dans l'histoire de la région des Ardennes et de la province du Luxembourg.

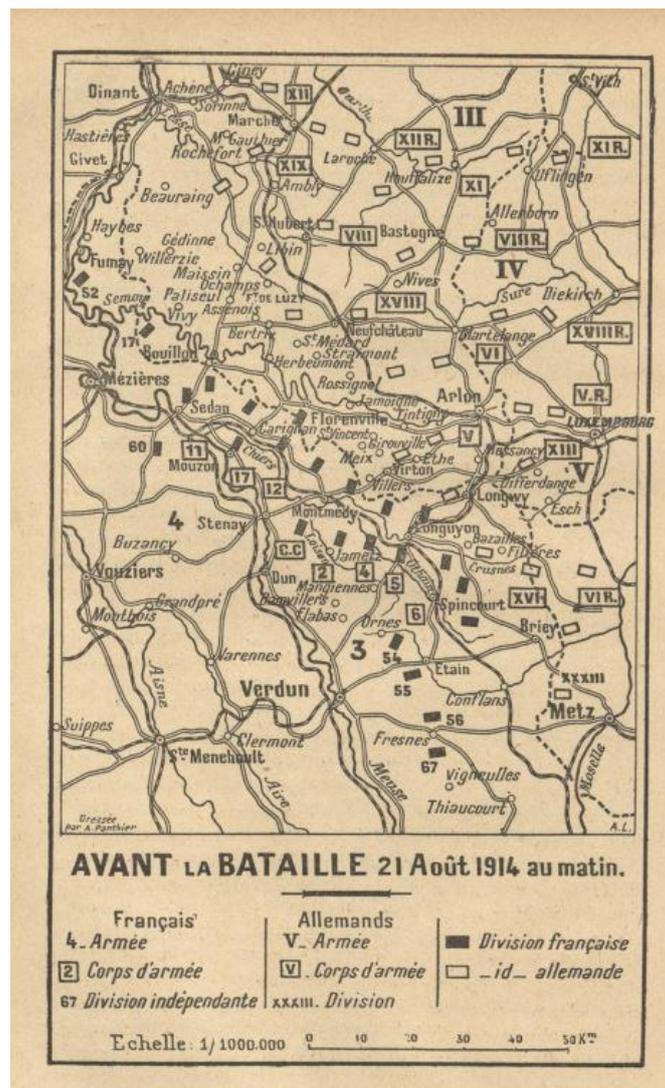


Figure 9 : Positions des divisions allemandes et françaises le 21 août 1914, avant la Bataille des Ardennes. ©2000–2023 ITHAKA

1.6.2 Les dommages en province du Luxembourg

En août 1914, comme susmentionnée, la province du Luxembourg a été envahie par trois armées allemandes. Dans le sud, la région d'Arlon-Virton a été occupée par l'armée du Kronprinz (prince héritier) de Prusse, celle de Bastogne-Neufchâteau-Bouillon par l'armée du prince Albrecht de Wurtemberg. Au nord, dans la région de Vielsalm-Marche, c'est l'armée prussienne du général von Einem qui a pris le contrôle. Partout dans la province, les Allemands ont perpétré des actes de barbarie, commettant des meurtres, des viols, des pillages et des incendies lorsqu'ils avaient pris le contrôle d'une localité. Les civils ont été particulièrement ciblés par ces atrocités, et les habitations n'ont pas été épargnées, subissant directement les conséquences de l'occupation (L.C.M. d'Ars, 2012).

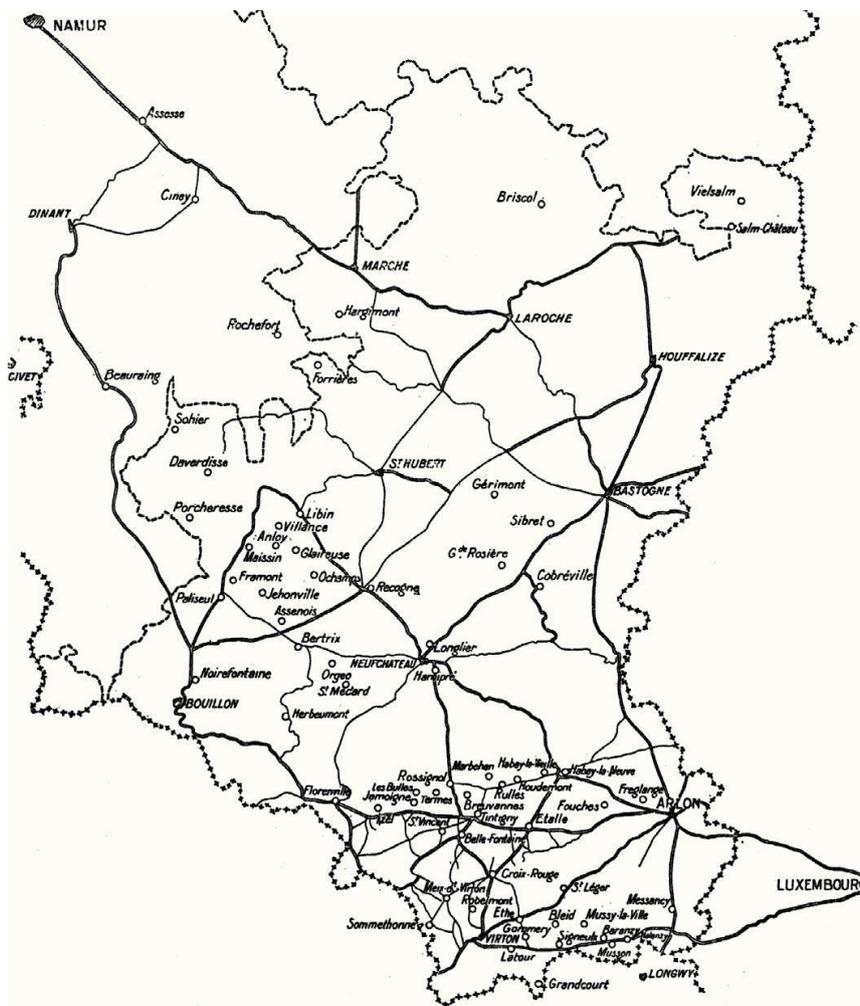


Figure 10 : Carte des endroits sinistrés avec quelques localités plus importantes comme point de repère, province du Luxembourg, Première Guerre mondiale. © eglise-romane-tohogne.be

Cette première carte centrée sur la province du Luxembourg (*fig. 10*) reprend les endroits sinistrés en plus d'indiquer les localités les plus importantes comme points de repère. En effet, comme nous pouvons le constater sur la seconde carte ci-dessous portant sur la destruction des immeubles en Belgique (*fig. 11*), c'est le sud de la province du Luxembourg qui est particulièrement touché avec une approximativement de 3000 immeubles détruits pour l'ensemble de la province. Bien que le sud soit le plus impacté, le bilan se rapproche néanmoins des chiffres des provinces de Liège et Namur qui comptent respectivement 3444 et 5234 bâtiments endommagés. Au total, environ 43 198 immeubles seront en ruine sur l'entièreté du Royaume belge. Ces chiffres restent une estimation, car, selon les différentes sources, le bilan de destruction d'immeubles privés et publics varie. En outre, nous pouvons relever grâce à la première carte que dans le sud de la province un nombre plus important de localités et de zones comportant des immeubles détruits est mentionné. Cela s'explique par le fait que c'est dans cette zone qu'ont eu les affrontements de la Bataille des Ardennes. La deuxième carte (*fig. 11*) comporte des lacunes sur les informations relatives à cette même province, c'est pour cela qu'il est intéressant de mettre en parallèle ces deux documents afin qu'ils se complètent. Ainsi, la partie centrale et le nord sont plutôt épargnés des conflits les plus destructeurs impliquant des tirs d'artillerie lourde.

Deux batailles dans le sud de la province ont été responsables des dégâts considérables : la bataille de la Semois et de Virton, ainsi que la bataille de Neufchâteau et de Maissin. Après le passage des troupes allemandes, le bilan des édifices privés sinistrés s'élève respectivement à 1290 et 793 maisons incendiées. Les établissements publics et les lieux de culte ont également été pris pour cible, pillés et incendiés. Les clochers étaient particulièrement visés, car ils représentaient des points d'observation stratégiques pour l'ennemi. Les lieux de culte chrétiens aussi, car l'Allemagne, avec une population en partie protestante, utilisait les images d'églises chrétiennes en ruine dans sa propagande de guerre. La méthode systématique d'incendier et de tout détruire sur leur passage s'explique par la paranoïa suscitée par les francs-tireurs. Ces combattants indépendants de l'armée régulière se dissimulaient dans la population et attaquaient l'ennemi par surprise. Les francs-tireurs représentaient ainsi le prétexte idéal pour commettre des crimes, car chaque coup de feu non identifié leur était attribué, et constituait

l'arrondissement de Bastogne, qui inclut également Houffalize, ne comptabilisait que 56 immeubles détruits. En comparaison, dans l'arrondissement de Virton au sud, 1259 immeubles furent détruits, le bilan en région de Bastogne fut donc très faible (Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur, s. d.).

Des dommages ont cependant été recensés avant l'arrivée des troupes le 3 août 1914, lorsque les unités du Génie belge ont fait sauter plusieurs ponts traversant les voies ferrées autour de Bastogne pour arrêter l'avancée de l'ennemi. Ainsi, lorsque les troupes allemandes sont arrivées, elles ont contraint les habitants à travailler pour déblayer les voies, en violant la Convention de La Haye (L.C.M. d'Ars, 2012). Il est essentiel de comprendre que la situation de Bastogne et Houffalize pendant la Première Guerre mondiale diffère significativement de celle qu'elles ont connue pendant la Seconde. Ces faits historiques montrent l'importance de considérer le contexte spécifique de chaque conflit pour évaluer l'ampleur des destructions et des souffrances vécues par les populations locales.

1.7 Fin de la Première Guerre mondiale

La Première Guerre mondiale commença par une phase de guerre de mouvement lors de la Bataille des frontières en août 1914. Cette dynamique évolua rapidement vers une guerre de position, caractérisée par une quasi-immobilisation des armées sur le front, qui se prolongea jusqu'en novembre 1914. Pendant ces années de conflit statique, les belligérants s'engagèrent dans une série d'offensives qui engendrèrent d'importantes pertes humaines et matérielles. En 1918, les forces alliées, renforcées par la participation des États-Unis, lancèrent une offensive décisive, parvenant à repousser l'armée allemande, marquant ainsi un tournant majeur avec des avancées significatives des armées alliées sur plusieurs fronts. Finalement, le 11 novembre 1918, l'Armistice fut signé, mettant officiellement fin à ce conflit. Cette date marqua la cessation des hostilités et le début d'une période de reconstruction pour les pays touchés par le conflit (Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur, s. d.).

1.8 Les traumatismes de la guerre

L'invasion de la Belgique a été marquée par un lourd bilan de soldats tués dans chaque camp, mais elle a surtout gravé les esprits en raison du massacre de plus de 5 500 civils, ainsi que par des destructions, viols et pillages ayant poussé la population à fuir le territoire en toute hâte (Rahxon, s. d.). Cet exode a entraîné le déplacement de plus d'un million de Belges vers la France et les Pays-Bas. L'invasion allemande de mai 1940 pendant la Seconde Guerre mondiale évoquera ces mêmes terreurs vécues en 1914. En effet, le traumatisme des atrocités n'a jamais été oublié par la population belge des décennies plus tard, suscitant une nouvelle vague de panique et un autre mouvement massif de la population en 1940 (Guislin, 2014).

2 Première Guerre mondiale : La reconstruction sous occupation et dans l'après-guerre en Belgique et province du Luxembourg

Après la signature de l'Armistice, la reconstruction devient une priorité nationale en Belgique, nécessitant la restauration des logements et des infrastructures pour relancer l'économie du pays. Comme évoqué précédemment, les dégâts matériels sont considérables, avec environ 3000 biens publics et privés sinistrés. Cependant, malgré l'ampleur des destructions, la population belge devra patienter jusqu'à la fin de la guerre pour voir les premiers travaux de reconstruction prendre forme. Ce chapitre se base sur le mémoire de Marie Meyer, publié en 2019, qui traite de la reconstruction dans la province du Luxembourg après la Première Guerre mondiale sous le titre : « *1914-1922 : Camille Joset et la reconstruction des communes adoptées en province de Luxembourg après la Première Guerre mondiale* ». Son travail approfondi met en lumière les principaux axes de la reconstruction, en se focalisant sur les différentes parties prenantes impliquées, depuis l'échelon communal jusqu'à l'échelle nationale. Ce mémoire sera complété par celui de Célestine HOTELET, paru en 2018, qui aborde le cas de Namur pendant la même période dans son mémoire intitulé : « *La reconstruction du centre de Namur après la Première Guerre mondiale (1918-1924)* ». Cette comparaison entre les situations de deux provinces voisines, toutes deux sinistrées et en cours de reconstruction, permettra d'analyser les choix opérés, les processus mis en place, l'implication des différents acteurs et les directives établies. La reconstruction post-guerre revêt une importance cruciale pour rétablir la vie quotidienne des citoyens et les activités économiques. Elle implique une coordination étroite entre les autorités locales et nationales, les organisations civiles, les entreprises et la population elle-même. La comparaison des approches adoptées par les deux provinces servira de base pour mieux comprendre les défis et les réussites de la reconstruction.

2.1 Le déblaiement des décombres et des cadavres

2.1.1 En Belgique et en France

Dans un essai de l'historienne Emmanuelle Danchin, qui se penche sur la gestion des ruines en 1918, nous pouvons comprendre quelles sont les premières étapes du processus initial de traitement des décombres et les actions visant à purifier les terrains. La priorité est l'élimination de tout engin non explosé au sein des ruines, avec une récupération minutieuse des éléments métalliques. Les sols contaminés par des agents toxiques sont soigneusement décontaminés et les cratères d'obus ainsi que les tranchées sont comblés et nivelés. Une phase cruciale s'ensuit, marquée par le tri méthodique et le déblaiement des immenses monticules de débris qui jonchent les villes et leurs environs. Cette entreprise considérable, entravée par un manque d'équipements mécaniques et la grande ampleur des débris, s'étend sur des mois voire des années. Au terme de cette phase, des géomètres interviennent pour reconstituer le cadastre d'avant-guerre, une fois les déblaiements achevés (Danchin, 2018).

Parallèlement, les ruines trouvent une utilité dans la mise en place de reconstructions temporaires. Face à la pénurie de logements dans les localités les plus sévèrement touchées sur le front du Nord-Pas-de-Calais, les civils récupèrent divers matériaux au sein des décombres, utilisés pour ériger des habitations provisoires, en attendant l'installation des baraquements préfabriqués fournis par l'armée. Dans cette optique, les planches de bois, les tuiles, les pierres et les briques s'affirment comme les matériaux majeurs récupérés et réutilisés à des fins temporaires de reconstruction (Danchin, 2018).

2.1.2 Province du Luxembourg

À partir de la fin août 1914, l'occupant allemand a réquisitionné des centaines de civils dans le but de récupérer et enterrer les cadavres qui jonchaient les rues. Cette tâche impliquait également de débarrasser les rues des carcasses de chevaux qui constituaient un travail considérable. À Rossignol, par exemple, pas moins de 800 chevaux furent recensés en plus des corps humains, et une équipe de neuf personnes sous l'initiative du conseiller communal M. Pirson s'efforça de les enterrer. Malheureusement, les autorités allemandes arrêtèrent ces hommes et les fusillèrent à Arlon le 26 août 1914. Par la suite, c'est l'échevin communal Goffinet qui prit en charge cette tâche, bénéficiant cette fois-ci de l'aide de prisonniers français et de soldats allemands, tant l'ampleur du travail était immense (Meyer et al., 2019).

2.2 Les premières reconstructions sous occupation allemande

2.2.1 Les premières actions mises en place

Une fois les incendies maîtrisés et les travaux de déblaiement effectués, la population luxembourgeoise se retrouvèrent face à un paysage complètement ravagé. Outre le gouvernement belge, les Allemands prirent également conscience de l'importance d'entreprendre au plus vite les travaux de restauration dans ce pays désormais dévasté, sans attendre la fin de la guerre. C'est pourquoi, le 22 septembre 1916, le gouverneur militaire allemand envoya des lettres aux communes détruites, ordonnant aux civils de démolir les ruines de leurs maisons précarisées selon des indications précises. Tout ce qui restait des constructions devait être enlevé jusqu'au ras du sol, donc complètement détruit, et les décombres et matériaux devaient être déplacés dans les caves ou aux emplacements désignés par les autorités allemandes. Toutefois, les édifices publics ou privés dont les vestiges pouvaient être réemployés pour les futures reconstructions étaient épargnés. Les Allemands mirent en place des mesures pour accélérer les travaux de déblaiement des rues afin d'empêcher la destruction complète des bâtiments qui pouvaient encore être reconstruits (Meyer et al., 2019).

En ce qui concerne la zone géographique entourant Bastogne, il convient de noter que cette région a bénéficié d'une relative préservation en matière de destructions majeures, nécessitant ainsi d'un faible niveau de travaux de restauration. Contrairement, la partie méridionale de la province du Luxembourg a été particulièrement impactée et affectée par des niveaux significatifs de dévastation; notamment au cours des batailles de la Semois et de Virton, ainsi que lors des affrontements de Neufchâteau et Maissin (Meyer et al., 2019).

2.2.2 La situation en province du Luxembourg (1)

Dans la situation de crise immédiate du logement en 1915, le «*Comité de Secours d'Alimentation du Luxembourg*» (Meyer et al., 2019), mis en place fin 1914, reçoit un financement de plus de 600 000 francs afin de construire des maisonnettes provisoires et non démontables, susceptibles d'être réemployées à d'autres fins une fois les habitations reconstruites. Cette partie du travail est déléguée au «*Comité Arlonais de Secours*» (Meyer et al., 2019), chargé de fournir une assistance matérielle et des logements provisoires. Les sinistrés doivent présenter leur situation et soumettre une demande au comité provincial pour bénéficier de cette aide. Les logements temporaires, basés sur un même plan établi par l'architecte Dothée d'Herbeumont, sont construits avec des matériaux locaux tels que le bois d'épicéas, provenant de la région, les pierres de schiste de la carrière des Rives, et le sable des mines de fer désaffectées. Ces maisonnettes, sans aucune fondation, sont toutes identiques, car elles sont bâties avec les mêmes matériaux et suivent un plan uniforme comprenant une cuisine, deux chambres et aucun sanitaire. La main-d'œuvre locale est également mise à contribution pour la réalisation de ces abris provisoires, et les ouvriers s'occupent non seulement des logements, mais aussi des travaux de voirie et de terrassement. Vers la fin de 1916, les comités régionaux encouragent déjà les sinistrés à prendre contact avec des géomètres et des architectes locaux pour établir les plans de reconstruction de leurs habitations. Cette initiative du «*Comité de Secours d'Alimentation du Luxembourg*» (Meyer et al., 2019) témoigne d'une prise de conscience de la nécessité de mettre en place des mesures de reconstruction dès que possible, mais les travaux concrets ne débiteront qu'après la fin de la guerre. Les autorités alliées préconisent aussi d'attendre la fin du conflit pour entreprendre tout travail de reconstruction et bénéficier ainsi des indemnités de dommages de guerre.

Néanmoins, certains sinistrés entreprennent de premières reconstructions par leurs propres moyens. Ces cas sont relativement rares et d'ailleurs les travaux ne seront jamais achevés, car l'occupant allemand entrave bon nombre de chantiers (Meyer et al., 2019).

2.2.3 La situation en province de Namur

À Namur, ce furent également les Allemands les premiers acteurs impliqués dans les commencements de la reconstruction en participant activement aux travaux de déblaiement et de démolition des établissements sinistrés. Ils coopèrent même avec le Conseil communal en proposant des projets de transformation du centre de Namur. Le Conseil lui-même s'engagea dans les travaux de déblaiement, mais sa mission principale consistait à élaborer les plans urbanistiques d'aménagement et d'alignement du centre-ville détruit. En revanche, du côté de la population sinistrée, on peut noter que les habitants disposaient d'un faible pouvoir d'action dans le processus de reconstruction et devaient souvent s'en remettre à l'État pour mener à bien cette entreprise (Hotelet & VAN YPERSELE, 2018).

Néanmoins, le Collège échevinal et le Conseil communal bénéficient d'une certaine liberté pour élaborer des projets de transformation du centre-ville. En réponse à un appel du « *Comité National de Secours d'Alimentation* » (Meyer et al., 2019), le Collège échevinal propose au Conseil communal la création d'une commission spéciale chargée d'étudier les projets de réédification, qui voit le jour le 3 juillet 1917. Cette commission, composée de membres dotés de compétences architecturales, patrimoniales et artistiques, étudie et analyse les propositions de transformation de Namur, ainsi que les plans urbanistiques d'alignement et d'autorisation de construction le long des voies publiques. Ses conclusions sont ensuite transmises aux autorités communales qui prennent les décisions, et les projets architecturaux sont également soumis à cette commission. Celle-ci met alors en place un concours d'architecture et d'urbanisme pour la reconstruction de la Grand-Place, ouvert à tous les architectes de Belgique, mais malgré l'ambition de cette initiative, aucune décision globale n'est prise pendant l'occupation (Hotelet & VAN YPERSELE, 2018).

2.2.4 Les mesures allemandes

Le 22 novembre 1916, le gouverneur militaire allemand informe les autorités locales belges que tous les monuments locaux ayant une valeur patrimoniale peuvent être épargnés des destructions complètes lors des déblaiements. Cette mesure encourage alors la reconstruction et la conservation du patrimoine historique belge, à condition de présenter un dossier spécifiant l'intérêt patrimonial et historique du bâtiment à conserver, accompagné de photographies. Dès fin 1914, l'Allemagne dépêche sur place un archéologue allemand, Paul Clemen, chargé d'établir un inventaire photographique des monuments belges pour faciliter leur conservation. En outre, à partir du début de l'année 1917, le chef du gouvernement allemand en Belgique communique une mesure allouant des fonds aux administrations communales de la province du Luxembourg pour la reconstruction. Malheureusement, seulement un très faible nombre de sinistrés entreprendra cette démarche proposée par l'ennemi (Meyer et al., 2019).

En somme, pendant la période d'occupation, seule une petite partie des sinistrés luxembourgeois s'engage dans la reconstruction de leurs habitations, malgré les initiatives de l'occupant allemand et des communes belges. Toutefois, le gouvernement belge en exil prend des mesures préparatoires pour la reconstruction, les ministres belges bénéficient de l'aide d'études internationales qui les sensibilisent aux enjeux architecturaux et urbanistiques. Ainsi, le 25 août 1915, un arrêté-loi est émis, obligeant toutes les communes sinistrées à élaborer un plan d'aménagement urbanistique avant le début de la phase de reconstruction. Plusieurs institutions sont créées par les ministres belges pour la facilité, telles qu'un comité interministériel, un ministère de la Reconstruction, un Office de Dommages de guerre, un conseil économique et le Fonds du Roi Albert. Le 23 octobre 1918, un arrêté-loi est mis en application, informant la population que des indemnisations pour les dommages de guerre seront accordées dès la fin de celle-ci. Cependant, le gouvernement réalise que le travail qui l'attend après le conflit est bien plus important que prévu, et d'autres mesures seront rapidement mises en place en réponse à l'ampleur des défis auxquels l'État et le peuple sont confrontés (Meyer et al., 2019).

2.3 La planification de la reconstruction d'après-guerre en période d'occupation : architecture et urbanisme

Le gouvernement belge, exilé au Havre pendant la guerre, se prépare activement à la reconstruction nationale malgré l'incapacité d'entreprendre des actions immédiates. La tâche qui l'attend s'annonce complexe, exigeant un plan d'organisation et de mise en œuvre soigneusement réfléchi. Conscient des enjeux architecturaux et urbanistiques liés à la reconstruction, le gouvernement voit cette période comme une occasion de moderniser les villes et les villages du pays. Cette modernisation s'opérera principalement sur le plan urbanistique, tandis que sur le plan architectural, la reconstruction en Belgique sera marquée par l'approche du «*vieux-neuf*» (Meyer et al., 2019). Cette expression, utilisée après la Première Guerre mondiale, fait référence à la reconstruction à l'identique des immeubles publics et privés détruits (Meyer et al., 2019).

Cette décision suscite de nombreux débats, où trois tendances s'opposent. La première, les partisans de la conservation des ruines à l'identique en tant que témoignage des ravages de la guerre. La seconde, ceux qui proposent de repenser complètement la ville en matière d'architecture et d'urbanisme. Enfin, ceux qui privilégient la reconstruction avec un aspect architectural identique, mais en intégrant des aménagements urbains plus modernistes. C'est cette dernière tendance, qui va être finalement adoptée. En province du Luxembourg, quelques nouveautés architecturales voient le jour, bien que la tendance générale reste attachée au principe de renforcement du régionalisme. Néanmoins, c'est au niveau urbanistique que des changements modernistes plus significatifs se produisent (Meyer et al., 2019).

2.4 L'organisation de la reconstruction dans l'après-guerre

2.4.1 Les mesures de l'État belge

Après la fin de la Première Guerre mondiale, le gouvernement belge se lance dans le processus de reconstruction du pays. Des tribunaux de dommages de guerre sont créés pour évaluer les indemnités que chaque sinistré peut réclamer en fonction de ses pertes. Ces tribunaux se réfèrent à la loi du 10 mai 1919, qui fixe les conditions de dédommagement. Les autorités belges et les organisations se retrouvent cependant rapidement submergées par l'immensité et la complexité du travail à accomplir. En décembre 1918, le montant général des dommages de guerre est estimé à environ 35 milliards de francs belges, une somme colossale que l'État entend réclamer intégralement à l'Allemagne vaincue. Après les calculs de la Commission des réparations en 1919, la somme due à la Belgique s'élève à 5 milliards de marks, le Royaume étant considéré comme prioritaire par les forces alliées (Meyer et al., 2019).

Dès le début, le gouvernement belge est conscient des lacunes de son système et réalise, dans les premiers mois d'après-guerre, que les indemnités ne seront pas suffisantes pour les communes largement détruites. Par conséquent, par la loi du 8 avril 1919, l'État met en place de nouvelles dispositions pour favoriser la reconstruction en « *adoptant* » (Meyer et al., 2019) les communes lourdement touchées. Cette adoption signifie que le Haut-commissaire Royal, éventuellement secondé par un adjoint, s'occupe de la charge financière totale de ces communes, qui lui transmettent ainsi toutes leurs responsabilités en matière de reconstruction. Afin de coordonner l'intervention du Haut-Commissariat Royal pour la reconstruction, l'Office des Régions Dévastées est créé le 9 avril 1919 (Meyer et al., 2019).

2.4.2 La situation en province du Luxembourg (2)

Les communes luxembourgeoises adoptées sont sous la gestion du Haut-Commissariat des régions de Namur, Liège et Luxembourg, dirigé par le baron Henry Delvaux De Fenneffe. Dans le cas de la province du Luxembourg, ce dernier sera assisté de Camille Joset, un journaliste, résistant et homme politique catholique originaire de Liège, connu dans la province pour ses

activités en tant que directeur de l’Avenir du Luxembourg et conseiller provincial, nommé par le roi en décembre 1919 (Meyer et al., 2019).

Dès son entrée en fonction, Camille Joset entreprend les derniers travaux de déblaiement dans les villages qui n’ont pas encore été nettoyés. Ensuite, il met en place le début des travaux de reconstruction en faisant signer aux sinistrés des contrats d’engagement provisoire. Il sélectionne également un nombre conséquent d’architectes et d’entrepreneurs, avec un total de 48 architectes nommés. Camille Joset privilégie en premier lieu des architectes de la province du Luxembourg, mais en raison de leur nombre insuffisant, il doit également faire appel à des professionnels liégeois et bruxellois. Toutefois, pour préserver le style régional, les architectes non luxembourgeois ne se verront confier ni de projets majeurs ni de restauration de biens publics. Lorsque dans certains cas, la reconstruction d’un village entier sera confiée à un seul architecte, celui-ci sera obligatoirement luxembourgeois, afin de ne pas confier un gros projet à un architecte non local (Meyer et al., 2019). Ce protectionnisme régional est également observé dans la province de Namur, où l’on privilégie les architectes namurois pour la reconstruction de la ville. Tant bien même que certains auteurs d’articles parus dans l’Avenir minimisent les défauts des architectes de la province et n’hésitent pas à accentuer les critiques vers les non namurois (Hotelet & VAN YPERSELE, 2018). L’entrepreneur général nommé par l’adjoint sera une entreprise bruxelloise, la société Gobertange et Cornet, qui prendra en charge les travaux (Meyer et al., 2019).

Dans un souci avéré de préserver le style régional, les entrepreneurs se voient contraints d’utiliser autant que possible des matériaux locaux de qualité. Afin de garantir une suffisance d’approvisionnement, l’adjoint de Camille Joset joue le rôle d’intermédiaire entre les magasins et les entrepreneurs. Malgré les directives et consignes strictes données aux architectes et aux entrepreneurs, la reconstruction aura néanmoins des conséquences sur les plans architecturaux et urbanistiques. Bien que les aspirations modernistes aient été écartées, le style architectural se caractérisera par des modifications nouvelles en façade, notamment par l’utilisation de portes « *gerberesses* » (Meyer et al., 2019) et de baies horizontales. Du point de vue urbanistique, les plans d’aménagement imposés aux communes adoptées sont révisés pour se réduire à un simple plan d’alignement, ce qui affecte tout de même le schéma des rues dans certaines communes (Meyer et al., 2019).

En février 1920, la population luxembourgeoise exprime un vif mécontentement en raison des retards pris dans les travaux de reconstruction. En effet, à cette date, la majorité des contrats ont été signés, mais aucun chantier n'a encore réellement commencé. Le mécontentement est d'autant plus fort que les sinistrés vivent le plus souvent dans des logements provisoires précaires et que des modifications ont été apportées aux plans de reconstruction d'origine. En province du Luxembourg, ces retards sont expliqués par les nombreux changements administratifs au niveau national de l'Office des Régions Dévastées, où existent des divergences de points de vue entre les ministres concernés. Les problèmes locaux liés aux intempéries, à la gestion inefficace des matériaux locaux et aux retards de paiement des ouvriers, ont également contribué à ces délais. Afin de résoudre ces problèmes, Camille Joset prend des mesures pour économiser du temps et de l'argent sur les matériaux utilisés. Il s'efforce également de prendre en charge les nombreuses plaintes des sinistrés afin de faciliter le travail des ouvriers et des architectes, et, lorsque nécessaire, il exerce une pression sur les entrepreneurs pour accélérer la réalisation des travaux (Meyer et al., 2019).

2.5 Restauration architecturale d'après-guerre en France: la collaboration entre les architectes et la Commission des Monuments Historiques

Étant donné certaines lacunes de documentation accessible concernant le rôle et la participation des architectes belges durant cette période, il est opportun d'examiner le contexte français pour éclairer davantage les responsabilités qui pourraient leur être attribuées. Cette approche nous permettra de mieux appréhender les tâches qui leur incombent et d'obtenir un aperçu des activités similaires qu'ils auraient pu entreprendre dans le contexte belge.

Au sein de la réalité française de l'après-guerre, les efforts de restauration des dommages infligés par les bombardements terrestres et aériens se matérialisent à travers une collaboration étroite entre les architectes en chef des Monuments historiques et la Commission des monuments historiques. Leur alliance stratégique joue un rôle crucial dans la conception et la mise en œuvre des initiatives visant à réparer et à préserver le riche patrimoine architectural des villes touchées. Ces experts mènent des inspections minutieuses ayant pour but de quantifier l'étendue des dégâts subis par les édifices publics. Ces évaluations préliminaires, en plus de fournir des bases essentielles pour anticiper les mesures de protection et préparer la phase de reconstruction, sont impérativement conditionnées par des critères de sécurité. De fait, les opérations de réparation sont enclenchées uniquement lorsque les structures sont jugées sécurisées, c'est-à-dire à une distance sécuritaire de la ligne de front, créant ainsi un environnement propice à la réalisation des travaux nécessaires (Danchin, 2019).

Lorsque les conditions le permettent, des mesures d'urgence sont déployées en vue d'atténuer les conséquences immédiates des destructions. Ces mesures comprennent la mise en œuvre de réparations temporaires, conçues pour offrir un abri transitoire aux résidents qui demeurent dans les zones sinistrées, ainsi qu'à ceux qui envisagent de regagner temporairement leurs foyers après avoir été temporairement déplacés. Deux scénarios se dessinent en fonction de la gravité des dégâts subis par les habitations. Lorsque les dommages sont mineurs, les efforts de

restauration se focalisent sur une remise en état partielle, priorisant les éléments essentiels qui permettront une réoccupation rapide des lieux. Ces interventions se concentrent sur les aspects cruciaux tels que les toits, les planchers, les plafonds, les murs extérieurs et les cloisons intérieures, tous endommagés par les attaques et les explosions. Les ouvertures, portes et fenêtres, si elles sont touchées, sont soit restaurées, soit remplacées. À titre illustratif, l'église de Lestrem dans le Pas-de-Calais, durement éprouvée par les conflits et privée de ses vitraux, constitue un exemple où des réparations provisoires ont été entreprises, incluant le comblement des baies avec des matériaux temporaires et l'obturation des fenêtres à l'aide de carton bitumé. Cependant, dans les situations où les destructions sont plus substantielles, l'urgence entrave la possibilité d'une reconstruction immédiate des logements détruits. Dans ces circonstances, les civils concernés sont donc provisoirement relogés dans des installations temporaires en attendant la restauration de leurs habitations originales. Cette approche temporaire permet aux résidents de rester sur leurs terres, de maintenir leurs activités professionnelles et, si nécessaire, de superviser activement la remise en état de leurs biens (Danchin, 2019).

En parallèle de ces mesures, les architectes des Monuments Historiques répondent à une demande émanant du ministère des Beaux-Arts : celle de créer un fonds d'archives photographiques en prévision de la phase future de reconstruction. Lorsqu'une zone affectée par le conflit devient accessible, ces professionnels réalisent une documentation photographique minutieuse des édifices classés ayant subi des dommages. Ces clichés revêtent une importance primordiale en tant que précieuses sources documentaires destinées à guider les futurs travaux. Ainsi, ils garantissent une démarche méthodique et informée dans la préservation du patrimoine culturel et architectural de la nation (Danchin, 2019).

3 Seconde Guerre mondiale, la Bataille des Ardennes : les dommages en Belgique et en province du Luxembourg

3.1 L'invasion allemande de mai 1940

Durant la Seconde Guerre mondiale, cette région a été le théâtre de multiples événements à partir de l'invasion allemande du 10 mai 1940. Au cours de cette traversée des Ardennes, Bastogne a été le lieu de brefs, mais intenses affrontements. La ville est défendue par deux bataillons de Chasseurs Ardennais, qui avaient pour missions la destruction et l'obstruction des axes de communication pour empêcher l'avancée ennemie, mais ils ont rapidement dû se replier (Lardot & Ghislain, s. d.). Pour cause, les autorités belges avaient conscience qu'une résistance soutenue à travers les Ardennes n'était pas viable. Par conséquent, leur stratégie consistait à sacrifier cette zone en faveur d'un gain de temps. La Belgique était déterminée à ne pas perdre ses régiments, stationnés le long de la frontière avec des divisions à Martelange, Bastogne et Vielsalm. Cette approche visait à retarder les forces allemandes, permettant ainsi le retrait en toute sécurité de l'ensemble de l'armée pour la positionner derrière la Meuse, entre Namur et Liège. Notons que l'armée française s'apprêtait également à renforcer cette ligne en positionnant ses troupes entre Namur et Sedan (Bunker Memory, 2023). Pendant cette première phase de la guerre, les localités ardennaises ont relativement été épargnées de dommages majeurs, car les combats étaient souvent de courte durée, et l'armée allemande avançait rapidement en mettant en œuvre la stratégie de la guerre éclair (« *Blitzkrieg* ») (Dardart, 2015; Lardot & Ghislain, s. d.).

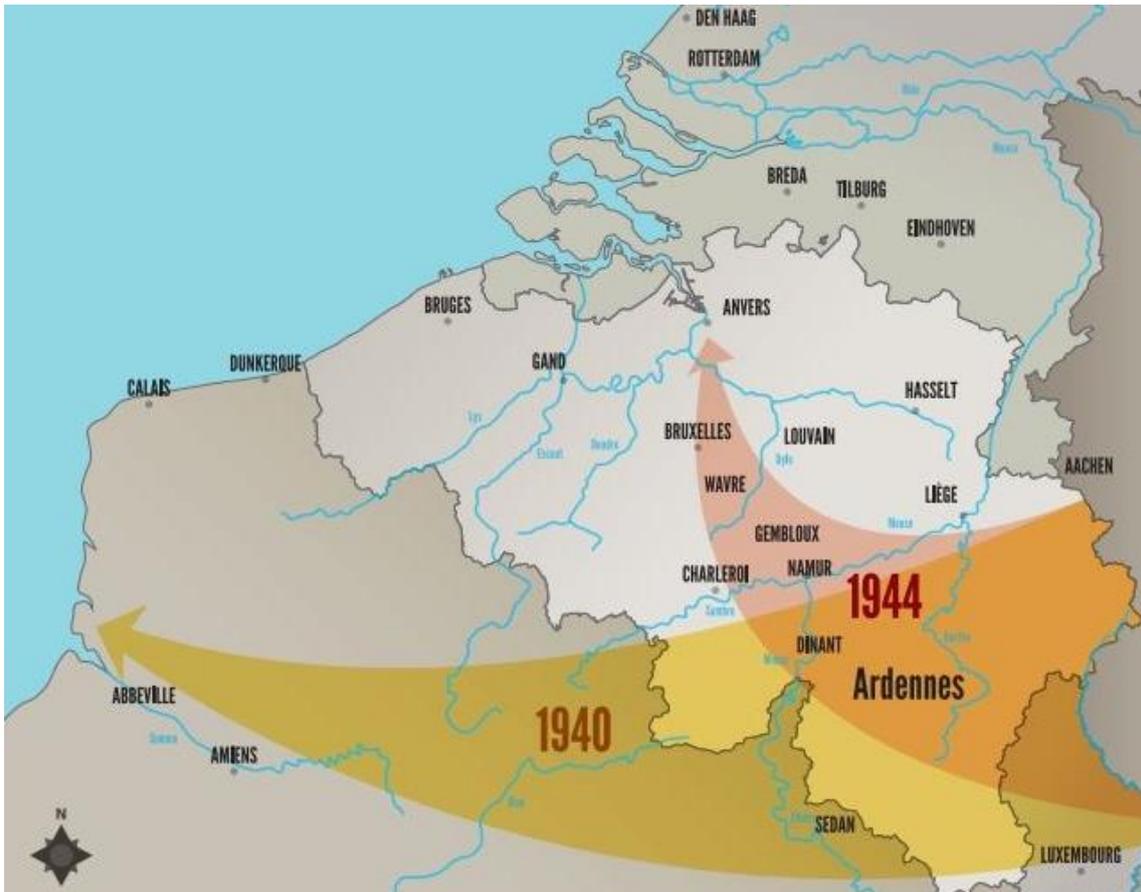


Figure 12 : Offensives allemandes en Ardenne en mai 1940 et en décembre 1944.

© LARDOT & GHISLAIN

3.2 La Bataille des Ardennes (16 décembre 1944 – 25 janvier 1945)

La scène opérationnelle a de nouveau évolué le 6 juin 1944, lorsque les forces alliées ont débarqué en Normandie pour amorcer leur avancée à travers la France en direction des frontières du Reich. En septembre 1944, les Alliés atteignent les Ardennes et libèrent Sedan le 6, Bastogne le 10 et Wiltz au Grand-Duché du Luxembourg le 13. Cependant, le 16 décembre 1944, à 5 h 30, les forces allemandes lancent une vaste contre-offensive dans le but de diviser les forces alliées et de séparer les armées britanniques des armées américaines. L'objectif ultime des forces allemandes est d'atteindre Anvers afin d'interrompre l'approvisionnement des Alliés par ce port. Cette offensive, qui marque le début de la Bataille des Ardennes, constitue la dernière tentative d'Hitler pour empêcher une pénétration alliée sur le sol

allemand. Cette contre-offensive est menée avec l'engagement total des dernières ressources militaires allemandes. Du côté des alliés, cette attaque est une surprise totale et seulement quatre divisions américaines inexpérimentées couvrent un front de plus de 130 km. Les forces allemandes réussissent à percer la ligne de front et à avancer jusqu'à 80 km à l'intérieur du pays. De manière ironique, les mêmes erreurs stratégiques de défense commises en mai 1940 ont été répétées en décembre 1944, en pensant les Ardennes infranchissables (Dardart, 2015; Lardot & Ghislain, s. d.).

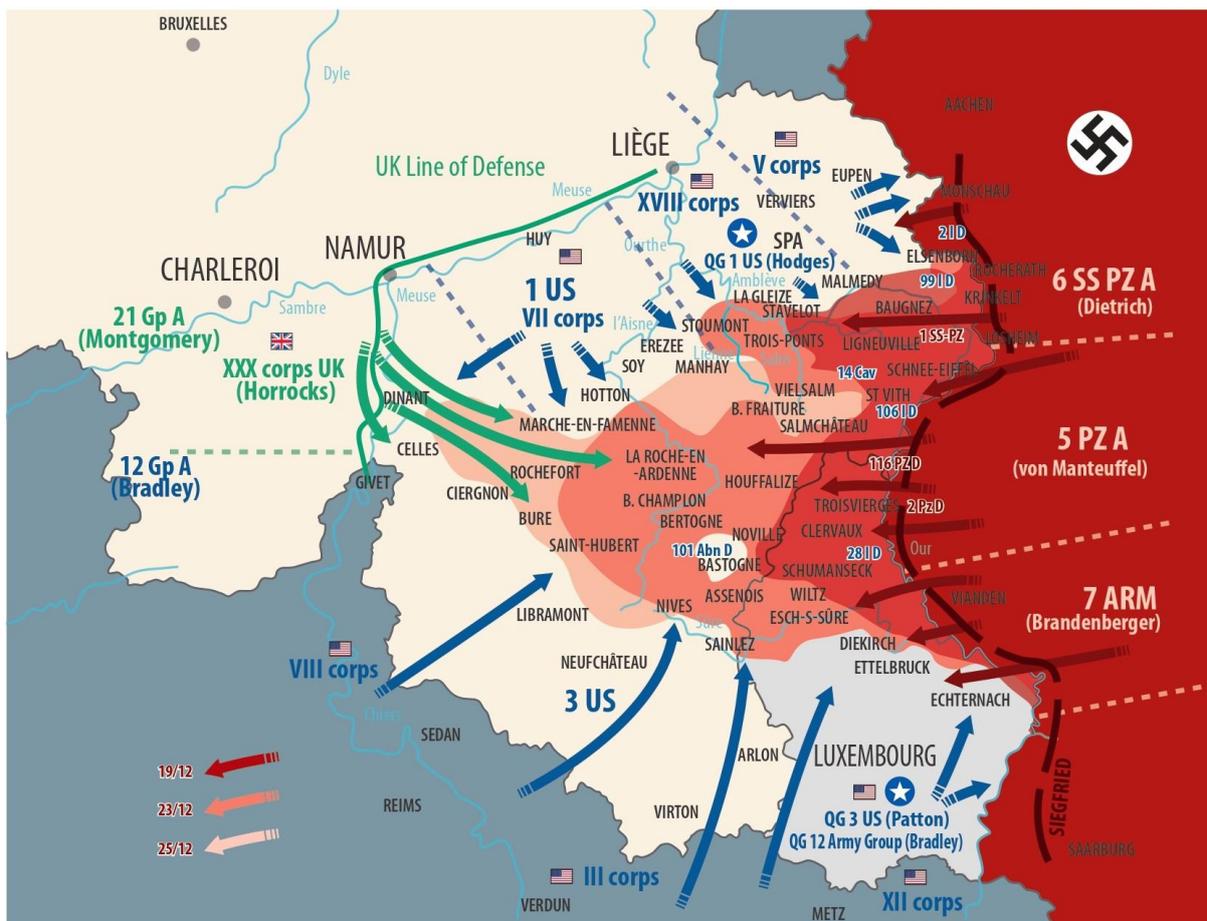


Figure 13 : Carte des offensives allemandes et alliées, Bataille des Ardennes, 1944-1945.
 ©2019(Fédération touristique du Luxembourg belge & Wallonie Belgique Tourisme, 2019)

Cette nouvelle situation a replongé la population, qui croyait être libérée, dans la crainte de revivre les douloureux souvenirs d'août 1914, où plus de 6 500 Ardennais avaient été fusillés par les Allemands. Cette inquiétude s'est avérée justifiée, car de décembre 1944 à janvier 1945, les troupes allemandes, principalement des divisions SS, ont commis de nombreuses atrocités envers la population et les prisonniers de guerre (Dardart, 2015; Fédération touristique du Luxembourg belge & Wallonie Belgique Tourisme, 2019; United States Holocaust Memorial Museum, s. d.).

Le 21 décembre 1944, le 47e corps allemand (5e Pz A) encercle la 101e Abn D américaine à Bastogne. Parallèlement, au Grand-Duché du Luxembourg, des affrontements ont également lieu, où la 28e US ID retarde l'avancée allemande depuis la frontière allemande jusqu'à Bastogne. À partir du 23 décembre, une amélioration des conditions météorologiques permet l'intervention de l'aviation alliée, qui avait été immobilisée au sol. Dès lors, des bombardements massifs sont entrepris sur les localités ardennaises, et le 26 décembre 1944, les troupes américaines parviennent à stopper les forces allemandes juste avant qu'elles n'atteignent la Meuse. À cette date, les troupes blindées de la 3e armée américaine du général Patton arrivent à Bastogne pour apporter un soutien décisif aux défenseurs de cette position stratégique encerclée par l'ennemi (Dardart, 2015; Fédération touristique du Luxembourg belge & Wallonie Belgique Tourisme, 2019; United States Holocaust Memorial Museum, s. d.).

Le 3 janvier 1945, les troupes alliées lancent leur propre contre-offensive, réussissant à percer le saillant allemand et le 16 janvier, atteignant Houffalize. Par la suite, elles consolident leurs positions et poursuivent leur progression vers la frontière du Reich, récupérant tous les territoires ardennais conquis d'ici la fin du mois de janvier 1945. La Bataille des Ardennes prend officiellement fin le 25 janvier 1945. Son importance considérable provient du fait qu'elle représente l'une des dernières offensives majeures des forces nazies et marquant le début du déclin du Troisième Reich (Dardart, 2015; Fédération touristique du Luxembourg belge & Wallonie Belgique Tourisme, 2019; United States Holocaust Memorial Museum, s. d.).

3.3 « *Bataille des Ardennes* » : appellations

La Bataille des Ardennes est connue sous plusieurs noms, du côté anglo-américain, elle est appelée « *Battle of the Bulge* » (Dardart, 2015; Lardot & Ghislain, s. d.), qui signifie « *la Bataille du Saillant* » (Dardart, 2015; Lardot & Ghislain, s. d.), en référence à la forme de coin que prend la ligne de front lors de la pénétration des Allemands. Du côté allemand, la contre-offensive est dans un premier temps nommée « *Wacht am Rhein* » (Garde au Rhin) (Dardart, 2015; Lardot & Ghislain, s. d.), puis prendra également le nom de « *Herbstnebel* » (Brouillard d'automne) (Dardart, 2015; Lardot & Ghislain, s. d.). Enfin, en Belgique et au Grand-Duché du Luxembourg, la bataille prend le nom d'« *Offensive von Rundstedt* » (Dardart, 2015; Lardot & Ghislain, s. d.). La Bataille des Ardennes sera l'appellation la plus utilisée pour représenter la totalité des opérations militaires qui se sont passées en Ardennes lors de l'hiver 1944-1945. Lorsque nous l'évoquons, on se réfère principalement à l'Ardenne belge qui fut le principal théâtre des opérations, mais il ne faut pas oublier que le front s'étendait également dans une partie des Ardennes françaises et également sur le territoire du Grand-Duché du Luxembourg (Dardart, 2015; Lardot & Ghislain, s. d.).

3.4 La notoriété historique de la Bataille des Ardennes

Cette bataille représente un sujet d'intérêt majeur pour les passionnés d'histoire, attirant un public venu visiter le Bastogne War Museum non seulement de Belgique et d'autres pays européens, mais également des États-Unis. Plus de 11 % des visiteurs sont américains, tandis que l'on compte environ 4 % de visiteurs allemands. Cet épisode a marqué un tournant significatif pour l'armée américaine, mobilisant environ 600 000 soldats alliés contre 400 000 Allemands pendant l'hiver 1944-1945 (Billa, s. d.).

La notoriété de cette bataille et de la petite ville de Bastogne aujourd'hui est en partie due à l'immense propagande et à la médiatisation qui les ont entourées. Les autorités militaires américaines et la presse ont rapidement compris l'importance psychologique de ce tragique événement sur l'opinion publique. Ainsi, pendant dix jours d'anxiété, alors que les troupes

allemandes avancent sur les forces américaines, les journaux de l'époque mettent en lumière le courage et la résistance de Bastogne face à l'ennemi. La presse présente alors les affrontements sur le plateau de Bastogne comme une véritable épopée. Cette intense couverture médiatique a contribué à inscrire la petite ville non seulement dans l'histoire, mais aussi dans la légende. Après la guerre, de nombreux films, livres, jeux vidéo et émissions de télévision ont entretenu et renforcé l'image de Bastogne à l'international. Cependant, il est important de rappeler que la bataille des Ardennes ne se limite pas seulement à cette ville. En effet, d'autres localités, moins médiatisées, mais tout aussi importantes, voire parfois plus, ont joué un rôle stratégique décisif dans l'échec de l'offensive allemande. Citons notamment les actions défensives sur la crête d'Elsenborn, à Stavelot, Saint-Vith, Manhay, Hotton et également au Grand-Duché du Luxembourg (Billa, s. d.).

En ce qui concerne l'historiographie, la Bataille des Ardennes a surtout été étudiée du point de vue militaire, principalement en se basant sur les archives américaines. L'attention a généralement été plus portée sur les affrontements de décembre 1944 que sur ceux de janvier 1945. De plus, il n'existe peu, voire aucune, publication détaillée sur l'implication des forces britanniques dans leur ensemble et par conséquent, certaines zones et parties de la bataille ont été plus étudiées que d'autres, ce qui peut entraîner un manque de documentation sur des sujets plus spécifiques (Billa, s. d.). Cela ouvre toutefois la voie à de nouvelles recherches sur des points encore peu explorés, comme en témoigne ce mémoire de fin d'études.

3.5 L'importance de Bastogne

Bastogne était un point stratégique crucial et très convoité. Cette petite ville ardennaise se trouvait au carrefour de sept routes principales, ce qui en faisait un nœud routier stratégique d'une grande importance et un point de convergence majeur dans la région. Pour les forces alliées, tenir la position de Bastogne représentait une occasion pour stopper l'avancée ennemie. En contrôlant cette position géographique clef, les Alliés pouvaient non seulement ralentir l'avancée des forces allemandes, mais aussi les empêcher de progresser vers d'autres zones stratégiques. Du côté des Allemands, la prise de Bastogne était essentielle pour leur

3.6 Bilan des dommages et pertes

Au total, l'« *Offensive von Rundstedt* » (Colignon, s. d.-a) a eu des conséquences tragiques tant du côté des forces militaires que des populations. Les pertes humaines furent importantes, avec près de 8 500 soldats américains et plus de 10 000 soldats ennemis tombés au combat (Colignon, s. d.-a). Le nombre total de tués, blessés, prisonniers ou disparus était de 82 000 hommes du côté des Alliés et entre 80 000 et 100 000 hommes du côté allemand (Anonyme, 2023). On déplora également la mort d'environ une centaine de soldats du Commonwealth britannique. En outre, les civils ardennais, jusqu'alors relativement épargnés par la guerre, furent plongés dans l'horreur des tueries de masse et des bombardements dévastateurs liés à la guerre industrielle. La population fut durement touchée, avec environ 2 500 Belges et 500 Luxembourgeois (Grand-Duché du Luxembourg) tués lors des combats. Outre les pertes humaines, les localités ardennaises subirent d'immenses destructions matérielles, principalement causées par les « *tirs amis* » (Colignon, s. d.-a), c'est-à-dire les tirs d'artillerie et les bombardements de l'aviation alliée qui furent les plus dévastateurs. Les villes de Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Saint-Vith et Malmedy, entre autres, furent quasiment réduites à néant, avec des taux de destruction matérielle atteignant 90 % pour La Roche-en-Ardenne et 98 % pour Saint-Vith. Bien que certaines localités ardennaises aient été moins touchées, elles subirent également des dégâts dus aux bombardements aériens alliés (Colignon, s. d.-a). Ces derniers entraînèrent aussi la perte de centaines de civils innocents qui payèrent un lourd tribut et virent leurs vies bouleversées par la violence de la guerre et la destruction.



Figure 15 : Artillerie américaine du 177 th FAB étant attachée au CCR pour soutenir sa percée lors de l'attaque sur Assenois. Bataille des Ardennes, 1944-1945. © NARA



Figure 16 : Houffalize après les bombardements, ruines à perte de vue couvertes par la neige, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © Coll. Bastogne War Museum

4 Les bombardements aériens : la terreur venue du ciel

4.1 Les évolutions de la Seconde Guerre mondiale

Contrairement à la Seconde Guerre mondiale, la Première Guerre est principalement caractérisée par des combats de tranchées et des stratégies de positionnement, sans que les axes logistiques soient directement au cœur des préoccupations. À l'époque, l'idée d'exercer une influence indirecte sur les axes logistiques n'était pas pleinement développée, et il fallut attendre la stabilisation du front pour comprendre l'importance de les bombarder (Fort, 2021). C'est alors que le véritable début des bombardements aériens voit le jour, et les années 1930 ont été marquées par une large représentation de ceux-ci dans les médias de l'époque. Que ce soit dans la presse ou au cinéma, le public était exposé à ce que l'on appelait alors « *le péril aérien* » (Colignon, s. d.-c). Ce péril va se concrétiser dans cette période d'entre-guerre par les opérations de bombardement à Barcelone et à Guernica, ainsi par que la « *guerre des gaz* » (Colignon, s. d.-c) menée en Éthiopie par la « *Regia Aeronautica* » italienne en 1935-1936 (Colignon, s. d.-c).

En réponse à ces événements, des mesures ont donc été prises en Belgique pour protéger la population et renforcer les services de secours en cas de bombardement aérien, notamment par la création de la « *Ligue de Protection Aérienne Passive* » (L.P.A.) (Colignon, s. d.-c) en 1934. Malheureusement, cette initiative a rencontré un intérêt limité, ce qui en fera pâtir le Royaume lors du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale en raison du manque de refuges antiaériens collectifs dans le pays. Pourtant, des mesures avaient déjà été élaborées en cas d'attaque, comme l'utilisation de sirènes d'alerte et l'occultation des lumières pour réduire la visibilité nocturne depuis les airs. De plus, les réflexions sur la préservation du patrimoine historique et économique étaient pratiquement inexistantes. En juin 1939, la L.P.A. sera rebaptisée « *Commissariat Territorial à la Protection Aérienne* » (Colignon, s. d.-c), mais sans apporter de mesures significatives supplémentaires (Colignon, s. d.-c).

Le 10 mai 1940, au cours de l'invasion du territoire belge, les autorités ont constaté avec impuissance l'insuffisance des mesures de protection contre les bombardements aériens. Les stratégies militaires évoluèrent rapidement pour aboutir à des attaques ciblées visant à paralyser les axes logistiques par des bombardements tactiques précis. L'objectif des attaques aériennes allemandes était de détruire les infrastructures essentielles à la mobilité et aux ravitaillements des forces adverses. Les bombardements tactiques ciblerent notamment les ponts situés dans les lignes arrière, avec pour but de rendre plus difficile le repli des forces alliées. L'évolution des moyens aériens a joué un rôle central dans ces nouvelles stratégies. Les Stukas allemands, des avions spécialement conçus pour le bombardement précis des cibles militaires, ont joué un rôle majeur dans ce contexte. Grâce à des avancées significatives en matière de portée, de précision et de puissance de feu, ces avions étaient en mesure de mettre en œuvre des stratégies de bombardement ciblées et dévastatrices. Cette évolution dans les stratégies militaires a marqué un tournant dans l'histoire des conflits, introduisant une approche plus précise et directe visant à neutraliser les infrastructures ennemies cruciales pour leur mobilité et leurs opérations. Les attaques contre les axes logistiques sont ainsi devenues un élément essentiel de la guerre moderne, ayant des répercussions majeures sur le déroulement des conflits et la conduite des batailles (Fort, 2021).

4.2 Les premiers bombardements en Belgique : L'attaque allemande

Sur le territoire belge, les avions de la Luftwaffe ont rapidement et intensivement frappé selon les principes de la guerre éclair, en ciblant les points stratégiques. Dans un premier temps, les aérodromes ont été visés et détruits, puis les axes routiers et ferroviaires. Les attaques allemandes étaient brutales et ne prenaient pas en compte les dommages collatéraux potentiels sur les bâtiments environnants. Ainsi, ces premiers raids ont causé d'importants dégâts matériels et humains. Il convient de noter que dans la première phase du conflit, la province du Luxembourg et les Ardennes ont été épargnées par ces frappes aériennes. En effet, les cibles principales étaient initialement situées dans la Région de Bruxelles-Capitale et en Flandre abritant les aérodromes. Par la suite, lorsque les axes de communication ont été visés, non seulement les Flandres et leurs ports, mais aussi les villes wallonnes ont subi les

bombardements. Namur, les villages d'Entre-Sambre-et-Meuse, Mons, Nivelles et Tournai ont été touchés, entraînant la mort de civils ainsi que la destruction de sites historiques. Les bombardements allemands ont cessé sur le territoire belge après seulement 18 jours, avec la capitulation officielle du Royaume belge le 28 mai 1940 (Colignon, s. d.-c).

4.3 L'aviation alliée déployée au-dessus du territoire belge

À partir d'octobre 1941, après la conquête du territoire par l'Allemagne, les bombardements allemands ont diminué. Cependant, la Belgique a été exposée à une nouvelle phase de la guerre aérienne avec les attaques sporadiques du Royal Air Force visant les ports d'Ostende et d'Anvers. C'est surtout à partir de 1942-1943 que les bombardements aériens alliés se sont intensifiés, avec la Royal Air Force bénéficiant de l'appui considérable de l'United States Air Force (U.S.A.F.). Malgré l'ampleur des attaques, la Belgique n'était pas une cible prioritaire, et les objectifs étaient sélectionnés principalement pour leur pertinence militaire sans grande préoccupation pour les dommages collatéraux. Les ports et les infrastructures ferroviaires ont été ciblés, entraînant souvent la destruction de zones urbaines densément peuplées et causant des pertes civiles. Un exemple frappant de ces frappes aériennes alliées, visant des cibles vitales pour les Allemands, est le bombardement d'une usine d'armement à Mortsel, près d'Anvers, qui a causé la mort de 936 personnes, dont 209 écoliers (Colignon, s. d.-c).

Au début du printemps 1944, en préparation du débarquement de Normandie, les autorités interalliées ont élaboré une stratégie d'envergure appelée le « *Transportation Plan* » (Colignon, s. d.-c). Cette stratégie visait à paralyser le réseau de transport allemand bombardant les infrastructures ferroviaires entre la Loire et le Rhin, ainsi que sur les voies de communication essentielles pour l'acheminement rapide de renforts et de matériel en Normandie. En Belgique, les gares et les ponts ferroviaires des villes du Hainaut, de la périphérie de Namur et de Liège en Wallonie, tandis que Courtrai, Malines, Louvain, Gand, en Flandre ont été bombardés, mais aussi Schaerbeek et Etterbeek en région bruxelloise (Colignon, s. d.-c).

À l'approche du débarquement, les bombardements en Belgique se sont atténués pour se concentrer sur l'ouest de la France. Malgré tout, ce répit a été de courte durée, car les troupes

allemandes battaient en retraite. À partir du 18 août 1944, les bombardements anglo-américains ont repris pour entraver au maximum la retraite allemande, en ciblant spécifiquement les ponts ferroviaires traversant la Meuse de Givet à Maastricht. Dans le cadre de ces opérations, le pont du Luxembourg à Namur a été particulièrement visé, bien qu'il n'ait jamais été détruit. Malheureusement, la population namuroise qui avait été relativement épargnée jusqu'alors se trouve sévèrement touchée. Le centre de la ville est ravagé par les bombardements ciblant le pont, causant l'anéantissement de plusieurs centaines de maisons et la perte de pas moins de 300 habitants (Colignon, s. d.-c).

4.4 De la tactique à la stratégie aérienne : l'impact transformateur de l'aviation et des bombardements

Au seuil de la Seconde Guerre mondiale, l'aviation a été envisagée comme un moyen de transcender les guerres de position, comme celles de la Première Guerre mondiale, qui avaient entraîné d'énormes pertes en vies humaines. Les bombardements aériens étaient perçus comme un moyen privilégié d'éviter les massacres de tranchées, un paradoxe qui s'avérera manifeste. Les stratégies militaires aspiraient à exploiter la puissance aérienne pour vaincre l'ennemi à distance. Leur idée reposait sur la destruction des points vitaux situés à l'arrière du front ennemi et souvent en périmètre urbain, dans le but de provoquer un effondrement interne rapide du pays ennemi et ainsi d'éviter les combats au sol. Notamment par la destruction de ses centres économique, de production et les voies de communication. Par conséquent, un changement significatif entre les deux guerres mondiales résida dans l'adoption de l'aviation selon une planification stratégique, plutôt que tactique. Il convient de rappeler que pendant la Première Guerre mondiale, l'aviation avait initialement été utilisée pour des missions de reconnaissance, et ce n'est qu'en 1918 que les premiers bombardements aériens avaient été observés. C'est surtout dans la période de l'entre-deux-guerres que la doctrine militaire du « *bombardement stratégique* » (Tellier, 2020) s'est développée, s'appuyant sur le concept de guerre totale et l'objectif de réduire à néant les capacités industrielles de l'ennemi. La différence entre le bombardement stratégique et le bombardement tactique

réside dans le fait que ce dernier requiert des avions plus petits et vise des cibles plus restreintes, comme un véhicule blindé par exemple. Pour ce faire, des avions à plus long rayon d'action ont été déployés pour atteindre des objectifs plus lointains et plus vastes, tels que des villes entières (Tellier, 2020).

Par tout cela, la perception et l'utilisation de l'aviation ont évolué, la considérant désormais comme un moyen de remporter la guerre grâce à sa portée stratégique, tandis qu'auparavant elle n'était envisagée que pour ses capacités tactiques (Tellier, 2020). Ceci marque une évolution dans l'art de la guerre, redéfinissant la notion de « *puissance aérienne* » (Krugler, 2010). Il est pertinent de souligner que l'efficacité des bombardements par zones a fait l'objet de controverses où les opinions divergent (Krugler, 2010).

Il est crucial de comprendre que, au début de la Seconde Guerre mondiale, la plupart des pays ne disposaient ni de structures ni de moyens pour exploiter pleinement la puissance aérienne, à l'exception de l'Allemagne et du Japon. Ces deux nations étaient les pionnières dans le repérage et le développement de cette puissance. Cependant, pour diverses raisons non examinées dans cette étude, elles ne sont pas parvenues à maintenir leur avance initiale dans ce domaine. C'est finalement parmi les Alliés anglo-saxons que l'importance de la puissance aérienne dans l'issue d'un conflit a été réellement saisie et intégrée dans leurs stratégies de guerre. Les événements aériens de la Première Guerre mondiale et des années 1930 ont fourni peu d'enseignements, mais c'est principalement à partir des campagnes allemandes de 1939-1940, au cours desquelles l'aviation avait joué un rôle crucial, que les Alliés ont élaboré leurs approches. Ils ont ainsi appris progressivement et développés au fil des quatre années de conflit, une suprématie aérienne à partir de 1944, sans qu'aucune stratégie de guerre aérienne préétablie ne soit en place (Forget, 1984).

Pour détruire leurs objectifs, les alliés développent une nouvelle stratégie de combat, le « *carpet-bombing* », soit le « *bombardement par zones* » (Colignon, s. d.-c). Cette approche visait à dévaster complètement les zones ciblées, anéantissant ainsi la capacité de l'ennemi à poursuivre la guerre et érodant la volonté de la population ennemie de soutenir l'effort de guerre. Le résultat de ce « *bombardement stratégique* » (Huddelston, s. d.) était la réduction de villes entières en ruines, avec des centaines, voire des milliers de victimes civiles, mais avec des dommages limités sur la capacité militaire de l'ennemi. Pour ce faire, les avions-alliés utilisaient

des bombes explosives à fragmentation et des bombes incendiaires pour mener à bien ces frappes, causant toujours des pertes humaines et matérielles considérables (Huddelston, s. d.).

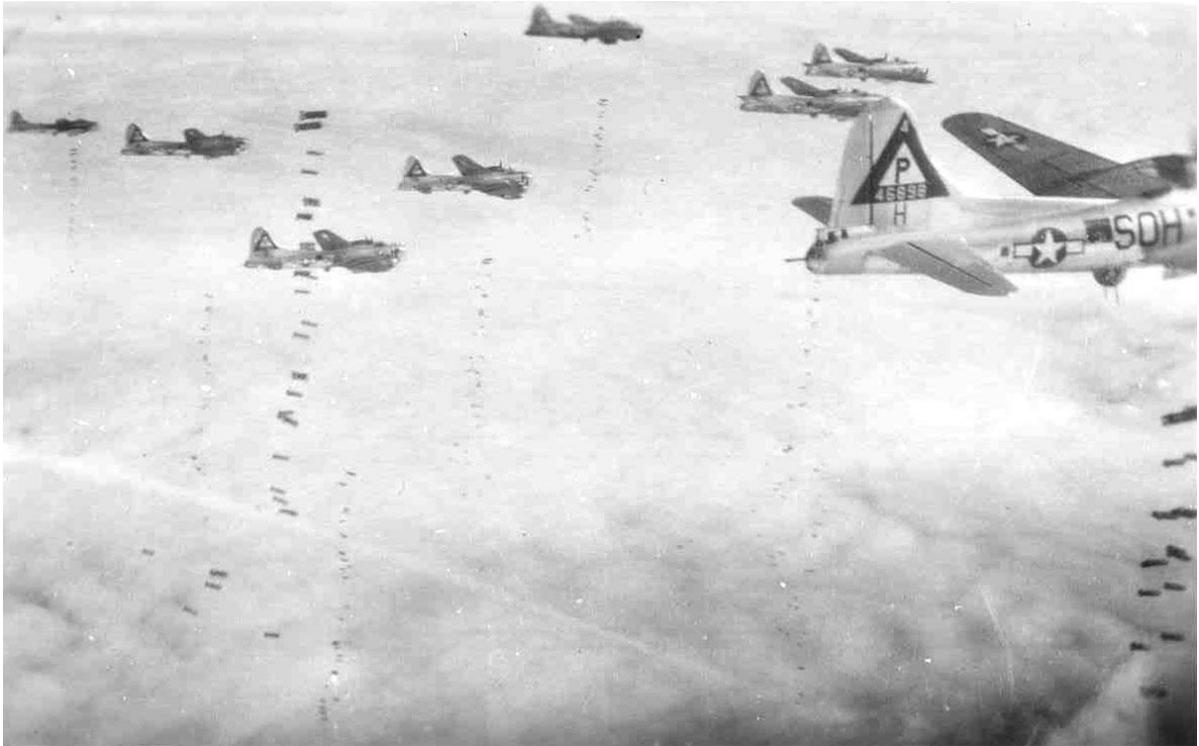


Figure 17 : Bombardements par zone des Boeing B-17G américains, s. l., 1944. © US Air Force

L'utilisation de la destruction par ces bombardements était perçue, au début de la Seconde Guerre mondiale, comme étant potentiellement trop dangereuse, risquant de déclencher un cycle de destruction mutuelle. Chaque camp comprenait que l'emploi de cette arme était risqué, anticipant en quelque sorte la notion de dissuasion nucléaire à venir. Le 1er septembre 1939, en réponse à la déclaration de guerre de l'Allemagne à la Pologne, le président américain Franklin Roosevelt a appelé à épargner les civils des bombardements, un appel auquel tous les pays belligérants ont répondu favorablement, avec une réserve de réciprocité. Naturellement, chaque pays a néanmoins développé ses propres capacités de frappe, malgré l'interdiction d'utilisation. Ce sont les nazis qui ont rompu cet accord en premier lieu en bombardant Varsovie. Dans un premier temps, la France et le Royaume-Uni n'ont pas répondu à cette attaque. Il a fallu attendre le 10 mai 1940, lorsque l'Allemagne a lancé son offensive contre la

France, pour que des ripostes similaires en bombardements voient le jour. Le véritable tournant s'est produit le 25 août 1940, lorsque Hitler a exigé des représailles à la suite d'une petite incursion anglaise à cette date. C'est ainsi qu'est née la première stratégie de « *bombardement anti-cités* » (Tellier, 2020), visant à détruire sans distinction entre cibles civiles et militaires. À partir de cette date, l'Allemagne a lancé 57 raids aériens consécutifs jusqu'en mai 1941, ciblant les villes et les installations de production. Cette escalade de représailles a entraîné une utilisation toujours plus étendue de moyens pour maximiser la destruction. Les Britanniques ont cru en l'efficacité de ces raids massifs, qui ont réduit en cendres des villes allemandes telles que Cologne, Dresde et d'autres encore dans la Ruhr ainsi qu'à Hambourg, par l'utilisation de bombes incendiaires (Tellier, 2020).

À partir de 1944, l'aviation devient l'outil privilégié des Alliés pour briser toute résistance et prévenir les guérillas urbaines. Plus que les villes belges et françaises, ce sont les villes allemandes qui subissent le plus de pluies d'obus incendiaires et explosifs. Elles sont complètement réduites en ruines, entraînant des dizaines de milliers de victimes civiles et des centaines de milliers de blessés. Quant aux survivants, leur situation n'est guère plus enviable, car il ne subsiste souvent que peu, voire aucun édifice debout ou en état d'utilisation. Certaines villes sont effacées de la carte, leur tissu urbain devenant méconnaissable, voire indiscernable (Tellier, 2020).



Figure 18 : Boeing B29 « Superfortress » et son chargement de bombes (identique que ceux ayant bombardés les Ardennes), île de Saipan dans l'archipel des Mariannes, 24 novembre 1944. © Getty - Keystone / Intermittent

L'une des intentions derrière ces raids était de jouer sur l'effet psychologique de la destruction, dans le but d'affaiblir la volonté des civils à se relever et à continuer de soutenir leur gouvernement. Cette stratégie sera uniquement appliquée sur le territoire allemand. Toutefois, cela a souvent produit l'effet inverse, renforçant la détermination des populations des deux côtés, chacune croyant que l'ennemi céderait en premier et appelant à davantage de représailles aériennes. D'ailleurs, les « armes V » (missiles allemands) (Tellier, 2020) tirent leur nom de ce cycle de représailles sans fin, le « V » signifiant « *Vergeltungswaffe* », ou « *arme de représailles* » (Tellier, 2020).

Bien que la Luftwaffe ait été grandement affaiblie par rapport à sa position en 1940-1941, l'Allemagne n'était pas prête à se rendre et a donc utilisé tous les moyens à sa disposition pour contre-attaquer, en lançant des missiles V1 et V2 sur les villes de Liège et d'Anvers. Bien que Liège ait été brièvement bombardée en octobre 1944, c'est à partir du 16 décembre 1944, au début de l'Offensive des Ardennes, que les attaques se sont intensifiées sur la ville. Les effets

de ces armes étaient tels qu'à Liège, un bâtiment sur deux a été détruit et le bilan s'est élevé à 1649 morts. Au total, l'arrondissement de Liège a subi 1592 tirs de V1 et 27 de V2. La situation à Anvers était encore plus critique, car la ville était le principal port d'approvisionnement des armées alliées et représentait donc un point stratégique majeur à détruire rapidement. C'est pourquoi, dès le 13 octobre 1944, les Allemands bombardent la ville à l'aide de ces armes. À Anvers, le bilan humain a été lourd, avec la mort de 4229 civils et près de 7000 blessés. Dans l'ensemble, le nombre des victimes causées par les « *armes V* » (Colignon, s. d.-c) en Belgique s'est élevé à 6448 civils et 882 soldats alliés. Malgré les dispositifs de défense antiaérienne contre les V1 assez performants, aucun système n'était en mesure d'intercepter les premiers missiles balistiques de l'histoire, les V2 (Colignon, s. d.-c).

4.5 Les bombardements en province du Luxembourg

Pendant la Bataille des Ardennes, l'aviation alliée a joué un rôle crucial, en particulier dans l'utilisation stratégique de la puissance aérienne. L'objectif principal était de perturber la contre-offensive allemande en ciblant les nœuds des axes routiers. Pour ce faire, les Alliés ont largement employé la technique du « *carpet-bombing* » (Colignon, s. d.-c), qui a entraîné des dévastations considérables dans les petites localités ardennaises. Ces frappes massives ont eu des résultats probants en ralentissant l'avancée allemande, mais elles ont été accompagnées d'un lourd tribut en vies civiles et en destructions matérielles. Les conséquences de cette stratégie sont particulièrement flagrantes dans des villes telles que Houffalize (197 victimes civiles pour 1300 habitants), La Roche-en-Ardenne (117 morts et ville détruite à 90 %), Saint-Vith (250 morts et ville détruite à 98 %) (Colignon, s. d.-c) et Bastogne, en plus de sa région (798 victimes) (Dardart, 2015). Houffalize, par exemple, a subi des bombardements aériens britanniques visant à entraver les mouvements ennemis le long de l'Ourthe, ce qui a abouti à la quasi-destruction de la ville. À partir du 16 janvier 1945, seules dix habitations demeuraient debout sur les 386 initialement recensées en début de conflit. Un exemple édifiant de la frénésie et l'absurdité de la guerre aérienne sont ceux de Malmedy. Bien qu'elle n'ait pas été reprise par les Allemands lors de l'offensive, elle a subi trois jours consécutifs de

bombardements de l'U.S.A.F. (23, 24 et 25 décembre 1944) pendant lesquels près de la moitié de la ville a été détruite et 202 civils ont perdu la vie (Colignon, s. d.-c).

Il est important de noter que, dans la région des Ardennes, ce sont les frappes alliées, souvent appelées par dérision « *the American Luftwaffe* » (Colignon, s. d.-c) par les soldats américains, qui ont occasionné les dégâts les plus importants, surpassant même les dommages infligés par l'armée allemande. Ces lourds bombardements détruisant complètement les localités ardennaises seront nommés les « *tirs amis* ». (Colignon, s. d.-c) Cette dynamique de destruction est également visible à Bastogne, où près de 800 bâtiments ont été considérés comme détruits ou gravement endommagés à la suite des actions des deux camps (Lardot & Ghislain, s. d.).



Figure 19 : Malmedy après les bombardements, Bataille des Ardennes, 1944-1945.

© Coll. Bastogne War Museum

Ces exemples mettent en lumière les tragédies et les paradoxes inhérents à la guerre aérienne, où les villes libérées ont souvent été les cibles involontaires d'une puissance de frappe qui visait à démanteler les forces ennemies. Les pertes civiles et les destructions matérielles massives posent alors des questions profondes sur les méthodes et les conséquences de l'utilisation de ces stratégies dans le contexte des conflits majeurs.

4.6 Bombardements sans discrimination? : réflexion sur les bombardements alliés dans les Ardennes

Une analyse approfondie des raids aériens alliés au cours de la Bataille des Ardennes révèle une complexité intrigante en ce qui concerne leur nature et leur conformité avec les normes du Droit International Humanitaire (DIH). Les termes « *bombardements sans discrimination* » (Cumin, 2014) sont en partie applicables à ces attaques, désignant ainsi des frappes qui ne tiennent pas compte des distinctions entre cibles militaires légitimes et les biens protégés par le DIH, incluant la population. Il est crucial de noter que cette classification englobe à la fois les bombardements délibérés sur les civiles et les attaques menées sans précautions ni proportions en matière de destruction (Cumin, 2014).

Il est important de souligner que, lors de la Bataille des Ardennes, les bombardements alliés ne visaient pas délibérément les civils. Cette distinction est essentielle, puisqu'à partir d'octobre 1942, la politique de guerre alliée n'interdit plus les bombardements civils. À ce moment, en réponse à une guerre aérienne allemande sans restriction, les Britanniques adoptèrent en effet une nouvelle politique de guerre. Ils justifiaient leur action en considérant qu'ils avaient le droit de répondre à l'ennemi de la même manière en ciblant directement la population allemande, une stratégie connue sous le nom de « *moral bombing* » (Bissonnette, 2019). Elle suivait un schéma similaire au « *carpet bombing* » (Colignon, s.d.-c), mais cette approche visait spécifiquement les civils. Il est essentiel de noter que cette politique ne fut jamais appliquée dans les agglomérations des pays alliés, avec pour objectif de préserver le moral et la vie des civils belges, mais plutôt de causer des pertes significatives aux forces allemandes et d'entraver leur progression. Cependant, cette politique donna lieu à une série de bombardements aériens

non discriminés, entraînant des pertes considérables en vies civiles et en matériel (immeubles). Dans ces contextes, l'accent était principalement mis sur la maximisation des effets offensifs et la réduction des pertes d'aéronefs, tandis que les considérations concernant les éventuelles victimes civiles étaient souvent reléguées au second plan (Bissonnette, 2019).

Il convient néanmoins de noter qu'une partie des villes ardennaises a subi des bombardements non discriminés, comme en témoignent les dégâts disproportionnés infligés à des localités telles que La Roche-en-Ardenne (fig. 20 et 21), Houffalize, Malmedy et Saint-Vith (fig. 22 et 23). En dépit de l'article 24, paragraphe 2 des Règles de La Haye de 1923, où il est rapporté que le bombardement aérien n'est autorisé « *que s'il est dirigé exclusivement contre les objectifs suivants : forces, ouvrages, établissements ou dépôts militaires, usines d'armements, de munitions ou de fournitures militaires, lignes de communications et de transports à usage militaire* » (Cumin, 2014). En outre, l'article 24, paragraphe 3, stipule que le bombardement d'un objectif militaire est interdit s'il risque d'entraîner des attaques indiscriminées sur la population. Les paragraphes 1 et 2 du même article interdisent explicitement le « *bombardement de zone* » (Cumin, 2014), bien que l'attaque d'objectifs militaires spécifiques à l'intérieur des agglomérations soit autorisée pourvu que les dommages collatéraux soient jugés non superflus et disproportionnés, et que ces attaques procurent un avantage militaire net (Cumin, 2014).



Figure 20 : La Roche-en-Ardenne avant la Bataille des Ardennes, s.d.

© 2023 Musée de la Bataille des Ardennes



Figure 21 : La Roche-en-Ardenne après les bombardements, Bataille des Ardennes, 1944-1945.

© 2023 Musée de la Bataille des Ardennes



Figure 22 : Bombardements aériens sur Saint-Vith visant les « villes carrefours », passages obligatoires pour les Allemands, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © NARA



Figure 23 : Vue aérienne de Saint-Vith après les bombardements de décembre 1944. © USAAF

Ainsi, la définition des caractéristiques des bombardements alliés durant la Bataille des Ardennes s'avère complexe, nécessitant une prise en compte minutieuse des normes régissant les conflits avant et après-guerre. L'application de ces règles pour justifier la destruction de certaines localités ardennaises et les dégâts considérables subis par Bastogne soulève des questions profondes quant à leur légitimité. Il est également essentiel de prendre en compte les avancées technologiques de l'époque, la définition d'une cible militaire, la complexité des objectifs mixtes et l'évaluation des dommages collatéraux, en tenant compte de leur pertinence opérationnelle (Cumin, 2014). Bien que le recul actuel (2023) sur ces événements permette une analyse rétrospective, la question de la légitimité des bombardements demeure complexe, exigeant une évaluation minutieuse des motivations et des circonstances, notamment dans des cas tels que celui de Malmedy, où la prévention semblait jouer un rôle prépondérant.

4.7 Fin de la Seconde Guerre mondiale et après-guerre : la complexité de bombardements stratégiques

L'apogée de la destruction aérienne au cours de la Seconde Guerre mondiale trouve un écho significatif à l'autre bout du globe, au Japon. Cet épisode se compose de deux étapes marquantes. Tout d'abord, le bombardement de Tokyo du 9 au 10 mars 1945, impliquant l'utilisation de bombes au napalm, aboutit à la perte de 100 000 vies. Puis, dans un second temps, les États-Unis inaugurent l'ère des bombardements atomiques en anéantissant les villes d'Hiroshima et de Nagasaki les 6 et 9 août. Une observation intéressante réside dans le parallèle entre les bombardements stratégiques menés au Japon et en Europe. Néanmoins, ces attaques infligent des dégâts et des pertes humaines bien plus substantielles, avec près d'un demi-million de morts au cours des derniers mois de la guerre (Tellier, 2020).

Lors des procès intentés à l'encontre des dirigeants nazis et japonais à la fin de la guerre, les Alliés adoptent une position mesurée quant à leur propre triomphe par le biais de méthodes de destruction massive. Ils optent pour la discrétion en ce qui concerne les coûts humains et matériels engendrés par les stratégies de bombardement, étant eux-mêmes impliqués dans

ces actions. Par conséquent, les bombardements de civils ne sont pas considérés comme un motif de poursuite juridique. Les Alliés sont conscients qu'ils doivent éviter de faire étalage de leurs actions, étant donné qu'ils sont, en partie, les auteurs de cette pratique. Un exemple intéressant est le cas d'Arthur Travers Harris, à la tête du commandement de bombardement britannique, surnommé rapidement « *Bomber Harris* » ou encore « *Butcher Harris* » (Tellier, 2020) par ses pairs, en février 1942, ce qui démontre clairement la complexité morale autour de ces actions (Tellier, 2020).

Le général Curtis E. LeMay, figure éminente de l'US Air Force et tacticien émérite, offre un aperçu de l'état d'esprit des hauts gradés alliés. Dès le début de la guerre, il exprime sa vision de l'usage de la force militaire dans un discours controversé, ultérieurement repris dans un article diffusé par la télévision publique américaine (PBS) : « *Si vous allez utiliser la force militaire, alors vous devez utiliser une force militaire écrasante. Utilisez trop et délibérément trop... Vous sauverez des vies, non seulement la vôtre, mais celle de l'ennemi aussi.* » (Ott, 1999). Interrogé à la fin de la guerre sur la moralité des bombardements qu'il a menés, LeMay répond : « *Tuer des Japonais ne me dérangeait pas beaucoup à ce moment-là... Je suppose que si j'avais perdu la guerre, j'aurais été jugé comme criminel de guerre... Chaque soldat pense quelque chose aux aspects moraux de ce qu'il fait. Mais toute guerre est immorale et si vous laissez cela vous déranger, vous n'êtes pas un bon soldat.* » (Ott, 1999). Ces exemples illustrent la prise de conscience par les Américains des conséquences en matière de pertes matérielles et humaines de leurs actions.

À ce stade, il est essentiel de reconnaître que lorsque l'on examine des cas de destruction totale tels qu'Houffalize ou La Roche-en-Ardenne, pour n'en nommer que quelques-uns, il n'est plus possible de considérer ces événements comme de simples dommages collatéraux. Les opérations de bombardement témoignent d'une conscience pleine et entière des dommages qu'elles causeront à la population.

Même à notre époque contemporaine, l'utilisation de bombardements sans discrimination persiste, en dépit des nouvelles réglementations adoptées. En 2002, le Statut de Rome des Nations Unies créé le 17 juillet 1998 entre en vigueur. Ce traité international établit la Cour pénale internationale (CPI), une juridiction permanente chargée de poursuivre les individus responsables de crimes graves en lien avec le droit international, notamment le génocide, les

crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le crime d'agression. L'article 8 de ce traité qualifie les bombardements sans discrimination de crime de guerre au paragraphe 20 du point 2(B), dérivé du Protocole I des Conventions de Genève du 12 août 1949, qui stipule : « *Le fait d'employer les armes, projectiles, matières et méthodes de guerre de nature à causer des maux superflus ou des souffrances inutiles ou à frapper sans discrimination en violation du droit international des conflits armés (...)* » (Organisation des Nations Unies, 1998). Malgré ces mesures visant à prévenir les crimes de guerre, la presse continue de rendre compte de bombardements sans discrimination. En 2009, en Afghanistan, les forces internationales, principalement américaines, sont accusées d'effectuer des bombardements non discriminés à l'encontre de la population afghane (Fontaine, 2009). En 2015, Amnesty International signale des attaques aériennes sans discrimination provenant des deux camps en Ukraine, causant de nombreuses pertes civiles (Anonyme, 2015). Ces exemples contemporains soulignent la persistance de la problématique des bombardements sans discrimination malgré les avancées réglementaires.

5 Étude comparative : dommages de guerre et reconstruction en Europe

5.1 Gestion des ruines et des décombres

5.1.1 Berlin et Florence

Le cas de Berlin a suscité l'intérêt de nombreux chercheurs, parmi lequel Éléonore Muhidine, auteure de l'ouvrage « *Ruines exposées, transformées, racontées : Images de la destruction dans le "Berlin Stunde Null"* » publié en 2016. Dans cet ouvrage, l'auteure explore une première approche de la gestion des décombres, en particulier ce qu'elle identifie comme les « *montagnes de ruines* » (Muhidine, 2016). Ces monticules résultent de l'accumulation des débris déplacés en dehors de la ville, formant ainsi des amas considérables. Cette approche considère les décombres comme des déchets (Muhidine, 2016).

Néanmoins, il est important de noter que toutes les ruines n'étaient pas traitées de manière uniforme. En effet, la thèse de Nicolas Detry intitulée « *Le patrimoine martyr et la restauration post bellica* », également parue en 2016, apporte des éclaircissements sur les méthodes de nettoyage urbain en Europe. Concernant les édifices les plus significatifs au sein d'une localité, principalement ceux relevant du domaine public, patrimonial ou religieux, l'auteur démontre qu'une approche différente était adoptée. Contrairement aux décombres mélangés, les débris de ces édifices n'étaient pas évacués en dehors de la ville. Au lieu de cela, ils étaient rassemblés, stockés et triés séparément en vue de faciliter la future reconstruction des bâtiments (Detry, 2016).

Dans la même perspective, l'étude présente deux différentes méthodes de nettoyage mises en œuvre dans la ville de Florence en Italie. D'un côté, il y avait les militaires américains responsables de la remise en état de la ville. Leur attention était principalement portée sur les éléments considérés comme stratégiquement importants pour l'armée. Leur action se concentrait essentiellement sur le dégagement des voies de circulation afin de permettre le

passage des convois. Les soldats se chargeaient de déblayer d'importantes quantités de débris et d'ouvrir des passages à travers le tissu urbain en ruines pour désamorcer les mines, sans prêter attention à la valeur architecturale potentielle des décombres et des structures environnantes. D'un autre côté, la population locale s'efforçait de préserver autant que possible les débris provenant des édifices prestigieux. Les habitants manifestaient une volonté farouche de protéger et de préserver leur patrimoine. Cette divergence d'approche se dessine entre la méthodologie pragmatique des militaires et celle, plus conservatrice, du peuple, animée par le désir de reconstruire Florence tout en maintenant le lien avec son passé architectural et culturel (Detry, 2016).

5.1.2 Le rôle des civils

Les premières forces motrices des opérations de nettoyage urbain en Europe, sans distinction de situation, sont les citoyens, intervenant bien avant l'arrivée des entreprises spécialisées dans le déblaiement. Les débuts de l'après-guerre ont été marqués par un élan de mobilisation civique, nourri par un sentiment de perte engendré par le conflit. Cette impulsion citoyenne est aussi venue en renfort des experts, visant à récupérer le plus grand nombre possible de fragments réutilisables parmi les débris et à protéger ce qui subsiste debout (DETRY, 2015, 2016; LARDOT, 2014; SUMPFF, 2015).

5.1.3 Le remploi des matériaux

Au sein des agrégats de débris, des « *ruines de valeur* » (Muhidine, 2016) émergent, distinguées par leur potentiel de réutilisation architecturale. Une exposition à Berlin en 1947 a même été consacrée à ces ruines, orientant les visiteurs sur leur utilisation adéquate (MUHIDINE, 2016). Ainsi, le processus de réemploi des ruines s'est manifesté, comme le souligne l'article de Nicolas Detry pour l'UNESCO en 2015, mettant en lumière la réutilisation des briques en raison de leur nature constructivement intemporelle. En effet, les ruines résultant des conflits constituent la matière première de la reconstruction. La brique, notamment, était réemployée en la débarrassant du mortier à l'aide d'un marteau ou en la grattant avec un couteau. Cette tâche difficile exigeait un labeur soutenu et était peu rémunérée (Kiefer & Linde, 2020). Des détails supplémentaires sur les méthodes et critères de sélection des matériaux appropriés pour la reconstruction demeurent malheureusement rares (Detry, 2015).

Ce processus de réemploi, axé essentiellement sur des considérations pratiques, peut engendrer une discordance par rapport à leur passé, dans la mesure où les matériaux sont recyclés de manière plutôt insensible. Cette approche semble ignorer la dimension psychologique que ces matériaux portent en tant que témoins d'un conflit violent ayant causé de nombreuses pertes humaines (MUHIDINE, 2016). Bien que des préoccupations morales aient pu exister, elles n'ont guère été prises en compte et sont à peine mentionnées dans les sources consultées. Il est évident que l'impératif de disposer de matériaux de construction pour une reconstruction rapide a prévalu sur ces préoccupations. Cela dit, il serait erroné de négliger la dimension symbolique que certaines ruines acquièrent en participant au processus de tri des décombres. Cette analyse est corroborée par une étude de films de l'après-guerre réalisée par André Habib, dans laquelle les ruines revêtent diverses significations selon les individus. D'une part, elles sont perçues comme un cimetière qu'il ne faut pas perturber afin de garantir le repos des morts. D'autre part, elles incarnent un passé encombrant qu'il convient de dégager au plus vite pour ouvrir la voie à la reconstruction. Ainsi, la question de la signification symbolique des décombres dans le contexte architectural ne saurait être négligée (Habib, 2007).

5.2 Le dilemme des architectes français d'après-guerre : tradition, renouveau et urgence de reconstruction

5.2.1 Première Guerre mondiale

Dans l'ouvrage d'Angéline Nison intitulé « *La reconstruction de la Première Guerre mondiale dans la photographie : l'exemple du Nord et du Pas-de-Calais* », la reconstruction à l'identique se profile comme une quête de l'identité passée et perdue à la suite de la Grande Guerre. Ce processus, exigeant la mobilisation d'un riche corpus photographique, derniers témoignages matériels pour retrouver les détails architecturaux, et accompagnés parfois de plans détaillés, a été appliqué à la situation de la ville d'Arras, largement dévastée. Un exemple marquant est également celui de la gare de Valenciennes, reconstruite à l'identique en se basant sur les fonds photographiques dispersés sur le territoire. Ainsi, la photographie devient une assise fondamentale pour la reconstruction (Nison, 2019).

Cependant, de nombreuses municipalités optent pour une voie alternative à la reconstruction à l'identique, jugée financièrement exigeante. À la place, elles adoptent celle d'une reconstruction totale, permettant la modernisation architecturale et la réorganisation des voies. Il faut attendre les années 1930 pour que les projets de réaménagement urbain prennent forme, marquant le point de convergence entre la nécessité de restaurer rapidement les édifices d'antan et l'impératif de moderniser les villes. Ces deux variables influencent les choix urbanistiques observés en France (Nison, 2019).

Dans ce contexte, la photographie acquiert une signification particulière, puisqu'elle se fait le témoin de ce qui a été perdu et permet de visualiser le patrimoine révolu. Elle s'impose ainsi comme un patrimoine à part entière, reflétant l'ensemble des pratiques et coutumes de la société, de son vécu ainsi que son histoire. L'auteur avance l'idée que ces photographies incarnent une « *mémoire collective* » (Nison, 2019) et sont une « *totalité manquante qui se dessine dans les contours de ce qui reste, une interaction entre présence et absence.* » (Nison, 2019). En fin de compte, l'identité d'une région et sa mémoire sont intrinsèquement liées par la photographie (Nison, 2019).

5.2.2 Seconde Guerre mondiale

Que ce soit en lien avec la Première ou la Seconde Guerre mondiale, une constante émerge dans la période post-conflit : celle du dilemme auquel font face les architectes, tiraillés entre les aspirations esthétiques novatrices et les directives dictées par l'urgence des impératifs publics visant à restaurer les édifices dévastés par les hostilités. Au cœur de cette problématique se profile la question de la « *tabula rasa* » (Vayssière, 2009), où les préoccupations de continuité urbanistiques se heurtent à la tentation d'une renaissance architecturale qui prône un oubli concerté du passé. Toutefois, il est important de noter que les exemples de ces « *tables rases* » (Vayssière, 2009), qu'elles soient de nature militaire ou naturelle, demeurent relativement rares. Cette situation est circonscrite à certaines villes, parmi lesquelles se détache, dans le contexte des dévastations causées par les bombardements, la ville du Havre, objet d'une reconstruction orchestrée par l'architecte Auguste Perret. Cette entreprise de renouveau urbain se déploie à travers un nouveau plan d'aménagement qui insuffle une organisation spatiale imprégnée des principes de la trame

moderne. Ce concept se traduit par la mise en place de larges avenues, couplées à une uniformisation des façades et à un alignement méticuleux. Parallèlement, la période d'après-guerre voit émerger une deuxième tendance, incarnée par le renforcement des institutions administratives, les innovations techniques, ainsi que les projets d'architecture et d'urbanisme (Vayssière, 2009).

En France, la réflexion sur la reconstruction se réoriente, dès la fin du conflit, vers une réorganisation plus traditionnelle, sous la houlette de Raoul Dautry, figure de proue du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Ainsi, toute initiative architecturale dépassant le cadre d'une reconstruction conforme à l'original est perçue comme antagoniste aux besoins nationaux. Claudius-Petit, homme politique à l'Assemblée Nationale de 1946 à 1955, incarne la promotion de l'innovation au travers du plan directeur, soulignant, dans une allocution devant l'Assemblée en mars 1945, la nécessité de se défaire d'une reconstitution simpliste. Cela dans le but d'embrasser une tradition consistant à intégrer les événements, les opportunités nouvelles et les matériaux modernes dans la création de villes jeunes, favorisant ainsi la réconciliation entre l'homme et son environnement naturel (Vayssière, 2009).

Il convient également de replonger dans le contexte d'urgence de l'époque afin de saisir les enjeux majeurs. La volonté des sinistrés de recouvrer leurs biens perdus impulse une démarche hâtive de reconstruction pour rétablir au plus vite leurs conditions de vie d'avant-guerre. Cependant, cette célérité opérationnelle laisse peu de place à une réflexion architecturale approfondie et à une coordination méthodique. Les réparations entreprises sur site, dans une optique de fidélité à l'original, entraînent des coûts substantiels et orientent l'architecture vers une rétrogradation vers le passé. À titre illustratif, à la date du 1er juillet 1946, seulement 2 % des 310000 édifices intégralement détruits avaient été restaurés, en majorité des structures industrielles et des bâtiments officiels (Vayssière, 2009).

5.3 Reconstruction et dommages : étude comparée en France, Grande-Bretagne, Belgique et Pays-Bas

5.3.1 Les défis de la reconstruction

La reconstruction et la réparation des dommages causés par la guerre constituent des préoccupations majeures pour de nombreux pays à la sortie du conflit. Parmi ceux-ci, l'Angleterre, notamment touchée par des attaques aériennes massives, et d'autres, tel que la Belgique, les Pays-Bas et la France, qui ont subi à la fois les ravages du conflit et l'occupation ennemie, se trouvent en première ligne. Ces nations ont alors mis en place des cadres législatifs visant à régir les indemnisations pour les dommages de guerre ainsi que les modalités de financement nécessaires à la restauration des biens détruits. Si ces approches diffèrent en fonction des caractéristiques propres à chaque pays, elles convergent toutes vers un double objectif : garantir une réparation équitable des préjudices subis tout en permettant la restauration rapide du capital national, une condition *sine qua non* pour rétablir une économie stable en temps de paix (Presses Universitaires de France, 1947).

5.3.2 Les législations relatives aux droits de réparation

La législation de réparation adoptée par chacun de ces pays tient compte de principes fondamentaux tels que l'équité, la solidarité et la réparation intégrale des dommages matériels directs et certains résultant des actes de guerre. En France, par exemple, la loi de 1946 reflète ces valeurs en prévoyant une indemnisation égale au coût total de reconstitution d'un bien endommagé, en tenant compte de l'état initial de celui-ci et de sa vétusté éventuelle. L'indemnité d'éviction peut également être envisagée pour les cas où la reconstruction n'est pas souhaitée (Presses Universitaires de France, 1947).

En Grande-Bretagne, l'approche est différente en raison de l'importance moindre des dommages matériels durant la Première Guerre mondiale. Cependant, la menace d'un conflit en 1936 a poussé le gouvernement à réfléchir à des solutions pour indemniser les dommages potentiels, modifiant ainsi les pratiques des compagnies d'assurance. En Belgique, un projet de

loi a été élaboré pour régir les réparations des dommages aux biens privés, s'inscrivant dans une démarche similaire à celle des autres pays (Presses Universitaires de France, 1947).

Il serait hasardeux de vouloir comparer directement les mérites respectifs des législations anglaises, belges, néerlandaises et françaises, puisque chaque pays a cherché à tenir compte des principes de solidarité et d'équité face aux charges imposées par la guerre. Bien que les solutions adoptées diffèrent, le but et le résultat sont les mêmes : réparer les ravages de la guerre, tout en évitant que les sinistrés en profitent de manière excessive aux dépens de leurs concitoyens. Cependant, la Grande-Bretagne se démarque en mettant en œuvre un système de financement qui soulage les générations futures en assumant près de la moitié des dépenses de reconstruction (Presses Universitaires de France, 1947).

De ce fait, malgré les nuances dans les approches et les spécificités nationales, il apparaît que l'objectif ultime de ces législations est de parvenir à un équilibre entre les droits individuels des sinistrés et l'intérêt collectif de la nation. La réparation et la reconstruction des biens détruits ne peuvent se limiter à la simple restitution des pertes subies par les individus, mais doivent également tenir compte des besoins plus larges de la communauté et contribuer à l'amélioration générale du cadre de vie et de l'économie nationale.

5.3.3 Évaluation des dommages de guerre

La période suivant la Seconde Guerre mondiale a été marquée par une évaluation approfondie des dégâts occasionnés par le conflit de 1939-1945 dans de nombreux pays. Un moment charnière dans ce processus a été la Conférence de Potsdam qui, le 31 août 1945, a résolu de solliciter des rapports des dommages aux nations touchées, afin de documenter les réparations nécessaires pour les préjudices infligés par l'Allemagne à leurs territoires respectifs. Parmi les 18 nations invitées à participer à la Conférence de Paris en décembre 1945, axée sur la question des réparations, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique et les Pays-Bas comptent parmi les victimes majeures des agressions allemandes en Europe occidentale (Presses Universitaires de France, 1947).

Toutefois, lors de la demande de ces rapports, le conflit venait tout juste de prendre fin et les évaluations des dommages n'ont souvent pu se baser que sur des estimations approximatives.

En effet, les bilans étaient principalement issus des déclarations des victimes, du moins en ce qui concerne les biens privés. À cet égard, une exception peut être notée en Grande-Bretagne, où les déclarations des sinistrés devaient être soumises dans les 30 jours suivant un sinistre, permettant ainsi un enregistrement progressif des pertes au fur et à mesure du déroulement des hostilités (Presses Universitaires de France, 1947).

Dans les autres pays sous occupation allemande, de nombreux sinistrés n'ont pu formuler leurs déclarations qu'à la fin de la guerre. En France, par exemple, la loi du 28 octobre 1946 a octroyé une période s'étendant jusqu'au 1er juillet 1947 pour le dépôt de ces déclarations (Presses Universitaires de France, 1947), reflétant la complexité temporelle inhérente à l'évaluation des dommages dans ce contexte particulier.

5.3.4 Indemnisations des dommages de guerre

En France, la législation de 1946 établit les conditions générales pour l'indemnisation des diverses catégories de biens endommagés. Les indemnisations sont basées sur le coût de reconstitution des biens détruits, avec des ajustements pour l'âge, l'état et la nature des matériaux. Les abattements pour vétusté ou mauvais état sont appliqués jusqu'à concurrence de 20 % de la valeur. Les demandeurs doivent fournir des preuves de reconstruction, et l'indemnité est limitée pour les dommages ne concernant pas les biens meubles courants. Alors qu'en Grande-Bretagne, le système d'indemnisation diffère significativement, car il repose sur des assurances, parfois obligatoires, où les sinistrés sont remboursés selon les montants assurés. En revanche, pour les dommages immobiliers, le système britannique se rapproche de celui de la France. Néanmoins, les différences sont notables, surtout dans l'application des assurances pour les dommages autres qu'immobiliers. Enfin, dans le cas de la Belgique et des Pays-Bas, les indemnisations pour les dommages matériels sont calculées en fonction de la valeur d'avant-guerre, avec des coefficients tenant compte de la situation des sinistrés et ajustés en fonction de critères spécifiques (Presses Universitaires de France, 1947).

En France, dans le scénario le plus favorable, celui de la reconstruction d'un bien immobilier, même lorsque l'indemnité est calculée en fonction du coût des travaux effectués, les sinistrés se retrouvaient souvent avec des dépenses supérieures aux montants réellement touchés à

titre d'indemnisation. Les décisions définitives ne pouvaient être prises qu'après le contrôle des travaux et la vérification des dépenses dûment réglées, ce qui résultait souvent en un paiement dans une monnaie dévaluée en périodes d'instabilité monétaire. En Belgique, bien que le principe de réparation intégrale des dommages immobiliers ait été établi, on remarque que ce principe était en réalité appliqué de manière plus différenciée pour les sinistrés moins aisés. Contrairement à la France, où l'indemnité était attribuée de manière uniforme à chaque sinistré répondant aux critères requis, la Belgique appliquait une série de coefficients de majoration à chaque sinistré, avec une moyenne souvent supérieure à 3 (soit de 5 à 10 %), et d'autant plus élevée que les dommages étaient importants. Étant donné que le coût de la vie en Belgique était alors environ trois fois supérieur à celui de 1939, certaines indemnités pouvaient largement dépasser la valeur de remplacement ou le coût des travaux. Dans l'ensemble, la législation belge semblait plus favorable aux sinistrés que la législation française, bien que l'impact financier global sur l'État ne puisse pas être prédit sans une évaluation précise des fortunes des sinistrés (Presses Universitaires de France, 1947).

En somme, nous constatons donc que chacun de ces pays a des règles distinctes pour la détermination des indemnités, les abattements et les critères de preuve. La comparaison révèle des approches variées pour indemniser les dommages de guerre, reflétant les différences culturelles, économiques et juridiques entre les nations.

5.3.5 Financement de la reconstruction

Après la Première Guerre mondiale, la France émergeait comme l'un des pays les plus durement touchés par le conflit. En ce qui concerne les réparations exigées de l'Allemagne, la France a revendiqué une part équivalant à 50 % de ces réparations. Dans l'excitation de l'époque, le gouvernement a accordé des indemnités aux sinistrés, souvent bien au-delà des dommages réellement subis, avec l'idée que l'Allemagne devrait payer. Cependant, après la Seconde Guerre mondiale, un conflit avec une ampleur bien plus considérable, les gouvernements ont adopté une approche plus prudente. Plus aucun pays ne se fiait à l'Allemagne pour les paiements, et les réparations demandées étaient proportionnellement moins importantes qu'après 1914-1918 pour la France, et principalement octroyées sous forme de paiements en nature. De nombreux pays ont donc introduit le principe de réparation

intégrale, même les coûts des dommages n'équivalaient généralement pas à la valeur totale des biens détruits (Presses Universitaires de France, 1947).

L'analyse des stratégies de financement pour la réparation des dommages de guerre en France, Grande-Bretagne, Belgique et aux Pays-Bas révèle des approches distinctes, mais convergentes. En France émerge un système novateur basé sur des groupements de sinistrés, permettant des emprunts garantis par l'État pour financer la reconstruction. Cela a facilité l'accès aux crédits et encouragé la participation des sinistrés. En Belgique, des priorités basées sur la valeur des biens sinistrés ont été établies pour guider l'allocation des indemnités, tandis qu'une Caisse autonome a été envisagée pour couvrir les coûts. Aux Pays-Bas, une société anonyme a comblé les écarts entre les subventions étatiques et les coûts réels de reconstruction. En Grande-Bretagne, un Fonds d'indemnisation a été créé, financé par des contributions obligatoires des propriétaires immobiliers, avec des primes ajustées en fonction de la valeur des biens. Les propriétaires sinistrés ont été dispensés de paiements jusqu'à la réparation, et un intérêt a été appliqué. Les indemnisations des biens mobiliers ont également été assurées par des polices d'assurance obligatoire, avec des primes basées sur la valeur et la nature des biens (Presses Universitaires de France, 1947).

Comparativement, la France a mis l'accent sur les installations industrielles, tandis que la Grande-Bretagne a favorisé les biens mobiliers. En Belgique, des priorités strictes ont été établies, et aux Pays-Bas, des mesures ciblées ont été prises pour combler les écarts de financement. Malgré les différences d'approche, l'emprunt a été un moyen essentiel de financer la réparation des dommages de guerre dans ces quatre pays, chacun adaptant ses méthodes en fonction de ses besoins et contraintes spécifiques. En fin de compte, la reconstruction engendrera des charges financières significatives pour de nombreuses années à venir, quelle que soit la méthode de financement choisie, qu'il s'agisse d'emprunts ou de prélèvements fiscaux. La dette publique intérieure de chaque pays en sera inmanquablement alourdie (Presses Universitaires de France, 1947).

En dépit de différences notables dans les méthodes de financement, nous pouvons observer une tendance croissante en France et en Angleterre à trouver un équilibre entre le droit de l'individu à disposer de ses biens et l'intérêt collectif de la nation. En effet, la reconstruction des biens détruits par la guerre ne concerne pas seulement les sinistrés, mais aussi l'intérêt

supérieur de la société, qui gagne à moderniser et à embellir son capital immobilier en fonction de plans d'urbanisme bien élaborés. En fin de compte, bien que chaque législation ait mis l'accent sur les principes de solidarité et les devoirs de l'État envers les citoyens sinistrés, il est tout aussi crucial de souligner les obligations du citoyen envers la nation dans ce contexte. La reconstruction d'après-guerre offre l'opportunité d'améliorer l'environnement bâti, où les individus jouent un rôle dans la réalisation de cet objectif (Presses Universitaires de France, 1947).

6 Étude de cas : dommages, déblaiement et prémices de la reconstruction à Bastogne et en province du Luxembourg

Ce chapitre repose en partie sur les recherches approfondies entreprises par Matthieu Billa dans son ouvrage intitulé « *La Bataille des Ardennes : La vie brisée des sinistrés* ». Celles-ci sont complétées par d'autres sources ainsi que par des recherches menées au sein du fond d'archives étatiques de la ville de Bastogne et à travers différentes collections photographiques publiques et privées. Dans cet ouvrage, l'analyse pertinente de l'auteur rend compte des différents aspects liés à la reconstruction et aux destructions survenues à Bastogne. Son travail de recherche offre des perspectives précieuses pour la compréhension de la période étudiée, en mettant particulièrement l'accent sur les conséquences de la bataille et ses répercussions sur la vie des habitants de Bastogne. Les analyses et les données présentées dans l'ouvrage de Matthieu Billa enrichissent de manière significative la réflexion et les recherches menées dans ce chapitre, offrant ainsi une base solide pour approfondir notre compréhension des enjeux liés à la reconstruction et aux destructions à Bastogne et en province du Luxembourg.

Cette démarche de recherche associe étroitement les données recueillies dans les archives de la ville de Bastogne (Archives de l'Etat à Arlon) et les photographies de collections privées, à une analyse théorique afin de construire une chronologie cohérente et précise. Cette chronologie s'articule autour des différentes phases qui ont marqué la transformation des zones sinistrées au lendemain de la guerre. Elle débute par l'évaluation initiale des dégâts subis à la sortie de la période de conflit, fournissant ainsi un état des lieux de l'ampleur des destructions.

La deuxième phase de cette chronologie est dédiée aux efforts de déblaiement entrepris dans les zones touchées. Cela implique l'examen des méthodes et des moyens utilisés pour éliminer les décombres et rétablir les voies de communication, ainsi que les défis logistiques et opérationnels auxquels les équipes de déblaiement étaient confrontées.

Enfin, la troisième et dernière phase de la chronologie se concentre sur la période de reconstruction proprement dite. Cela implique l'étude des stratégies et des techniques mises en œuvre pour restaurer les infrastructures et les bâtiments endommagés. L'analyse des sources permettra de saisir les choix architecturaux, les matériaux de construction utilisés et les éventuelles contraintes économiques et politiques qui ont influencé ce processus de reconstruction.

En combinant les données empiriques et les concepts théoriques, cette approche méthodologique vise à fournir une compréhension approfondie et nuancée de l'évolution des zones sinistrées, de la dévastation initiale à la reconstruction progressive. Elle permettra de mettre en lumière les défis complexes auxquels les communautés locales et les autorités ont été confrontées dans leur quête de relèvement au sortir la guerre.

6.1 Bilan des dommages

À la suite de la Bataille des Ardennes, la Belgique se retrouve confrontée à des dégâts matériels bien plus considérables que ceux subis lors de la Première Guerre mondiale. Pour la deuxième fois en un peu plus de 20 ans, le Royaume doit entamer un vaste processus de reconstruction pour redonner une nouvelle vie aux localités anéanties. La tâche s'avère colossale et nécessite plusieurs milliards de francs belges, un montant que le pays devra emprunter, faute de pouvoir compter sur un remboursement immédiat de la part de l'Allemagne vaincue. Cette situation présente des conséquences majeures, telle qu'une augmentation de la dette publique et le risque d'inflation monétaire (Lardot & Ghislain, s. d.).

Dans la province du Luxembourg, le bilan des dommages se chiffre à 12 577 immeubles détruits ou endommagés (Lardot & Ghislain, s. d.), avec la perte de 1 282 vies civiles (Billa, 2015). Les arrondissements de Bastogne, Marche-en-Famenne et Neufchâteau comptent environ 33 % de leur population touchée par la catastrophe. Les conditions de vie des Ardennais deviennent insoutenables et insalubres. Privés de logements décents, les civils sont contraints de se réfugier dans des caves, des étables ou, pour les plus malchanceux, dans leurs maisons partiellement détruites. Le manque d'hygiène et de sanitaires aggrave leur situation. Les voies

de communication et les voies ferrées, elles aussi, ont été détruites ou rendues impraticables à la suite des bombardements et sabotages. La province du Luxembourg se retrouve ainsi isolée, coupée de tout ravitaillement et de toute aide extérieure. La reconstruction devient une nécessité urgente pour permettre aux populations de retrouver des conditions de vie dignes et un retour à la normale (Lardot & Ghislain, s. d.).

Les conséquences de ce conflit peuvent être chiffrées grâce aux données recueillies par le gouverneur du Luxembourg en février 1945 et par Giovanni Hoyois (*fig. 24*), un des spécialistes des problèmes ruraux d'après-guerre licencié en sciences politiques et sociales de l'Université catholique de Louvain. Les travaux de ce dernier portent sur l'Ardenne et reprennent un bilan des destructions en s'appuyant sur les documents officiels du Haut-Commissariat à la défense de la population ou ceux du commissariat d'arrondissement de Bastogne. Ces deux bilans ont été dressés auprès des communes touchées par le conflit (Billa, 2015).

	Données de G. Hoyois	Données du gouverneur
Civils tués	1 282	984
Civils gravement blessés	environ 600	366
Maisons détruites ou fortement endommagées	5 664	5 143
Maisons partiellement endommagées	6 913	6 740
Civils sinistrés (en ce compris les civils gravement sinistrés)	43 490	inconnu
Civils gravement sinistrés	15 490	13 665
Cheptels (bovidés, chevaux et porcs)	29 223	18 593

Figure 24 : Tableau des pertes et destructions dans la province du Luxembourg, après la Bataille des Ardennes (en nombre d'unités) © 2015 BILLA

Ces chiffres (*fig. 24*) à eux seuls ne permettent pas d'obtenir une compréhension claire de l'ampleur de la catastrophe qui a touché cette province, il est donc nécessaire de les comparer à des données plus globales. De ce fait, lorsqu'on compare le nombre d'habitants au nombre de sinistrés, on obtient un résultat démontrant qu'un individu sur cinq est concerné, soit 33 %

de la population dans les trois arrondissements administratifs touchés par l'offensive de Bastogne, Neufchâteau et Marche-en-Famenne. L'auteur nous donne une explication par rapport à la différence des chiffres récoltés entre les données d'Hoyois et ceux du gouverneur, car celle-ci dépasse systématiquement celles recueillies par les agents de la province de Luxembourg. La disparité des chiffres peut être expliquée par le fait que ceux rassemblés par le cabinet du gouverneur sont principalement basés sur les constats effectués par les communes en février 1945, une période marquée par un état de crise persistant dans les régions touchées. Dans ce contexte, il est donc difficile d'établir un décompte précis des pertes et des destructions, ce qui rend cet exercice particulièrement complexe. Ce tableau ci-dessus englobe les différents degrés de sinistres en un seul relevé. C'est-à-dire qu'il reprend les bâtiments avec un degré élevé et faible de destruction dans une même statistique. Un second tableau reprend par contre les destructions des infrastructures de manière plus détaillée dans les Ardennes et en Belgique (*fig. 25*) (Billa, 2015).

Nombre d'églises sinistrées par la Bataille des Ardennes (en Belgique)	180 ²⁵
Nombre de kilomètres de routes à réparer dans la zone de bataille (en Belgique)	220 ²⁶
Nombre de bâtiments sinistrés par la Bataille des Ardennes (en Belgique)	21 808 ^a
Nombre total de bâtiments sinistrés en Belgique de 1940 à 1945	506 090 ²⁷

Figure 25 : Destructions dans les Ardennes belges et en Belgique (en nombre d'unités) © 2015 Billa

Le nombre de bâtiments sinistrés par la Bataille des Ardennes est ici établi par Giovanni Hoyois. Matthieu Billa, l'auteur, précise que sur l'ensemble de la Belgique, durant toute la durée de la guerre, ces 21808 bâtiments représentent uniquement 4,3 % des immeubles touchés sur le territoire. Cependant, dans 23 communes ardennaises, au moins la moitié des bâtiments ont subi des dommages graves. Cela signifie que dans la région la moins habitée du pays, la proportion de destruction est similaire à celle des zones plus peuplées (Billa, 2015).

Après le conflit, certaines localités se retrouvent sans plus aucun logis tandis que dans les zones moins touchées les dégâts se limitent à quelques débris de verre. La physionomie du paysage ardennais se trouve dès lors marquée par les traces de l'offensive, où chaque village ayant été occupé témoigne de séquelles plus au moins importantes.

6.2 La situation au sortir de la guerre

En janvier 1945, la province de Luxembourg se retrouve pratiquement isolée du reste du pays en raison de la rupture de plusieurs liaisons ferroviaires en provenance de Namur et de Liège. Les routes sont également rendues extrêmement difficiles à emprunter en raison de la neige accumulée et des mines placées le long des chemins. Seules les principales routes d'importance militaire sont dégagées. Le paysage ardennais est drastiquement transformé par endroit, où la bataille n'a laissé plus qu'un champ de ruines. Matthieu Billa a repris dans cet ouvrage des données issues de documents officiels tels que le rapport général d'activité du Haut-Commissariat à la défense de la population civile (AGR, Papiers Orts, no 440, Rapport général d'activité du Haut-commissariat à la défense de la population civile pour le Luxembourg); mais aussi des témoignages de civils et d'observateurs extérieurs. Ces données permettent de dresser un état de la situation dans les zones touchées après le conflit. Dans un premier témoignage, le secrétaire du régent Charles, André de Staercke, donne son ressenti après son déplacement d'Arlon à Bastogne. Il évoque l'état de la route, dévastée et bordée de débris, mais également l'omniprésence de la destruction devant ses yeux. Les habitants, sans toits, sont contraints de se loger dans des abris provisoires. Un second témoignage, celui du lieutenant Anspach, l'agent dans le Luxembourg du Haut-Commissariat à la sécurité de l'État (HCSE), relate l'état dans lequel se trouve La Roche, une des localités les plus touchées par la grande intensité des bombardements et la définit comme totalement détruite. La situation est bien pire qu'à Bastogne, car certains quartiers sont rasés à un mètre du sol et dans d'autres, on ne retrouve plus que quelques pans de murs encore debout. À l'extérieur de la ville, les villas subsistantes n'en ressortent pas indemnes. On note l'absence de carreaux aux fenêtres et les toitures sont endommagées. Tout comme dans le témoignage précédent d'André de Staercke, ici aussi les habitants vivent dans une situation critique d'insalubrité où les conditions d'hygiène sont médiocres. Les familles sont regroupées et entassées dans des caves ou dans quelques

chambres rendues de nouveau habitables par un premier travail de réfection provisoire des fenêtres. À la mi-janvier, une importante couche de neige est encore bien présente sur la campagne ardennaise et masque les ravages de la guerre. Le dégel en février et mars vient aggraver la situation sur place : d'un côté, l'humidité entrave le rétablissement d'une meilleure situation hygiénique et de l'autre la boue rend les déplacements compliqués pour le nettoyage des axes routiers. Par ailleurs, la fonte des neiges envenime encore plus la situation en déplaçant sur la route les mines qui étaient auparavant disposées sur le bord et retenues par la neige (Billa, 2015).

Les localités les plus touchées par les bombardements sont La Roche, Houffalize, Saint-Vith, Malmedy, La Gleize, Sainlez et Chenogne. Néanmoins, le paysage ardennais est identique dans tous les autres endroits. On retrouve partout des trous d'obus, des carcasses de véhicules brûlés ou abandonnés, des arbres et des pylônes électriques endommagés, du matériel éparpillé et la présence de cadavres d'hommes ou d'animaux à ciel ouvert ou dans des tombes faites dans la précipitation (Billa, 2015).



Figure 26 : Présence de blindés allemands de la colonne Peiper détruits et laissés sur le côté de la route de Bullange (les lignes électriques sont aussi détruites), Bataille des Ardennes, 1944-1945. © NARA

Le climat social que génère la bataille est chaotique : on remarque sans chiffres exacts la présence marquée de plusieurs pillards dans les habitations, voleurs de bétail et détrousseurs de cadavres et cela même lorsque les combats s'éloignent. Ces actes sont en partie commis par des militaires. L'auteur se base sur un document de l'armée américaine qui dépeint une situation peu élogieuse, même les troupes alliées pillent les habitations emportant meubles, portes et morceaux de plancher dans le but de se chauffer. De surcroît, d'autres vols sont mentionnés : les soldats dérobent des vêtements, de l'argenterie et du matériel de couchage. Cependant, ces actes ne sont pas uniquement commis par des militaires ; bien au contraire, ils sont majoritairement perpétrés par des civils ardennais. Des témoins présents au sein des ruines rapportent avoir croisé des chariots surchargés de biens volés et du bétail disparu se trouvait généralement non loin du lieu du délit, dans une ferme avoisinante. Certains marchands sans scrupules profitent aussi de la situation critique pour acheter des bêtes à bas prix aux cultivateurs ou encore en s'appropriant celles perdues dans la nature. La misère des uns fait alors la fortune des autres. En réponse à ce problème, dès 1945, des jugements sont mis en place afin de restituer les têtes de bétail à leur véritable propriétaire (BILLA, 2015).

Au sein de la destruction, les habitants se relèvent, sortent et entreprennent les premiers nettoyages. Il est maintenant question de survivre dans ces villes et villages en ruine dans un paysage complètement transformé. Le témoignage de Linda Robert, une jeune fille de Sibret détaille la situation des civils au sud de Bastogne. Nous apprenons que ceux-ci cherchent les ruines de leur habitation et trient les décombres dans l'espoir d'y retrouver quelques vivres. Dans ces ruines, ils tentent de sauver tout ce qu'ils peuvent comme des vêtements, des vivres, du combustible... Leur situation après la bataille n'est guère mieux que lorsqu'elle faisait rage. En outre, on trouve également des cadavres qu'il faut enterrer au plus vite vu l'état de santé désastreux auquel fait face la population. La situation d'hygiène critique sera néanmoins rapidement réglée par l'intervention rapide de la Croix-Rouge et des forces alliées (BILLA, 2015).

6.3 Les premiers travaux de nettoyage et de réfection

Ce sont les habitants qui vont effectuer les premiers travaux de nettoyage et de réfection provisoire dans le but d'améliorer leur condition de vie. Le témoignage d'un habitant de Grand-Halleux (village situé entre Vielsalm et Trois-Ponts) livre des informations sur le mode opératoire du nettoyage. La première tâche vise à déblayer au mieux un chemin sur les axes à l'aide de pelles et de brosses pour arriver dans un second temps à s'occuper des maisons, où il faut trier et ranger les débris. Les travaux de réfection doivent être effectués au plus vite, car l'hiver sévit encore. Les sinistrés cherchent des tôles, des planches ou encore des plaques pour combler les trous en toiture. Les carreaux sont remplacés par du balatum, des planchettes ou même par des plastiques transparents découpés dans des housses mortuaires destinées aux cadavres des soldats américains (Billa, 2015).

L'illustration présentée dans la *figure 27* témoigne des séquelles laissées par les bombardements à la Roche, capturant ainsi un moment crucial de la situation suivant les affrontements. Cette scène illustre les premiers efforts de nettoyage entrepris par les Ardennais, qui découvrent l'étendue des dégâts infligés à leur environnement urbain pendant leur absence due au conflit. Le spectacle révèle une scène empreinte d'une résilience, où les individus s'emploient manuellement à débarrasser les débris résultant des destructions. Les charrettes en bois, tirées par des chevaux, deviennent les vecteurs de l'évacuation des gravats, et l'absence d'équipement mécanique souligne l'ampleur de la tâche et les ressources limitées disponibles.



Figure 27 : La Roche-en-Ardenne totalement dévastée par les bombardements, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © Coll. Bastogne War Museum

Cette phase initiale de déblaiement reflète une période de grande confusion et de réorganisation. Les habitants, aux prises avec la perte de biens matériels et même de proches, se retrouvent dans une situation où ils doivent tout reconstruire à partir de zéro. La rue se transforme en lieu d'effort collectif, où la population s'engage activement à libérer les voies publiques des débris, cherchant également à récupérer tout ce qui peut encore être sauvé des décombres.



Figure 28 : Rue déblayée au milieu des ruines (avec échelle humaine), Saint-Vith, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © Coll. Bastogne War Museum

L'image capturée dans la *figure 28* nous offre une perspective de l'ampleur monumentale du travail de déblaiement des ruines de la ville. À travers cette photographie, nous sommes confrontés à la réalité de la tâche qui attendait les travailleurs chargés de dégager les décombres. La présence d'un homme debout au fond de l'image agit comme un point de repère, permettant d'appréhender la hauteur des débris qui nécessitaient d'être traités. Cette image révèle l'immense défi que représentaient les opérations de déblaiement, caractérisées par leur complexité et leur envergure. La ville de Saint-Vith, telle qu'elle apparaît dans cet état d'après-guerre, témoigne de l'immense effort requis pour la reconstruction des localités ardennaises. L'état chaotique des décombres n'est que le début des défis complexes qui attendent les autorités et les travailleurs dans leur quête de restauration.

6.4 Le déblaiement du champ de bataille : déminage, enlèvement des cadavres et du matériel militaire

6.4.1 L'importance des opérations de déblaiement

Au moment où les forces armées américaines reprennent le contrôle des Ardennes en janvier 1945, l'importance vitale du déblaiement du champ de bataille et des décombres se manifeste de manière incontestable (Billa, 2015). Dans un premier temps, les unités du génie allié se consacrent au déblaiement et à la restauration des voies de communication stratégiques. Cette initiative est motivée par la nécessité de faciliter le mouvement des troupes et le ravitaillement des armées. Au cours des affrontements, les priorités des stratèges se concentrent principalement sur les efforts déployés pour remporter la guerre, ce qui confère aux voies de communication une importance cruciale.

En janvier 1945, la sécurisation de Houffalize et des environs par les troupes américaines de la 2e Division Blindée est un exemple concret (Wenkin et al., 2019). Bien que la ville soit ravagée par les bombardements alliés, il est perceptible, comme le suggère la *figure 29* que l'entrée de Houffalize a été dégagée, contrairement au reste du paysage. Cette situation peut être attribuée à la pertinence stratégique de cette voie pour le passage des convois militaires, comme l'indique la présence d'un véhicule à gauche de la photographie. De plus, sur la *figure 30*, des soldats américains évoluent le long d'une route nettoyée, à gauche de laquelle se trouvent des débris provenant des maisons environnantes. Il est plausible que bon nombre de ces débris aient originellement obstrué la route, laissant supposer que les équipes de déblaiement les ont déplacés sur le côté, au-dessus des ruines déjà présentes.

Cette approche semble indiquer que, dans leur empressement à dégager les routes, les équipes de déblaiement n'ont pas entrepris le déplacement organisé des décombres vers une zone désignée, mais les ont simplement déplacés sur le bord de la route. Cette mesure, sans doute motivée par la nécessité d'agir rapidement, illustre l'équilibre subtil entre la réhabilitation des infrastructures essentielles et la gestion des débris résultant de la destruction. L'exemple d'Houffalize met en lumière l'adaptation constante des opérations militaires aux impératifs stratégiques du moment, même dans le contexte chaotique de la guerre.



Figure 29 : Entrée de la ville d'Houffalize, seule la route est déblayée au milieu des ruines de la ville, janvier 1945. © NARA



Figure 30 : Des soldats américains marchent sur une route nettoyée, Houffalize, janvier 1945. © NARA

Ensuite, sous les amas de décombres, gisent les corps des soldats tombés au combat, une recherche et une inhumation rapides s'imposent. Cette urgence est d'autant plus pressante que la fonte des neiges provoque une saturation du sol, le transformant en terrain boueux, et les cratères d'obus se remplissent d'eau, créant des mares où les corps des soldats et des animaux se décomposent, attirant ainsi les insectes. Parallèlement, les ruines des maisons deviennent le refuge de rongeurs, et le réseau d'approvisionnement en eau est détruit à la suite des bombardements. Dans de telles conditions, l'hygiène est au plus bas, et le risque d'épidémie est considérable. Cela souligne l'importance cruciale des opérations de déblaiement, tant pour la population que pour les corps d'armées alliées (Pirenne, 2006).

6.4.2 Déminage : les dangers du nettoyage

Le processus de nettoyage des zones dévastées n'est pas exempt de risques, car des mines et autres pièges explosifs peuvent se cacher parmi les décombres. C'est pourquoi les démineurs américains interviennent rapidement pour sécuriser les voies de communication. Leur priorité consiste d'abord à garantir la sécurité des axes routiers essentiels aux besoins de l'armée, puis à sécuriser les autres routes et chemins, car ces explosifs représentent un grave danger pour les civils. Le 17 février 1945, la section du Service d'enlèvement et de destruction des engins explosifs et obstacles (SEDEEO) se déploie dans les zones touchées afin d'entreprendre les opérations de déminage. Cette unité spéciale a été créée en 1941, durant l'occupation de la Belgique, avec le soutien des autorités belges restées sur le territoire. Elle se compose de 75 volontaires de la section Namur-Luxembourg, renforcée par des effectifs supplémentaires provenant du Brabant et du Hainaut. Les démineurs travaillent dans des conditions difficiles en raison du manque d'équipement adéquat et des rations alimentaires insuffisantes. Cependant, ils bénéficient d'un soutien matériel provenant du Haut-Commissariat à la défense de la population civile, qui fait pression sur le ministère de la Défense nationale pour améliorer leur situation. Fin février 1945, les autorités constatent que les effectifs du SEDEEO sont largement insuffisants compte tenu de la surface encore à déminer sur le territoire luxembourgeois. Par conséquent, le ministre de la Défense envoie le 30 avril 1945 un bataillon spécial : le 1er bataillon de déminage composé principalement de miliciens (Billa, 2015) (jeunes hommes

incorporés dans l'armée pour effectuer leur service militaire (Larousse, s. d.)). Malgré la formation d'une nouvelle section de démineurs, les problèmes logistiques antérieurs resurgissent : les unités belges souffrent d'une pénurie de matériel et se tournent donc vers les anciens stocks de l'armée britannique. Bien que le matériel soit incomplet et déjà utilisé, les démineurs accomplissent un travail considérable. Le 1er octobre 1945, le ministre de la Défense nationale annonce officiellement la fin du déminage des Ardennes. En quelques mois, pas moins de 510 localités ont été nettoyées, couvrant une superficie de 4 800 km², où 5 800 tonnes d'engins dangereux, dont 114 000 mines, ont été neutralisées. À la fin de l'année 1945, le 1^{er} bataillon de déminage est dissous, même si certaines unités restent mobilisées dans la région jusqu'en 1947 (Billa, 2015).



Figure 31 : Déminage effectué par des hommes du 35th Engineer Battalion, Ardennes, 14 janvier 1945.

© NARA



Figure 32 : Véhicule allemand abandonné et piégé au bord de la route. Les démineurs américains ont placé une pancarte « Booby Traps » (objet piégé) afin de signaler la présence du danger qui n'a pas encore été déminé, Bataille des Ardennes 1944-1945. © NARA

Malgré les efforts déployés par les démineurs américains et belges, des mines et explosifs continuent d'être découverts des années après la fin de la guerre, témoignant de la persistance des dangers liés aux conflits passés. En 2018, par exemple, des promeneurs à Bastogne ont frôlé le drame en rapportant chez eux des engins explosifs trouvés sur le chemin et en provoquant l'explosion d'une grenade à phosphore, qui n'a heureusement pas fait de blessé (Le Soir, 2018). Il est prévisible que des engins explosifs continueront d'être découverts dans les décennies à venir. En 2016, le SEDEE a neutralisé près de 582 bombes allemandes de la Première Guerre mondiale, localisées à seulement 100 mètres de l'école du village de Mîchamps, dans la commune de Bastogne (Feller, 2016). Il est donc possible que des vestiges de la Seconde Guerre mondiale se trouvent encore enfouis dans nos sols. Selon les informations rapportées sur le site d'actualités de la Défense belge, le SEDEE intervient en moyenne 10 fois par jour, avec un total de 3 500 interventions en 2021, dont 98 % concernent des engins explosifs liés aux deux guerres. Actuellement, l'effectif des démineurs du service est de 241 membres, dont 172 démineurs agréés (Courtial, 2022). Le dernier cas de déminage recensé en Ardennes remonte à quelques mois seulement, en mai 2023, lorsqu'une bombe

anglaise de 200 kg a été découverte à Houffalize (Guidi, 2023). Ces exemples illustrent la nécessité continue d'actions de déminage et de neutralisation des engins explosifs, qui demeurent une menace persistante pour la sécurité publique et l'intégrité des territoires touchés par les conflits passés. Le travail de nettoyage n'est donc jamais réellement terminé.

6.4.3 L'inhumation des cadavres

Outre les décombres matériels et les engins explosifs, la région ardennaise, ainsi que les troupes alliées présentes, doivent également faire face à une autre réalité sombre : celle des cadavres. Les corps des civils ont déjà été inhumés par la population locale depuis plusieurs semaines. Dans le cas de l'armée américaine, la tâche macabre de prise en charge des corps revient aux troupes de l'American Graves Registration Service. Ces unités sont principalement composées de soldats noirs, car à cette époque, l'armée américaine applique encore des politiques de ségrégation raciale. En complément de ces unités, le service civil belge spécialisé, le « *Service des sépultures du ministère de l'Intérieur* » (Billa, 2015), apporte son soutien aux Américains. Il est principalement constitué de membres de la Croix-Rouge qui partagent la même mission (Billa, 2015).



Figure 33 : Civils ardennais enterrant l'un des leurs à Lutermange, province du Luxembourg, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © NARA

Les dépouilles des victimes sont regroupées par trois dans des cercueils ou des caisses, puis transportées à Foy, où se situent un cimetière américain et un cimetière allemand. Concernant les corps des soldats allemands, ils étaient récupérés en grande partie par le service des sépultures du ministère de l'Intérieur belge. En février 1945, les membres de la Croix-Rouge actifs dans la région ardennaise bénéficient du soutien du comité provincial d'Arlon ainsi que du comité central de l'œuvre basé à Bruxelles. Ces organismes envoient un premier renfort de 200 volontaires, suivis par d'autres qui parfois restent jusqu'à la période de Pâques (Billa, 2015). Néanmoins, il convient de noter que cette tâche n'est pas dépourvue de dangers, car les Allemands, dans leur retraite, ont piégé certains de leurs cadavres. On évoque alors la présence de soldats minés, constituant un risque réel pour les civils chargés de l'inhumation des corps et instaurant une crainte constante parmi eux (Pirenne, 2006).



Figure 34 : Malgré la reddition des soldats américains, les troupes SS n'hésitent pas à les massacrer et à laisser leurs cadavres tout au long de leur parcours à la vue de tous. (Traces des crimes de guerre SS)

© NARA

Le témoignage du chef de peloton des secouristes de la mission « Houffalize n° 251 » (Billa, 2015) permet de se faire une idée des conditions de travail liées au déblaiement à l'époque. Dans ce cas précis, le déblaiement avait pour objectif d'extraire les cadavres des décombres. Le travail est décrit comme extrêmement difficile et épuisant en raison du sol gelé et du

manque important de matériel, ainsi que de vivres. Malgré un moral élevé et un courage indéniable, le chef de peloton souligne la grande difficulté de cette tâche, qui fatigue énormément les secouristes. En effet, les travaux de déblaiement ont commencé à 13 h et ce n'est que le soir que les secouristes ont pu apercevoir les premiers cadavres. Le traitement de ces corps consistait à les placer dans un dépôt mortuaire avec le strict minimum, sans cercueil (Billa, 2015).



Figure 35 : Des prisonniers allemands creusent pour trouver les corps des soldats américains enterrés lorsque ce poste de secours a été bombardé la nuit de Noël, 3e armée américaine, Bastogne, 27 décembre 1944. © NARA

L'observation de la *figure 35* met en évidence que l'armée américaine a mobilisé des prisonniers de guerre pour mener des opérations de recherche de soldats alliés décédés, ensevelis sous les décombres des bâtiments pendant l'offensive. Cette démarche se déroule sous la supervision attentive de plusieurs soldats américains. Il est possible de considérer que l'emploi de main-d'œuvre prisonnière avait pour objectif de soulager les soldats américains de cette tâche laborieuse. Une autre perspective envisageable est que cela aurait pu pallier le manque de secouristes pendant le siège de Bastogne.

6.4.4 L'enlèvement du matériel militaire

Après la fin des affrontements, les villes, villages et campagnes qui ont été le théâtre de ces événements se retrouvent avec d'énormes quantités de matériel détruit ou abandonné, tels que des armes, des ferrailles et des véhicules. Les premiers intervenants dans le processus de récupération de ces carcasses sont principalement les Ardennais et les Américains. L'action des civils s'explique par le manque de ressources après les combats, où toutes pièces abandonnées s'avèrent précieuses (Billa, 2015).



Figure 36 : Les troupes du Génie américain utilisent un char de dépannage sur châssis M3 pour déblayer la route en enlevant une épave d'un autre char, Montargis, France, août 1944. © NARA

Ensuite, une unité spéciale de l'armée belge, le Service de récupération du matériel de guerre, prendra en charge l'évacuation de ce matériel. Ce groupe opérera jusqu'en 1946, couvrant la région à partir de plusieurs bases situées à Jemelle, Bastogne, Grand-Halleux, Libramont et Saint-Hubert. Cependant, les militaires et les habitants ne sont pas les seuls à s'intéresser à la récupération de ce matériel abandonné, car il suscite également la convoitise des marchands de ferraille qui se précipitent en Ardennes pour faire affaire. Bien que certaines communes se chargent de vendre ces trouvailles aux ferrailleurs au poids, la plupart des transactions se font illégalement avec des particuliers. Un commerce autour des décombres de guerre, notamment pour le fer et les douilles de cuivre, se développe, auquel participent des marchands, des habitants, des démineurs et des ouvriers du bâtiment flamands, brabançons et hennuyers, arrivés dans le cadre des travaux de restauration. Les décombres de guerre sont monétisés et

réutilisés, et les civils dans le besoin font preuve d'une grande ingéniosité pour donner une nouvelle vie à ces restes. Par exemple, un témoignage de Norbert Léonard, originaire de Bastogne et âgé de 18 ans à l'époque, se souvient que son père et son frère fabriquaient des meubles tels que des tabourets, des tables et des étagères à partir de caisses de munitions, qui étaient présentes en grande quantité un peu partout. On rapporte également que les casques allemands sont réutilisés comme abreuvoirs pour le bétail et comme récipients d'eau (Billa, 2015).



Figure 37 : Engins militaires (chars) en ruines après les affrontements de la bataille de Longvilly en décembre 1944. © NARA



Figure 38 : Route accidentée au bord de laquelle se trouvent des carcasses de blindés américains détruits, Longvilly, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © Bastogne War Museum

6.5 Déblaiement : réquisitions de main-d'œuvre et d'équipements par l'armée américaine

6.5.1 Réquisition de matériel

L'armée américaine a également eu recours à des réquisitions auprès des civils. L'analyse des dossiers relatifs aux réquisitions effectuées par les forces alliées entre 1940 et 1945 révèle des informations détaillées concernant les paiements, consignés dans un grand registre comptable. Les réquisitions matérielles les plus courantes incluent des termes tels que « *fournitures* » (ici dans le sens large d'« *approvisionnement* »), « *bois* » et « *chambres* » (Archives de l'État à Arlon, 1940-1945). Néanmoins, il est rare que la nature spécifique de ces réquisitions soit précisée, car ces registres ne consignent souvent que les montants à payer aux particuliers civils. Par conséquent, il reste difficile de déterminer avec certitude si le bois réquisitionné était destiné au chauffage, aux travaux de réfection des infrastructures routières, ou même éventuellement aux deux usages, sous une même dénomination générique. L'absence de références spécifiques aux réquisitions de véhicules de transport, qu'ils soient destinés au

déplacement de personnes ou de matériel, ainsi que l'absence d'indications sur la présence d'équipements potentiellement liés au déblaiement, pourrait suggérer que l'armée américaine disposait déjà en interne des véhicules et des machines nécessaires pour entreprendre ces travaux (Archives de l'État à Arlon, 1940-1945). D'ailleurs, sur des photographies d'époque, nous observons que l'armée américaine dispose d'engins de treillage et de remorquage utile au nettoyage du champ de bataille (*fig. 39*), mais aussi des bulldozers utiles aux déblaiements des rues (*fig. 40*). Tout de même, le ministère des Finances belges a émis une circulaire ayant trait à la tarification des services de transport par traction automobile ainsi qu'aux réquisitions de location de véhicules automobiles, toutes les deux réalisées pour le compte des forces expéditionnaires alliées (Archives de l'État à Arlon, 1940-1945).



Figure 39 : Évacuation d'une carcasse de char par l'armée américaine, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © Coll. Bastogne War Museum



Figure 40 : Un Bulldozer de l'armée américaine déblaise les décombres sur la rue du Vivier, Bastogne, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © Coll. Bastogne War Museum

6.5.2 Main-d'œuvre civile : contributions et détails économiques

Les armées américaines et britanniques ont été deux des principaux employeurs en Belgique, avec près de 100 000 civils belges travaillant pour le compte des Britanniques et 45 000 pour les Américains. En 1945, 200 travailleurs d'Athus, employés par les Alliés, ont participé au déblaiement de la région de Bastogne. (Billa, 2015) L'exploitation de la main-d'œuvre au sein des armées alliées, spécifiquement au sein de la commune de Bastogne, est documentée à travers un état des salaires détaillant les ouvriers mobilisés, leurs heures de travail, les montants de rémunération, les retenues et la nature de leurs tâches. Ces informations sont consignées dans des documents intitulés « *Recrutement de main-d'œuvre pour les armées alliées* » (Archives de l'État à Arlon, 1940-1945). Les premières mentions de réquisitions remontent à la période précédant l'offensive von Rundstedt, entre le 4 et le 11 décembre 1944, faisant référence à l'emploi de 137 individus. La nature précise de leurs missions demeure inconnue, les documents ne fournissant que l'indication générique « *Zone I* » (Archives de l'État à Arlon, 1940-1945).

Au cours de la période allant du 11 au 19 septembre 1944, un effectif de 50 ouvriers fut également embauché, sans toutefois que la nature de leurs attributions soit précisée dans les

documents. Les tableaux de réquisitions de décembre 1944 constituent les seules références mentionnant le coût des repas pour chaque individu, révélant que les ouvriers se voyaient allouer un repas inclus dans leur rémunération (Archives de l'État à Arlon, 1940-1945).

Après la date du 19 décembre 1944, les registres de réquisitions ne mentionnent plus aucune nouvelle embauche, une situation qui perdure jusqu'au début du mois de février. Cette interruption des activités est compréhensible compte tenu du contexte de crise, tant pour les forces américaines que pour les civils assiégés à Bastogne. L'importance cruciale des voies de communication pour les troupes alliées est aisément percevable puisque la majeure partie des travaux réalisés par des civils concernait l'entretien et la réparation des routes. Ces efforts reprennent dès la fin des hostilités, de début février jusqu'à mars 1945 (Archives de l'État à Arlon, 1940-1945).

À partir du 4 février 1945, 43 ouvriers sont affectés à des « *travaux pour l'armée américaine* » (Archives de l'État à Arlon, 1940-1945), une tendance qui se poursuit jusqu'au 10 février. Par la suite, plusieurs projets de travaux sont entrepris dans la région. Entre le 16 et le 22 février 1945, 14 ouvriers sont recrutés pour la réfection de la route de Wiltz à Bastogne, tandis que 15 autres se chargent du nivellement des terrains au même endroit. Dans une période s'étendant du 18 février au 17 mars 1945, 5 ouvriers sont mobilisés pour l'entretien et la réparation des routes de l'arrondissement de Bastogne (lieux précis non spécifiés). Par ailleurs, des efforts similaires sont entrepris à Houffalize, avec la mobilisation de 112 ouvriers provenant de la commune de Bastogne, du 23 février au 22 mars 1945, pour l'entretien et la réparation des voies à Houffalize. En parallèle, 30 ouvriers sont affectés à la réparation de la gare (Archives de l'État à Arlon, 1940-1945).



Figure 41 : Réparation de la voirie par des ouvriers belges, Bastogne, s.d. (après la Bataille des Ardennes). © Coll. Jacques Degives

Chaque travailleur mobilisé est associé à une fiche détaillée établie par l'armée, mentionnant la période de travail, le lieu, le nom du travailleur, son genre, sa qualification et ses heures de travail. Les fiches datant de la période allant du 26 février au 3 mars 1945 révèlent que seuls des hommes de qualification ouvrière ont été recrutés (Archives de l'État à Arlon, 1940-1945).

Face à cette situation inédite de mobilisation civile pour les armées alliées, le Comité national de l'Industrie et de la Construction a mis en place, le 28 décembre 1944, une « *Convention collective réglant les conditions d'emploi de la main-d'œuvre dans l'industrie de construction du 1er janvier 1945 au 31 mars 1946* » (Archives de l'État à Arlon, 1940-1945). Cette convention vise à encadrer les conditions de travail des ouvriers en établissant des champs d'application précis. Elle définit trois classes distinctes d'ouvriers — qualifiés, spécialisés et non qualifiés — avec une classification similaire pour les communes. Ces données sont ensuite combinées pour établir un barème des salaires minimaux en fonction de la classe d'ouvriers et de la catégorie de commune. Les communes ardennaises, y compris Bastogne, sont classées en catégorie

quatre. Les critères sous-jacents à ce classement ne sont pas explicités dans la convention ou les autres documents d'archives. Par conséquent, les salaires minimaux fixés sont de 10 francs pour les ouvriers qualifiés, 9 francs pour les spécialisés et 8 francs pour les non qualifiés (Archives de l'État à Arlon, 1940-1945).

V. — BAREME DES SALAIRES.
Art. 11.

Catégories de communes	Ouvriers qualifiés	Ouvriers spécialisés	Ouvriers non-qualifiés
I.	12,50	11,25	10,—
I. bis	12,25	11,—	9,80
II.	11,50	10,35	9,20
III.	10,75	9,70	8,60
IV.	10,—	9,—	8,—

Figure 42 : Tableau des barèmes de salaires extrait de la « Convention collective réglant les conditions d'emploi de la main-d'œuvre dans l'industrie de construction du 1er janvier 1945 au 31 mars 1946 ». En rouge, la catégorie à laquelle se rattache la commune d

Il est à noter, cependant, que les documents du « Recrutement de main-d'œuvre pour les armées alliées » (Archives de l'État à Arlon, 1940-1945) faisant état des salaires révèlent que certains salaires horaires sont inférieurs au minimum de 8 francs, atteignant même 6 francs. L'article 12 de la Convention collective apporte une explication à la fixation d'un salaire inférieur au minimum. Cette exception s'applique aux ouvriers effectuant habituellement des tâches dont le rendement est inférieur à celui des ouvriers ayant une capacité normale, et le salaire est ajusté en conséquence. Par contraste, il est à noter que les salaires dépassent rarement le minimum requis (Archives de l'État à Arlon, 1940-1945).

	SALAIRE ORDINAIRE	NOMBRE D'HEURES					MONTANT DU SALAIRE BRUT			
		SURSAIRES				TOTAL	HEURES DONNANT DROIT A SURSALAIRE			
		Semaine	50 o/o		Dimanche (100 o/o)		25 o/o	50 o/o	100 o/o	
3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
x1. Albat Jean	9,00	12	9				81	648	-	101 25
x2. Albert Léon	9,00	14	8				42	546	-	90 00
x3. Albeux Georges	6,00	14	3				24	144	-	33 75
x4. Bachhaly René	9,00	8	1				9	42	-	11 25
x5. Bastin Thérien	9,00	16	4				20	144	-	45 -
x6. Bastin Victor	9,00	14	3				24	216	-	33 75
x7. Bernoise Norbert	9,00	8	1				9	42	-	11 25
x8. Portemer H. B.	9,00	14	3				24	216	-	33 75
x9. Bachhaly Adelin	9,00	14	3				24	216	-	33 75
x10. Burhin Roger	9,00	16	2				18	144	-	22 50
x11. Chauchel Antoine	9,00	8	3				11	42	-	33 75
x12. Collet Abel	9,00	12	9				31	648	-	101 25
+13. Collin Albert	9,00	10	10				90	420	-	112 50
+14. Collignon Joseph	9,00	16	2				18	144	-	26 58
x15. Courty Ferdinand	9,00	8	1				9	42	-	11 25
x16. Courty Joseph	9,00	8	1				9	42	-	11 25
x17. Croisy Albert	6,00	14	8				42	334	-	60 -
+18. Léon Léon	9,00	14	8				42	546	-	90 00
+19. David Alphonse	9,00	14	8				42	546	-	90 00
x20. Soms Marcel	6,00	8	1				9	42	-	4 50
A reporter:-		632	98				360	5260	-	956 25

Figure 43 : État des salaires du « Recrutement de main-d'œuvre pour les armées alliées ». En rouge, les salaires de 6 francs, inférieurs au minima requis.

Diverses mobilisations de civils ont été entreprises, notamment pour des fonctions liées à la logistique au sein des armées alliées à Bastogne. Les archives révèlent des recrutements de travailleurs pour des rôles spécifiques tels que cuisiniers/cuisinières en caserne, employés d'entretien de la caserne de Bastogne, ainsi que des postes d'interprètes au sein du « Claims Office » (Archives de l'État à Arlon, 1940-1945), le bureau des réclamations situé avenue de la gare à Bastogne, au cours de l'année 1945. Une autre forme de mobilisation concerne l'enfouissement du bétail en collaboration avec l'armée américaine, du 16 au 28 février 1945, afin d'éviter la propagation d'épidémies et de préserver les normes d'hygiène dans les

Ardennes. Également, entre le 26 février et le 4 mars 1945, un groupe de 40 ouvriers a été mobilisé pour effectuer des « *travaux divers au séminaire à Bastogne* » (Archives de l'État à Arlon, 1940-1945), désignant l'actuelle école secondaire Institut-Notre Dame du Séminaire. Cet établissement avait été sévèrement endommagé par un incendie consécutif à un bombardement aérien survenu dans la nuit du 27 au 28 mai 1940 (Archives de l'État à Arlon, 1946).



Figure 44 : Village aux alentours de Bastogne ayant subi de lourds tirs d'artillerie lors de la percée de Patton, on voit la présence de cadavres de vaches qui jonchent le sol, Bataille des Ardennes 1944-1945.

© NARA

En somme, la Convention collective joue un rôle crucial dans la régulation des conditions d'embauche, assurant que les droits et obligations des travailleurs belges ainsi que des employeurs américains soient respectés. Les contrats de travail garantissent la rémunération en fonction d'un barème précis, tout en prenant en compte la charge de travail et les périodes de repos. De plus, ces contrats offrent aux travailleurs la possibilité d'obtenir des bons de cotisation pour la mutuelle, car 8 % de leur salaire est retenu pour les assurances sociales obligatoires. L'État prend sérieusement en considération le besoin en main-d'œuvre, en mettant en place les mesures nécessaires pour garantir le respect des droits et obligations en matière de travail (Archives de l'État à Arlon, 1940-1945).

6.6 Le déblaiement et l'arasement des ruines

À la suite de l'offensive en 1945, les opérations de déblaiement et d'arasement des ruines ont débuté dans le contexte chaotique d'après-guerre. Le processus de déblaiement après la reprise des Ardennes par l'armée américaine est indéniablement difficile et dangereux. Malgré les efforts inlassables des démineurs, certaines bombes non explosées demeurent enfouies dans les décombres. Ainsi, les engins utilisés pour le déblayage risquent de les toucher et de provoquer leur explosion, entraînant des dégâts matériels considérables et, dans le pire des cas, des pertes humaines. Les éventuelles explosions pourraient entraîner des blessures graves, créant une situation périlleuse pour les civils engagés dans cette tâche cruciale. La prudence et la vigilance doivent donc être de mise pour minimiser ces risques potentiels tout au long du processus de déblaiement. Il est essentiel de souligner que les opérations de déblaiement après le retrait des troupes allemandes n'ont pas été résolues immédiatement. En effet, certaines localités sinistrées ont eu besoin d'un an et demi, voire plus, pour achever complètement le déblaiement. Selon certains députés, cette situation prolongée serait attribuable à une organisation défectueuse des travaux réalisés en régie (Pirenne, 2006).

Ces travaux ont été confiés à des entreprises spécialisées dans la restauration, engagées par le service des Travaux communaux. Pour mener à bien cette tâche ardue, il a fallu mobiliser des centaines d'ouvriers valides et acheminer du matériel de pointe depuis d'autres régions de la Belgique. La nécessité de recourir à des moyens considérables était essentielle étant donné l'état général déplorable des lieux. À Houffalize, par exemple, la société bruxelloise Tedesco a utilisé une pelleteuse mécanique montée sur chenilles qui travaillait sans relâche. Son opérateur ne s'arrêtait que le dimanche pour assister à la messe, tant cet engin était précieux pour les travaux. En effet, il permettait de gagner un temps considérable en accomplissant en quelques minutes ce qui aurait demandé plusieurs heures à une équipe d'ouvriers. Le témoignage de Vital Nadin, un sinistré d'Houffalize, apporte des informations complémentaires sur la méthode de déblaiement. La pelleteuse avait pour tâche de démolir les pans de murs irrécupérables et d'enlever les débris les plus volumineux afin de dégager un passage pour les camions chargés des déblais. Ces camions se rendaient ensuite à des sites de déversement désignés par les autorités communales (Billa, 2015). Par exemple, à Saint-Vith, une localité

totalement détruite à la suite de l'offensive des Ardennes en province de Liège proche de la province du Luxembourg, l'entièreté des tonnes de ruines et de décombres va être déversée vers le parc de la ville pour former une colline qui prendra le nom de « *Millionenberg* » (Pirenne, 2006), montagne des millions. Elle fut ainsi nommée par les habitants au vu des coûts des travaux de nettoyage, mais surtout du fait que cette montagne de remblais comportait une quantité d'objets de valeurs et de biens personnels qui furent jetés avec l'ensemble des ruines. Ceci témoigne par la même occasion de l'absence de tris préalable des entreprises de déblaiement. Cette montagne de remblais représente désormais le nouveau parc de la ville (Pirenne, 2006).



Figure 45 : Déblaiement des ruines, La Roche-en-Ardenne, 1945. © Coll. Jean-Michel Bodelet

La *figure 45* offre un aperçu visuel des opérations de déblaiement entreprises sur les ruines de La Roche en 1945. Cette photographie met en évidence la diversité des méthodes de transport et d'extraction mises en œuvre par les ouvriers engagés dans ces tâches complexes. Au cœur de la scène, une pelleteuse mécanique se démarque nettement grâce à sa présence dominante au premier plan de l'image. Son rôle actif dans les travaux de chargement des décombres est clairement identifiable, suggérant son rôle essentiel dans le processus de déblaiement.

D'autres véhicules de transport jouent également un rôle significatif. À droite de la pelleteuse, nous distinguons un camion en cours de chargement avec les débris extraits, faisant ressortir ainsi le flux continu de matériaux hors du site. Nous pouvons aussi observer un second camion à proximité des ruines, suggérant une coordination des moyens de transport pour l'évacuation des déchets. Deux attelages de charrettes probablement en bois attirent l'attention. Ces charrettes, tirées par des chevaux, renvoient à une approche plus traditionnelle et manuelle du déblaiement, où la force animale est mise à contribution pour le transport des matériaux.

Cette diversité de moyens de transport révèle la complexité de l'effort déployé pour éliminer les décombres. Il est plausible de conclure que, parallèlement à l'utilisation de machines modernes telles que la pelleteuse mécanique, les charrettes tirées par des chevaux ont également joué un rôle crucial dans le processus de déblaiement. Cette coexistence de méthodes mécanisées et manuelles reflète l'adaptabilité ainsi que le pragmatisme des ouvriers et des équipes de déblaiement face aux défis monumentaux posés par la reconstruction après la guerre.

La phase de nettoyage pose également quelques problèmes de cadastre. Comme observé à Saint-Vith, où la firme Socol-Tedesco œuvre aussi au désencombrement de la ville, le mode opératoire de déblaiement complique l'élaboration du nouveau plan d'aménagement du centre urbain. L'entreprise prévoit d'enlever tous les décombres, mais aussi les fondations et les murs des caves encore existants dans le centre pour rendre le sol plus facilement constructible. Dans ce cas précis, le problème résulte du fait que la ville de Saint-Vith n'a plus aucun plan cadastral en sa possession puisque ceux-ci ont tous été emmenés en Allemagne. De

ce fait, le bourgmestre va effectuer une requête à l'entrepreneur de travaux. Ce dernier aura pour tâche d'envoyer des techniciens au plus vite sur place pour effectuer des relevés des fondations. Ce travail permettra de poser les repères nécessaires pour recréer l'ancien plan cadastral. Sur base de ce plan et de ces relevés, les autorités pourront dessiner le nouveau plan d'aménagement urbain, avec pour vocation de moderniser la ville (Pirenne, 2006).

6.7 Transition vers la phase de reconstruction : cessation des travaux de déblaiement

À partir du 13 novembre 1945, le ministère des Travaux Publics adresse une communication à la municipalité de Bastogne, notifiant la cessation des travaux de déblaiement et de réparation sommaire conformément aux directives gouvernementales. Cette décision vise à amorcer la phase suivante du processus, à savoir la reconstruction, en mobilisant autant de ressources que possible pour cette tâche. Dans ce contexte, les entrepreneurs opérant dans la région de Bastogne reçoivent l'injonction de conclure leurs chantiers en cours avant le 31 décembre 1945, et de ne pas en accepter de nouveaux. De plus, il est précisé que les travaux d'arasement et de réparation jugés non impérieux et non indispensables sont suspendus, et tout devis élaboré après le 15 novembre ne sera pas pris en considération (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958).

Le 22 novembre, des délégués locaux mandatés par le ministère des Travaux Publics se rendent sur les sites de déblaiement, accompagnés d'un agent technique du Bureau de Bastogne. Leur mission est de déterminer quels chantiers doivent se poursuivre en fonction des critères de nécessité impérieuse et d'hygiène. Cette évaluation vise à concentrer les efforts sur les travaux les plus essentiels (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958).

6.8 La situation politique et le rôle des autorités belges

6.8.1 L'organisation des administrations en période d'occupation

Afin de comprendre la complexité de la situation politique de l'époque, il est nécessaire d'examiner les événements de 1940 en premier lieu, lorsque la Belgique était occupée, sur base des différents articles de Nico Wouters du CegeSoma intitulés « *Administration locale belge* », « *Bourgmestres de guerre* » et « *Greindl René* ». Pendant la période précédant la libération par les forces alliées, les administrations locales se conformaient aux directives de l'occupant allemand. Ces administrations jouaient un rôle crucial en tant qu'interface locale dans l'organisation de l'approvisionnement, de l'emploi, de l'aide sociale, du maintien de l'ordre public et du contrôle de la vie quotidienne. D'une part, ces administrations disposaient d'une certaine influence, mais d'autre part, elles étaient tenues d'exécuter la politique allemande. De plus, la période d'occupation avait un impact significatif sur les finances communales (Wouters, s. d.-a).

Dans la province du Luxembourg, le 1er août 1940, les autorités allemandes ont désigné René Greindl en tant que gouverneur par intérim. Initialement favorable à l'ordre allemand, Greindl adopte cependant une position opposée à partir de 1942. Ce revirement s'explique par le remplacement des commissaires d'arrondissement de Neufchâteau et Marche-en-Famenne, ainsi que des chefs des services de contrôle de l'administration provinciale, par des membres du mouvement rexiste. En prenant le parti de l'opposition, Greindl interdit aux bourgmestres luxembourgeois de mettre en œuvre une mesure allemande le 31 janvier 1943, visant à sanctionner les civils qui rompent leur contrat de travail obligatoire avec l'Allemagne en les privant de tickets de ravitaillement. En décembre 1943, Greindl est relevé de ses fonctions pour avoir refusé un ordre émanant de l'Oberfeldkommandantur de Liège. Cet acte était hautement significatif, car de nombreux administrateurs et bourgmestres cherchaient également à être destitués de leurs fonctions afin d'éviter une implication compromettante. Le gouverneur, déporté en raison de son engagement dans la résistance, a trouvé la mort au camp de concentration de Buchenwald le 21 février 1945. Bien qu'il ait démontré une loyauté et un patriotisme indéfectibles, il est important de souligner que sa vision politique léopoldiste et autoritaire était condamnable (Wouters, s. d.-c). Dans le système belge, le rôle du bourgmestre

revêt d'une grande importance. Élu au sein du conseil communal, il dispose d'une autorité et d'une légitimité considérables. Ses fonctions englobent la représentation des intérêts des habitants, la présidence du collège des bourgmestres et échevins, la gestion de la police communale qui assure le maintien de l'ordre, la médiation entre les groupes sociaux, la représentation de la commune et la négociation avec le pouvoir central. De plus, de nombreux bourgmestres en poste en 1940 occupent des postes encore plus élevés en tant que conseillers provinciaux ou parlementaires (Wouters, s. d.-b).

Lors de l'exode massif du 10 mai 1940, près d'un tiers des bourgmestres belges ont fui leur commune. De plus, parmi ceux qui sont restés en fonction en 1940, bon nombre appartenaient à la génération née avant 1918, ce qui explique une moyenne d'âge relativement élevée. Cependant, la province du Luxembourg présente le taux le plus faible de communes ayant un nouveau bourgmestre, avec seulement 15 % des communes concernées. En comparaison, la Flandre Occidentale affiche le pourcentage le plus élevé, soit 70,7 %. Pendant l'occupation, les Allemands ont nommé de nouveaux bourgmestres issus de la collaboration, avec une moyenne de 56 % pour les Flandres et 13,2 % pour la Wallonie. Dans la province du Luxembourg, ce taux n'était que de 4,2 %, le plus bas de toutes les provinces. Sous l'impulsion des préoccupations liées à l'approvisionnement alimentaire, au projet du Vlaams National Verbond et au refus du secrétaire général Jean Vossen de se conformer à la réforme de la législation communale, l'occupant a nommé ces nouveaux bourgmestres issus de la collaboration, communément appelés « *bourgmestres de guerre* » (Wouters, s. d.-b). Ces derniers n'entretenaient pas toujours de bonnes relations avec la population, étant souvent impliqués dans les pires crimes en raison de leur position. Ils ont participé aux rafles allemandes dans de nombreuses communes, ciblant les clandestins et les résistants au printemps 1944, en transmettant les listes de noms et d'adresses utilisées par les autorités ennemies. Dans ce contexte d'occupation, la majorité des bourgmestres de guerre ont activement soutenu la politique de répression allemande (Wouters, s. d.-b).

À la fin de la guerre, presque tous les bourgmestres de guerre ont été condamnés pour collaboration politique, parfois assortie d'accusations de collaboration militaire, de port d'armes, de délation ou encore de collaboration économique. En conséquence, à la fin de

l'année 1946, pas moins de 118 bourgmestres ont été démis de leurs fonctions en Belgique. Par ailleurs, onze d'entre eux ont été jugés devant un tribunal militaire et exécutés après la libération pour collaboration avec l'ennemi. Parmi ces onze bourgmestres, neuf étaient wallons, dont un Luxembourgeois, à savoir Lucien Eichorn, bourgmestre d'Arlon, contre lequel René Greindl, le gouverneur provincial, s'était opposé. Nommé bourgmestre en 1942, Eichorn a été jugé et fusillé en 1946. Il est important de noter que les cas d'Eichorn et des bourgmestres de guerre ne doivent pas être généralisés à l'ensemble de la province du Luxembourg, étant donné que le taux de remplacement des bourgmestres dans cette province était relativement faible (Wouters, s. d.-b). Bien au contraire, les bourgmestres, la police communale et le personnel communal jouaient alors un rôle essentiel, servant d'intermédiaires entre la population et l'occupant, et parfois même de manière clandestine, sabotaient certaines mesures répressives. Ce qui rendait la tâche des administrations locales complexe, c'était la disparition du pouvoir politique central belge, les obligeant à assumer le rôle de l'État et à prendre des décisions difficiles face à certains ordres allemands. Malgré l'occupation et le chaos de la guerre, les administrations locales ont su maintenir leur résilience, notamment en engageant des discussions avec l'occupant en faveur de la population à partir de 1943 jusqu'en 1944 (Wouters, s. d.-a).

6.8.2 Les difficultés des administrations en période de crise ardennaise (1944-1945)

Dès les premiers jours de la bataille, en décembre 1944, les différentes administrations publiques de la province du Luxembourg sont débordées et s'avèrent inefficaces en raison de la désorganisation générale qui règne et du manque cruel de moyens. C'est alors le Haut-Commissariat à la défense de la population civile, fondé par le gouvernement, qui va prendre le relais pour aider la population des zones sinistrées. Des complications sévères surgissent en janvier 1945, lorsque les autorités et services administratifs de la province du Luxembourg, basés au sud à Arlon, sont coupés du nord. Les communications sont détruites, ils ne peuvent plus apporter leur aide aux civils ardennais. De même qu'il est impossible de prendre contact avec les commissariats d'arrondissement de Marche et de Bastogne, ni avec les communes de leurs ressorts. La rupture des voies ferrées et la privation de moyen de transport n'arrangent

également pas le cas, car en plus des communications, l'ensemble des localités luxembourgeoises ne peuvent plus être ravitaillées en ressources énergétiques, fonds monétaires et en vivres. Malgré cette situation de crise dans laquelle les administrations provinciales se trouvent démunies, le gouverneur de la province et son administration font leur possible pour rendre service à la population en servant notamment de relais entre les divers organismes de secours comme le Haut-Commissariat, les ministères, le FNSS,... tout en les appuyant avec conseils et assistance. Alors que les autorités provinciales reçoivent des éloges pour leur travail, ce n'est malheureusement pas le cas pour les commissariats d'arrondissement. Trois commissariats sont nommés le 15 décembre 1944 et leur travail semble laisser à désirer d'après les rapports de l'époque. Les deux fonctionnaires responsables de Marche et de Bastogne présentent un manque de dynamisme considérable face à la situation de ces deux localités particulièrement touchées. Il est même reporté que le commissaire d'arrondissement de Marche, présenté comme une personne manquant d'énergie, n'aurait pas encore visité son arrondissement sinistré à la fin du mois de janvier 1945. En nous penchant sur le dernier maillon de la fonction publique, les administrations et représentants communaux, nous constatons que ces derniers sont bien souvent absents. Ils ont soit été tués, évacués pour cause de blessure, capturés par les Allemands ou ont fui devant l'avancée ennemie. Prenons l'exemple d'Houffalize où le deuxième échevin endosse le rôle de bourgmestre, car ce dernier a été évacué et le premier échevin a été tué par les bombardements. Néanmoins, lorsque les représentants communaux sont présents sur place, leurs actions sont rapportées d'une qualité inégalable. L'armée américaine rapporte que certains élus effectuent un travail exemplaire au vu de la situation sur place en se surpassant. Pour exemple, Joseph Mottet, bourgmestre de Samrée, put réagir rapidement à la situation en apportant son aide aux secours et surtout en réquisitionnant de la main-d'œuvre civile (ici les villageois) pour un travail d'enfouissement des cadavres d'animaux afin d'empêcher toute épidémie. Cependant, l'organisation administrative dans les villages ardennais n'arrive pas toujours à suivre la cadence. Souvent livrés à eux-mêmes face au chaos de la guerre, bon nombre de bourgmestres âgés jugent la tâche trop ardue. Pour régler ce problème, les autorités belges et américaines vont transférer une partie du labeur au secrétariat communal en plus de mettre à dispositions des assistants temporaires (Billa, 2015).

6.9 Les scandales de la restauration

Toutefois, les travaux de déblaiement et de reconstruction ont été entachés par des pratiques abusives, donnant lieu à ce que les contemporains ont qualifié de « *scandales de la restauration* » (Billa, 2015). Dans un premier temps, les habitants de la région ardennaise étaient indignés face à des cas d'arasement excessif de certaines parties d'immeubles, voire de bâtiments entiers, alors même qu'ils auraient pu être restaurés. Les entrepreneurs se justifiaient en évoquant la nécessité d'un arasement rationnel ou d'un assainissement des lieux. De plus, une grande partie des ouvriers travaillaient lentement, voire pas du tout. La population ardennaise, désireuse de voir leurs localités reconstruites le plus rapidement possible, exprimait son mécontentement face au fait que, huit mois après le conflit, les travaux de déblaiement des ruines n'étaient toujours pas achevés. Les travailleurs, sous prétexte que le financement provenait de l'État et non des sinistrés, prenaient leur temps et faisaient preuve de négligence en réponse aux accusations. La lenteur des travaux représentait un gaspillage considérable des fonds publics et des matériaux. Cette circonstance résultait du manque de contrôle de la part de l'État et de la garantie de paiement offerte par le système de régie. L'État était ainsi abusé, tout comme les sinistrés qui n'avaient pas une connaissance complète de la législation et des conditions de restauration en vigueur, et se trouvaient dans une position de faiblesse et d'ignorance face aux entrepreneurs. De plus, la situation de crise exacerbait la vulnérabilité des civils, qui se retrouvaient sans abri à l'approche de l'hiver et étaient contraints d'accepter les propositions des entrepreneurs peu scrupuleux. Certains de ces entrepreneurs, déjà rémunérés par les autorités, demandaient des sommes supplémentaires exorbitantes aux habitants qui attendaient la restauration de leur habitation, profitant de leur détresse. C'est pourquoi les relations entre la population et les entreprises de déblaiement et de reconstruction étaient mauvaises (Billa, 2015).

Les entrepreneurs allaient même jusqu'à récupérer des matériaux dans les décombres des maisons pour les revendre illégalement. Ces « *scandales de la restauration* » (Billa, 2015) contribuent en partie à expliquer le financement considérable de 433 010 000 francs pour la province du Luxembourg, bien qu'on ne puisse pas généraliser ce cas pour tous les entrepreneurs. Vers la fin de l'année 1945, les Ardennais commencent à ne plus avoir confiance dans les projets et les promesses de l'État pour la reconstruction et la restauration de leurs

biens, ce qui donne naissance à une initiative privée de la part de la population pour entreprendre les travaux. Bien que les sinistrés « prioritaires » (Billa, 2015) bénéficient d'avances financières, la plupart des sinistrés se débrouillent avec leurs propres ressources et tout ce qui est à leur disposition. Un rapport de la Sûreté de l'État mentionnera d'ailleurs ce mécontentement général de la population de la province et les efforts individuels de restauration, en fonction des moyens disponibles. Les paiements ne se faisaient pas toujours en espèces, comme le témoigne le cas d'un jeune garçon de 17 ans de Nadrin ayant échangé trois portées de porcs contre la réfection de son toit en 1945. Seuls les plus aisés pouvaient compter sur leurs propres fonds pour acheter des matériaux et engager des ouvriers, tandis que les plus démunis se débrouillaient avec ce qu'il leur restait et se tournaient vers leurs connaissances ou leurs voisins pour s'entraider (Billa, 2015).

6.10 La restauration et la reconstruction des Ardennes

6.10.1 Les législations

Au printemps de l'année 1945, grâce à l'efficacité des secours déployés en Ardennes, la phase de restauration et de reconstruction a pu débuter. Cette étape implique deux volets distincts : la restauration, qui vise à préserver les bâtiments endommagés, mais jugés réparables par le biais de travaux légers, et la reconstruction, dont l'objectif est de rétablir les immeubles dans leur état initial. L'implication de l'État central revêt une importance décisive pour la population ardennaise sinistrée, en fonction des mesures qu'il prendra pour soutenir ces deux volets. Dans ce contexte, les sinistrés se voient accorder une indemnité en tant que dommages de guerre, qui leur permettra de disposer du financement nécessaire à leur processus de reconstruction. L'État adopte également une loi visant à favoriser la mobilité de la main-d'œuvre et la libéralisation des marchés des matériaux, ce qui aura un impact significatif sur l'industrie du bâtiment (Billa, 2015).

Avant l'année 1945, et bien avant même le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, plusieurs mesures avaient été mises en place. Ces mesures, qui ont vu le jour pour la première fois lors de la Révolution française, ont évolué jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, et

visaient à répondre aux destructions survenues en mai 1940 ainsi qu'aux dommages infligés aux biens publics et privés par l'occupant. Toutefois, ces mesures provisoires, adoptées pendant la guerre pour répondre aux besoins de la population, se sont révélées insuffisantes. Il était donc nécessaire de renforcer et de mettre à jour les règles régissant la restauration et la reconstruction en 1945. Dans ces circonstances, deux mesures provisoires majeures ont été prises dans le but de fournir un toit aux administrations et aux sinistrés du secteur privé. La première a été créée le 30 juin 1941 par un arrêté qui imputait les frais de réparation des dommages de guerre au domaine public, sous la responsabilité de l'État et a été rétabli par un arrêté régissant en date du 29 novembre 1944. La seconde mesure, quant à elle, a été instaurée le 17 novembre 1944 par un arrêté-loi qui prescrivait au ministère des Travaux publics et aux communes l'obligation de fournir un logement aux sinistrés (Billa, 2015).

Ces mesures temporaires visaient principalement à répondre aux besoins immédiats de la population en matière de logement, sans toutefois prévoir d'indemnisation pour les dommages subis. Elles se sont traduites par des réparations sommaires des habitations partiellement endommagées, ainsi que par la construction et la mise en location de baraquements. Parallèlement, des bâtiments ont été réquisitionnés. Les sinistrés ont droit à une indemnisation au titre des dommages de guerre de la part de l'État, les détails pratiques de cette indemnisation doivent être précisément définis dans la loi sur les dommages de guerre (Billa, 2015).

6.10.2 Loi sur les dommages de guerre du 1er octobre 1947

La loi sur les dommages de guerre entre en vigueur de manière tardive le 1er octobre 1947, soit deux années après la fin de la guerre. Par la mise en application de cette loi, les travaux de restauration et de reconstruction peuvent enfin commencer, car chaque habitant sait désormais exactement ce à quoi il peut s'attendre. Cette loi, qui s'applique spécifiquement aux biens immobiliers ayant subi des dommages directs à la suite de la guerre, vise deux objectifs principaux : d'une part, à restituer aux sinistrés la valeur de leur patrimoine détruit, et d'autre part, à reconstruire les richesses et les infrastructures de la Belgique. Le financement de ces réparations tient compte du montant du patrimoine individuel, ce qui signifie que le coefficient sera d'autant plus élevé que les patrimoines seront faibles. Par conséquent, les habitants les

plus démunis sur le plan financier seront indemnisés intégralement, tandis que ceux disposant de ressources plus importantes se verront accorder des prêts à des taux de 2 % ou 2,75 %. La loi sur les dommages de guerre ne s'applique pas aux Belges responsables de collaboration ou d'incivisme pendant le conflit. En revanche, les Belges ayant été prisonniers de guerre ou prisonniers politiques bénéficient d'une priorité absolue dans l'attribution de l'indemnité, qui sera alors intégrale. Quelques mois après l'instauration de la loi sur les dommages de guerre pour les biens privés, un second texte vient s'ajouter pour traiter des biens publics. Ainsi, le 6 juillet 1948, une nouvelle loi stipule que l'État est responsable de la réparation des dommages de guerre aux biens nécessaires à un service public ou à la réalisation d'un intérêt général. Cette loi garantit et encadre la reconstruction des édifices publics (Billa, 2015).

6.10.3 Les « lois d'attentes »

En raison de l'écoulement d'un laps de temps significatif, soit de 2 à 3 ans, entre la fin de la guerre et l'entrée en vigueur des deux lois de 1947 et 1948, plusieurs mesures provisoires ont été mises en place afin de répondre aux besoins urgents. Matthieu Billa, utilise le terme « lois d'attentes » (Billa, 2015), qu'il reprend lui-même d'un économiste, pour désigner ces mesures, visant à préparer le terrain en vue de l'application des deux grandes lois mentionnées précédemment. Ces mesures ont fixé les procédures à suivre pour l'indemnisation et ont détaillé leurs droits des citoyens. De plus, elles ont précisé et organisé l'intervention financière de l'État en matière de dommages de guerre. Ainsi, le 21 décembre 1945, un arrêté-loi a permis aux sinistrés de bénéficier d'avances sur les dommages de guerre. Cependant, le 1^{er} et le 2 juillet 1946, il a été publié dans le Moniteur belge des catégories de sinistrés, car l'État ne disposait pas des ressources financières nécessaires pour accorder des avances à tous. Par conséquent, une politique de priorité a été mise en place en fonction de la situation familiale, de l'état du patrimoine personnel (où les plus démunis ont été privilégiés) ou des mérites patriotiques. Ainsi, seules les personnes qualifiées de « prioritaires » (Billa, 2015) ont eu droit aux avances de l'État. Au 5 juillet 1947, soit un an plus tard, le nombre de bénéficiaires ayant droit aux avances sur les indemnités des dommages s'élève à 1363. Dans l'ensemble, 3872 prêts et avances ont été accordés, un chiffre qui demeure cependant nettement inférieur aux 5664 habitations devant être reconstruites ou restaurées prioritairement. Le même sinistré

peut obtenir plusieurs prêts ou avances, non seulement pour la réfection de sa maison, mais également pour l'achat de mobilier ou de matériel nécessaire à son activité professionnelle. Il apparaît donc que l'obtention d'un prêt ou d'une avance ne garantit pas la restauration complète d'une habitation. Ainsi, malgré les efforts financiers considérables déployés par l'État, ceux-ci n'ont pas entraîné une accélération significative de la reconstruction des Ardennes (Billa, 2015).

En outre, d'autres « lois d'attente » (Billa, 2015) ont créé ou modifié des institutions visant à aider les sinistrés par le biais de multiples arrêtés, ce qui a conduit à la création d'un ministère des « Victimes de la guerre » (Billa, 2015) et d'un ministère des « Dommages de guerre » (Billa, 2015). Par la suite, en mars 1946, ces deux ministères ont été fusionnés pour former le « Ministère de la Reconstruction » (Billa, 2015). De ces ministères dépendent deux organismes sur le terrain : les « Comités de Reconstruction » et les « Coopératives de Sinistrés » (Billa, 2015). En 1945, d'autres sociétés coopératives de sinistrés ont été officiellement créées et établies en tant qu'entités juridiques distinctes. En août 1945, la province du Luxembourg a vu apparaître la première coopérative privée, et à partir de décembre, l'État les a reconnues, ce qui a permis de les financer et de les contrôler. De décembre 1945 jusqu'à l'été 1946, on compte 48 coopératives qui ont eu pour rôle de fournir des informations aux sinistrés afin de les aider à répondre aux questions techniques liées à la restauration ou à la reconstruction de leurs biens immobiliers. Après l'été 1946, elles ont été habilitées à prendre des mesures plus larges en aidant directement les sinistrés, en commençant les travaux et en assurant leur surveillance. Quelques mois plus tard, sous l'impulsion du ministère de la Reconstruction, des autres organismes ont été créés : les « comités locaux de reconstruction » (Billa, 2015), présents dans chaque commune comptant au moins 20 immeubles endommagés par la guerre. Leur mission est très polyvalente et offre plusieurs services, allant de l'assistance et du soutien aux coopératives à la supervision et à la surveillance des travaux entrepris par celles-ci. De plus, cet organisme s'occupe également du règlement des questions individuelles, ce qui implique de répondre aux préoccupations et aux problèmes spécifiques rencontrés par les coopératives ou leurs membres. Enfin, il fournit également des informations et des renseignements aux administrations concernées, ce qui peut inclure la collecte et la transmission de données, ainsi que la coordination des activités entre les coopératives et les autorités compétentes. Les « comités de reconstruction » (Billa, 2015) cherchent également à susciter la participation et la

collaboration des citoyens dans les différentes initiatives. Cela peut se traduire par des consultations publiques, la participation des citoyens à des groupes de travail ou à des comités, ou encore la mobilisation de la population dans des actions concrètes afin d'assurer un travail efficace et conforme aux besoins sociaux et politiques (Billa, 2015).

6.10.4 Établir l'éligibilité : définir les « *dommages de guerre* »

Le 30 juin 1941, le ministère des Travaux Publics met en application un décret relatif à la réparation des dommages causés par la guerre au domaine public, ce décret étant ultérieurement renforcé par les décrets des 29 novembre 1944 et 31 août 1945. À cette dynamique, le 24 octobre 1945, le ministère des Travaux Publics publie la circulaire numéro 1020, contenant un extrait du « *Mémorial Administratif* » (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958) numéro 40 de 1945, à l'attention des gouverneurs de province, des responsables des Services des Travaux Communaux, ainsi que des chefs des Services spéciaux de déblaiement et de réparation sommaire dans les régions sinistrées. L'article 1 de ce décret confère aux autorités provinciales et communales la compétence de préciser la notion de « *dommages de guerre* » (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958). Cette démarche, préalable à la loi sur les dommages de guerre de 1947, vise à définir les contours concrets de la notion de dommages de guerre, permettant ainsi aux sinistrés d'établir leur éligibilité à des indemnités étatiques en disposant d'une définition précise.

Les dommages de guerre englobent plusieurs catégories : premièrement, les mesures et actions entreprises pendant la guerre et l'occupation, que ce soit par les belligérants, leurs agents ou ressortissants, ainsi que par l'État belge ou ses agents, à l'exception des réquisitions civiles et militaires opérées par les autorités belges ou alliées. Deuxièmement, les actes perpétrés dans le but de soutenir les États en guerre avec la Belgique, que ce soit dans leur défense ou leur offensive, ou encore dans leur production de guerre, ainsi que les actes visant des individus dont les actions sont contraires aux intérêts de l'État belge. Troisièmement, les infractions et délits commis contre les biens d'autrui ou d'un autre sinistré, en profitant de la désorganisation des pouvoirs publics causée par l'état de guerre. Enfin, l'évacuation forcée du sinistré constitue également un dommage de guerre (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958).

En somme, l'élaboration de ces décrets démontre l'effort concerté du gouvernement belge pour répondre aux défis complexes de la période de reconstruction d'après-guerre. La mise en place d'un cadre légal clair pour les dommages de guerre a facilité la distribution équitable des indemnités et a aussi contribué à la restauration et à la revitalisation du pays après les ravages de la Seconde Guerre mondiale.

6.10.5L'implication des différents organismes administratifs de l'État belge

Les organismes mentionnés ci-dessus ne constituent pas les seules institutions chargées de la restauration, de la reconstruction et de l'assistance aux sinistrés mises en place par l'État. En effet, des organismes ont été créés pour reconstruire l'Ardenne. Le Service des Travaux communaux, également connu sous le nom de « *Service de la Reconstruction* » (Billa, 2015), a pour mission de restaurer les bâtiments publics et privés dans les premiers mois qui ont suivi l'offensive, jusqu'à la fin de mars 1946 pour la région de l'Ardenne. Les tâches de ce service comprennent le déblaiement des décombres, la démolition des infrastructures gravement endommagées et la mise à disposition de baraquements ou de bâtiments partiellement réparés pour les habitants sinistrés. Le Service des Travaux communaux est présent à tous les niveaux du pouvoir belge par le biais d'administrations subalternes. Au sommet de la hiérarchie se trouve la Direction générale basée à Bruxelles, relayée par le Service technique provincial à Arlon, lui-même représenté dans les arrondissements administratifs par des bureaux régionaux (Billa, 2015).

L'organisation des travaux est réalisée par des équipes d'ouvriers employés par des entreprises privées qui relèvent de la responsabilité des bourgmestres. Dans certaines communes, un délégué des Travaux communaux effectue des contrôles sur les chantiers et le travail des ouvriers. En ce qui concerne le financement, l'État prend en charge tous les frais liés aux travaux, tels que la location des machines, l'achat de matériaux et d'équipements, les coûts de transport, les salaires, les charges sociales, les frais généraux, les revenus de l'entrepreneur, etc. Plusieurs entrepreneurs belges participent aux chantiers en Ardennes dans le cadre de contrats de régie signés avec le Service des Travaux communaux. Cependant, malgré la mise en marche des travaux, leur progression est lente. Les mauvaises conditions routières, l'absence d'électricité, les problèmes de communication (le réseau téléphonique étant inopérant) ainsi

que le manque de main-d'œuvre et de matériaux ralentissent considérablement les travaux dans la province. La mise en place d'une répartition des matériaux et de la main-d'œuvre pour la reconstruction ne se concrétisera qu'à partir de 1947, par l'intervention du Comité des priorités, puis de la Commission économique interministérielle (Billa, 2015).

Un autre organisme jouant un rôle majeur dans la reconstruction est le Service d'Urbanisme, chargé d'élaborer des plans de reconstruction visant principalement à créer de nouveaux alignements de voiries. Ce service suscite des controverses en Ardenne et ne bénéficie pas du soutien public favorable en raison de sa rigidité dans les décisions prises. Tout comme le Service des Travaux communaux, le Service d'Urbanisme relève du ministère des Travaux publics, qui est responsable des infrastructures publiques. Le ministère intervient également sur les immeubles privés par le biais de ces deux services (Billa, 2015).

En mars 1946, la création du ministère de la Reconstruction englobe l'ensemble des responsabilités du ministère des Travaux communaux liées à la restauration des immeubles privés et publics, en plus des compétences des départements des Dommages de guerre et des Victimes de la guerre. La politique de l'époque vise à reconstruire de manière rationnelle afin de fournir des logements à bas coût. À cet effet, la direction technique du ministère se voit confier l'étude et la réalisation de maisons en série sur des chantiers qualifiés de « *nationaux* » (Billa, 2015). Ces chantiers « *nationaux* » (Billa, 2015) sont présents dans quelques localités ardennaises, telles que Bastogne, Stavelot et Malmedy. Les autres localités de la région ne bénéficient pas de ces constructions, car à partir de 1946, les habitants eux-mêmes entreprennent les travaux, avec ou sans l'aide des coopératives. Dans la continuité du ministère des Travaux communaux, le ministère de la Reconstruction s'engage à accompagner et indemniser les sinistrés et les « *victimes de guerre* » (prisonniers de guerre, prisonniers politiques, veuves, orphelins, etc.) (Billa, 2015). Il supervise l'ensemble du processus d'indemnisation des dommages de guerre, depuis la constatation des dommages subis jusqu'à l'évaluation des compensations financières à accorder, puis le versement des indemnisations aux sinistrés. Ce processus est coordonné par l'administration centrale et les services provinciaux placés sous l'autorité du ministère de la Reconstruction (Billa, 2015).

Comme mentionné dans la section précédente, la mise en vigueur de la loi sur les dommages de guerre intervient seulement deux ans après la bataille, soit en 1947. Pendant cette période,

les sinistrés expriment leur volonté de reconstruire rapidement, mais se heurtent à un manque d'argent criant. De plus, ils sont plongés dans l'incertitude quant aux modalités d'indemnisation et aux montants qui leur seront alloués pour la reconstruction de leurs biens endommagés par la guerre. Face à cette situation, ils se tournent vers les organismes de crédit public et les compagnies d'assurance afin d'obtenir les fonds nécessaires pour entamer ou poursuivre les travaux, souvent suspendus faute de financement suffisant. Cependant, il convient de souligner que les indemnités de dommages de guerre accordées par l'État tiennent compte de ces prêts, et les montants correspondants seront déduits. Par ailleurs, il est important de noter que ces démarches sont laborieuses et complexes, et que l'évaluation des dommages, déterminante pour fixer le montant des indemnités, est souvent source de tensions. En effet, les experts ont tendance à minimiser les montants, tandis que les sinistrés cherchent à les maximiser pour obtenir une compensation plus conséquente. Ces problèmes contribuent au mécontentement des sinistrés et entravent le bon fonctionnement du système de reconstruction (Billa, 2015).

Pour comprendre pleinement la lenteur et la complexité du processus d'indemnisation, le cas des communes de Manhay et d'Houffalize, qui furent attaquées par les Américains fin décembre 1944, est particulièrement éloquent. Effectivement, il aura été nécessaire d'attendre jusqu'en 2012 pour que les deux communes soient indemnisées, soit 67 ans plus tard. Les montants alloués pour ces réparations se sont élevés respectivement à environ 600 000 euros et 94 000 euros (Bare, 2013; Herman, 2013). Il s'agit heureusement de deux situations assez extrêmes et rares, mais qui mettent tout de même en question la responsabilité et l'efficacité des instances nationales et internationales chargées de traiter les demandes de réparation. Les délais extrêmement longs pour obtenir une indemnisation soulèvent des inquiétudes quant à la capacité de ces instances à fournir une aide rapide et efficace aux populations sinistrées en temps de conflit. L'exemple de Manhay et Houffalize met aussi en évidence les défis considérables auxquels les communes ont été confrontées dans leur quête de réparation. La complexité administrative, les lourdeurs bureaucratiques et les divergences d'interprétation des critères d'éligibilité provoquant des conflits internes ont contribué à retarder le processus d'indemnisation, laissant les victimes de la guerre dans une situation d'attente interminable. De plus, la destruction quasi totale des infrastructures et des archives locales lors des combats a également rendu difficile la collecte des preuves nécessaires pour étayer les demandes d'indemnisation.

6.11 Mesures provisoires et réparations temporaires

6.11.1 Les logements provisoires : Les baraquements

À partir de 1945, des mesures pour reloger la population sont mises en place par la construction de baraquements provisoires en bois. Au total, 1 146 baraquements ont été érigés pour loger les sinistrés, et 225 autres ont été destinés à abriter le bétail. Cependant, ces logements temporaires n'étaient pas adaptés aux rigueurs des hivers ardennais, d'autant plus qu'ils étaient initialement destinés à être envoyés au Congo belge (Lardot & Ghislain, s. d.). Ce recours aux baraquements provisoires n'était pas une nouveauté, puisque déjà lors de la Première Guerre mondiale, 11 000 de ces structures avaient été utilisées pour loger les sinistrés flamands (Billa, 2015).

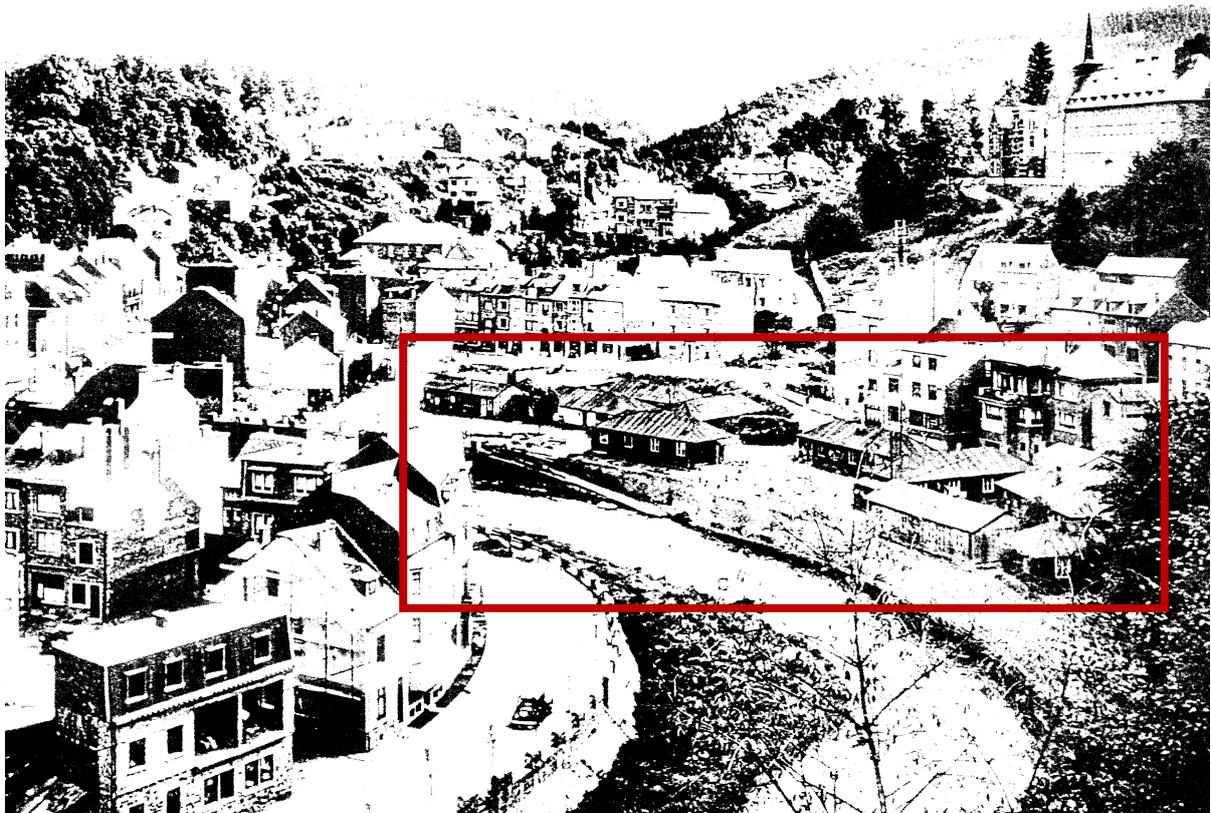


Figure 46 : Vue sur des baraquements en bois, Ardennes, s.d. © Coll. Bastogne War Museum

Les premiers baraquements sont arrivés en province du Luxembourg à partir de mars 1945. Cependant, la situation des chantiers a stagné entre 1945 et 1948, perdurant bien au-delà des prévisions, en raison de diverses raisons exposées dans les sous-chapitres suivants. Outre les familles sinistrées, les baraquements ont également servi pour les bâtiments publics tels que les églises, les écoles et les administrations communales. Les ouvriers impliqués dans les travaux de restauration ont également été hébergés dans de grands baraquements situés dans les villes et villages. La gestion et la conservation de ces logements étaient de la responsabilité des autorités communales, qui percevaient un loyer des sinistrés en fonction du barème établi par le ministère des Travaux publics se situant entre 10 et 30 francs par pièce et par mois en fonction de la qualité et la taille des logements. En moyenne, un baraquement comptait de 3 à 4 pièces et était construit en bois, en briques ou en tôle, avec des dimensions moyennes de 7 mètres sur 11, les plus spacieux atteignant parfois 27 mètres. Toutefois, il convient de rappeler que ces abris provisoires offraient des conditions de confort insatisfaisantes, souffrant notamment d'un manque d'isolation, d'installations sanitaires insuffisantes et d'une distribution électrique précaire. En hiver, ils étaient trop froids et humides, tandis qu'en été, ils devenaient trop chauds. De plus, la présence de rats et de souris rendait la situation encore plus précaire, ne répondant pas aux normes élémentaires d'hygiène. Malgré ces conditions difficiles, la population ardennaise devra s'en contenter, et ce n'est qu'au milieu des années 1950 qu'ils commenceront à disparaître progressivement. Ils étaient soit démolis, soit vendus à des particuliers. Lors de leur vente, les acheteurs étaient dans l'obligation de les démonter eux-mêmes et de rendre le terrain à son propriétaire initial, en respectant l'interdiction de les utiliser de nouveau en tant que logement unique. Certains baraquements furent reconvertis en annexes d'habitation, en garages ou encore en remises (Billa, 2015).



Figure 47 : Groupe d'Houffalois posant devant un baraquement en bois, s.d.

© Coll. Bastogne War Museum



Figure 48 : Un baraquement toujours en état servant de remise, Ardennes, s.d. © Coll. Fabrice Gérardy



Figure 49 : Abris tunnel , autre type de logement provisoire en Ardenne, celui-ci est toujours en état et sert de remise, Lutremange, s.d. © Coll. Fabrice Gérardy

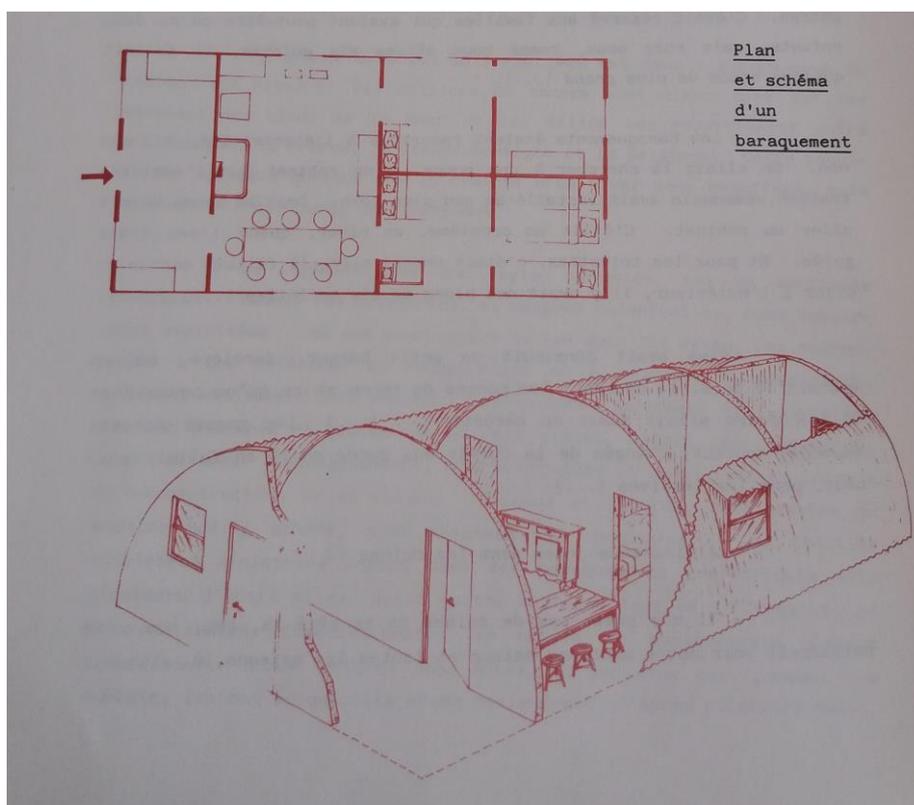


Figure 50 : Plan et coupe d'un abri tunnel, Villers-la-Bonne-Eau, s.d. © Coll. Fabrice Gérardy

6.11.2 Les travaux de voiries

Comme indiqué précédemment, les conditions routières médiocres, le manque d'électricité, les problèmes de communication, ainsi que la pénurie de main-d'œuvre et de matériaux, ralentissent considérablement les travaux de reconstruction dans la province. À l'été 1945, une anxiété généralisée se propage parmi la population ardennaise quant à la perspective de se retrouver sans abri pour l'hiver de cette même année. En effet, en plus des difficultés logistiques, le processus de reconstruction de tous les immeubles détruits dans les Ardennes s'avère particulièrement long. Néanmoins, les civils perçoivent la situation différemment et estiment que les travaux pourraient être menés plus rapidement. Entre juillet 1945 et 1948, les sinistrés expriment leur mécontentement face à la lenteur des opérations de reconstruction et pointent du doigt l'inaction de l'État. Ces critiques sont relayées dans la presse de l'époque et par les hommes politiques luxembourgeois. Matthieu Billa, fournit quelques chiffres sur les travaux de restauration réalisés en 1945, permettant d'appréhender l'ampleur des tâches entreprises. Selon un document du ministère des Travaux publics datant de novembre 1945, sur les 12 820 maisons détruites dans les Ardennes, 10 585 auraient déjà été réparées par les entreprises opérant sous la direction du Service des Travaux communaux. Ces chiffres semblent indiquer une progression relativement rapide des travaux, en contradiction avec les plaintes des sinistrés ardennais quant à leur lenteur des travaux et à l'implication insuffisante de l'État. En moyenne, près de dix maisons sur douze auraient donc été restaurées en moins d'un an. Par ailleurs, l'État a alloué 433 010 000 francs à la province du Luxembourg au début de l'année 1946 pour financer les premières réparations sommaires des habitations et la construction de pavillons. Cependant, il convient de considérer ces chiffres avec prudence en raison du mécontentement persistant de la population. L'auteur émet l'hypothèse que les travaux de rénovation pourraient ne pas être entièrement achevés dans chaque bâtiment répertorié comme « réparé » (Billa, 2015). Un témoignage de Berthe Weles, sinistrée de la région de Bastogne, vient étayer cette hypothèse. Il explique que le toit de sa maison, réparé en 1945, n'a pas été reconstruit selon les normes de l'art, ce qui a permis aux flocons de neige de pénétrer à l'intérieur pendant l'hiver 1945-1946 (Billa, 2015).

À partir de la fin de l'année 1944, des initiatives de réparation temporaire ont été engagées par les unités du Génie américain sur les principales routes et ponts de la région ardennaise. Ces interventions se sont principalement concentrées sur les voies de communication stratégiques essentielles pour les opérations alliées. Bien entendu, elles n'étaient pas conçues pour être durables. Une photographie (*fig. 51*) illustre les moyens mis en place pour ces opérations. Nous observons alors l'usage de dispositifs lourds était nécessaire pour effectuer ces travaux, avec notamment l'utilisation d'un camion-grue (situé sur la droite de l'image). Ce cliché dépeint un pont entièrement reconstruit en bois, avec des poutres métalliques en I positionnées sur le dessus pour supporter à la fois les engins et les individus traversant le pont. Cette approche démontre la préoccupation stratégique majeure des forces américaines, justifiant ainsi les efforts entrepris pour restaurer les ponts. En effet, l'acheminement rapide des troupes à travers les cours d'eau était impératif pour la progression continue des opérations militaires.

Un autre exemple de ces efforts de réparation peut être observé à Dinant en septembre de la même année. Les membres du Génie américain ont mis en place un pont flottant provisoire et ont utilisé des équipements spécifiquement conçus pour flotter sur des radeaux. Ces équipements ont été utilisés pour installer les pieux nécessaires à la stabilité du nouveau pont (*fig. 52*). Cette démonstration d'ingéniosité et d'efforts techniques reflète la nécessité pressante de maintenir les voies de communication opérationnelles dans un contexte de guerre en évolution constante.



Figure 51 : Chantier de réparation du pont de Bouillon passant par-dessus le lit de la Semois par le Génie américain en 1944. © NARA

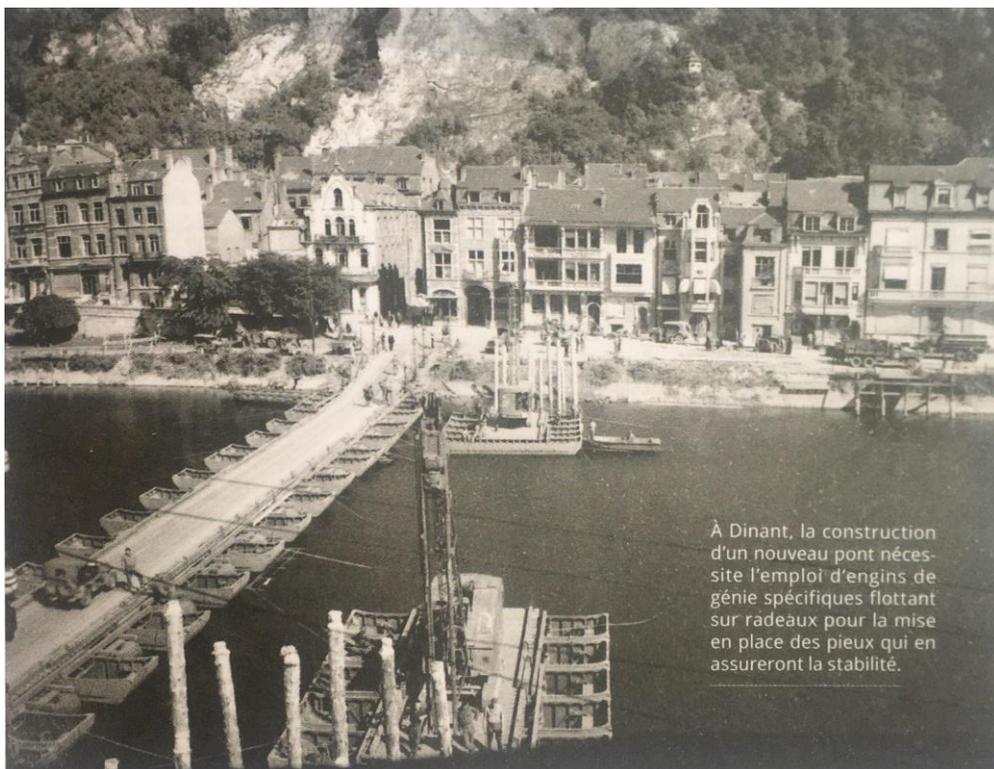


Figure 52 : Pont flottant sur radeaux mis en place par le Génie américain, septembre 1944. © NARA

Ensuite, à partir de mars 1945, des ouvriers belges, supervisés par des entrepreneurs, ont été chargés de réaliser ces réfections, tandis que l'armée fournissait le transport nécessaire. Malgré les efforts déployés, le gouverneur de la province du Luxembourg a déclaré en octobre 1945 que ces réparations n'ont jamais atteint les objectifs initialement fixés par les Américains. À partir du 20 juillet 1945, les travaux principaux de réfection ont été soumis à des appels d'offres, ce qui a marqué le début officiel des travaux de restauration et le développement des chantiers correspondants au cours des semaines et des mois suivants. Ainsi, après trois mois de travail, le Génie américain et l'Administration des Ponts et Chaussées belges ont réussi à installer des ponts provisoires pour rétablir les communications (*fig. 53*). Les réparations effectuées sur les axes routiers étaient de nature précaire, ce qui a entraîné, en 1946, des plaintes de la part des Ardennais quant à leur dégradation rapide. Le bourgmestre de Wardin fera également, la même année, part de son mécontentement concernant la qualité des travaux effectués en 1945, qu'il juge médiocre. Il rappelle que ces derniers ont été réalisés dans des conditions défavorables, avec l'utilisation de matériaux de piètre qualité et un manque de main-d'œuvre ouvrière qualifiée (Billa, 2015).



Figure 53 : Pont provisoire en bois, Bastogne, s.d. © Coll. Jacques Degives

La fragilité des réparations temporaires se manifeste de manière particulièrement frappante dans la *figure 54*, où les membres du Génie s'emploient à réparer une route en procédant à une surélévation sommaire du niveau existant. Cette méthode implique l'utilisation de troncs d'arbres fraîchement coupés de tailles variées, d'environ quinze centimètres de diamètre, disposés côte à côte pour former une élévation. Par-dessus ces troncs est ajoutée de la terre, comblant ainsi les espaces entre les troncs et les recouvrant complètement. Ce travail est principalement accompli manuellement. Il est évident que de telles réparations provisoires ne pouvaient pas offrir une solution durable. Une reconstruction routière efficace implique une approche bien plus structurée, comprenant des étapes telles que le creusement, l'utilisation de matériaux comme la pierre pour former différentes couches, et des méthodes de nivellement appropriées. Ce processus complexe exige des investissements importants en matière de temps, de main-d'œuvre et de ressources matérielles.

Il est crucial de noter que, dans le contexte de déplacements militaires fréquents et de priorités opérationnelles changeantes, de telles réparations temporaires étaient souvent la seule option viable pour maintenir les voies de communication en état de marche. Les armées en déplacement ne pouvaient pas se permettre de longs délais et n'avaient pas les ressources nécessaires pour effectuer des réparations routières complètes et durables.

Cette approche pragmatique reflète la réalité des opérations militaires et des compromis auxquels les forces alliées étaient parfois contraintes de faire face. Cette photographie (*fig.54*) illustre donc non seulement les défis logistiques auxquels étaient confrontées les unités du Génie, mais aussi la nature éphémère des solutions adoptées dans un contexte opérationnel exigeant et dynamique.



Figure 54 : Réfection des routes détruite par les membres du Génie de l'armée américaine, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © Coll. Bastogne War Museum

Les bombardements subis ont également causé des dommages aux installations électriques. Les premiers travaux de réparation ont été entrepris par l'armée américaine, puis des sociétés concessionnaires travaillant pour l'État ont pris le relais. Dans la province du Luxembourg, trois sociétés se sont vues confier la mission de rétablir l'électricité pour la population : Sodélux a pris en charge les réseaux du sud de la province, Comarden ceux de la région de Bastogne-Vielsalm, et la Compagnie luxembourgeoise d'électricité a été chargée de la zone entre Marche et Neufchâteau. Malgré les efforts soutenus déployés par ces sociétés, la situation du réseau électrique était encore loin d'être rétablie, car de nombreux petits villages étaient encore privés d'électricité à la fin de l'année 1945. Que ce soit pour les infrastructures routières ou électriques, un état général assez médiocre a été constaté en 1946, ce qui a suscité l'agacement de la population ardennaise. Cependant, il est important de souligner que malgré une faible présence de travaux de réparation sur les infrastructures publiques, ceux-ci n'étaient pas pour autant inexistantes. Cette situation s'explique par la priorité accordée par l'État à la reconstruction des immeubles privés, car il était essentiel de fournir un toit aux sinistrés. Ce n'est qu'à partir du printemps 1946 que les travaux sur les axes routiers et les réseaux

électriques ont été entrepris en plus grand nombre, et ils ont été achevés à la fin de l'année 1947 (Billa, 2015).

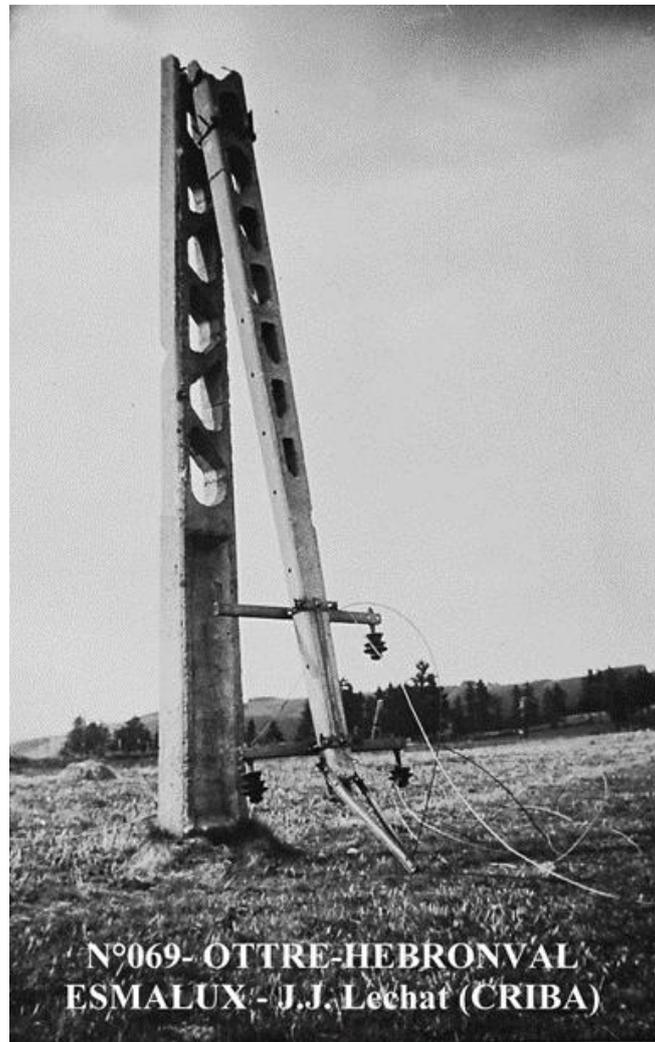


Figure 55 : Pilonne électrique détruit, Ottre-Hebronval, s.d. © Coll. Bastogne War Museum



Figure 56 : Travaux de remise en état des installations électriques avec l'aide des troupes du Génie américain, Vielsalm, s. d. © Coll. Bastogne War Museum

6.11.3 Les réparations provisoires

Parmi les réparations temporaires les plus couramment entreprises, on retrouve la pose de carton bitumé pour obturer les ouvertures privées de fenêtres, la réfection de toitures par la réutilisation d'ardoises récupérées des décombres, ainsi que l'installation de tôles ondulées pour canaliser l'écoulement de l'eau par le biais de descentes de gouttières. D'autres interventions temporaires incluent la réparation de portes, des travaux de maçonnerie provisoire, l'utilisation de contreplaqué pour la fabrication de meubles de fortune, la mise en place d'échafaudages pour stabiliser les structures en bois et enfin, le nettoyage des débris (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958).

Il est primordial de spécifier l'importance de ces réparations temporaires, car plusieurs rapports de rénovation attestent que l'absence ou la mauvaise exécution de ces travaux entraînent des dégâts supplémentaires considérables. En effet, des infiltrations d'eau et des problèmes d'humidité, qui s'aggravent de jour en jour, peuvent engendrer des dommages graves aux charpentes en bois (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958).

Souvent, lorsqu'une habitation est touchée par l'impact d'une bombe ou se trouve à proximité, la structure porteuse en maçonnerie demeure en grande partie intacte, tandis que la toiture en ardoise est complètement soufflée par la déflagration. La réparer devient alors une priorité afin de rendre l'édifice habitable le plus rapidement possible. Cette démarche nécessite tout d'abord son démontage complet, permettant ainsi d'évaluer l'étendue des dégâts et donc les pannes et chevrons nécessitant d'être remplacés. Avant cette opération, leur état demeure imprévisible (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958).

Les archives détaillant la reconstruction des biens immobiliers privés révèlent qu'un quart seulement des éléments de structure en bois peuvent être réutilisés. La détérioration de ces éléments est principalement attribuable à leur exposition prolongée à l'eau et à l'humidité, plutôt qu'aux dégâts infligés par le souffle de l'explosion (hors incendies) (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958).

6.12 Le réemploi des matériaux

Le paysage qui se révèle après les ravages de la guerre varie de légèrement endommagé à complètement détruit. Les structures urbaines sont transformées en amas chaotiques de matériaux divers, où se mêlent des effets personnels, des fragments de mobilier, des éléments de construction tels que le plafonnage, la maçonnerie, la charpente et la couverture de toiture, des morceaux de verre... Les résidus laissés par ces dévastations peuvent être relativement modestes lorsque les bâtiments sont peu touchés, mais dans certains cas, les débris qui jonchent le sol représentent tout ce qui reste d'un bâtiment (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958).

Dans cet environnement de crise, la priorité des habitants se concentre sur la recherche de leurs biens personnels ainsi que sur la récupération de tout ce qui peut contribuer à leur survie. Une fois cette phase achevée, l'attention se tourne vers la reconstruction. Les ruines, autrefois considérées comme insalubres, deviennent une source potentielle de matériaux pour la renaissance de la ville. Le processus de réemploi de ces matériaux revêt une importance notable dans ce contexte de pénurie de ressources. Les citoyens utilisent tout ce qui peut être récupéré, afin de réduire les coûts et d'accélérer la restauration de leur environnement (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958).

En analysant des photographies d'époque, spécifiquement des vues aériennes (*fig. 57*) et terrestres (*fig. 58*) de Malmedy, nous ne pouvons discerner qu'à la suite du déblaiement de la ville, des tas de pierres de construction restent présents. Une observation plus attentive révèle que ces tas ne sont pas disposés en un emplacement centralisé pour un usage commun dans la reconstruction, mais sont plutôt associés à chaque parcelle individuelle de bâtiment détruit. Cette tendance suggère que les matériaux récupérés étaient principalement réemployés sur place, pour la restauration des bâtiments spécifiques auxquels ils appartenaient.

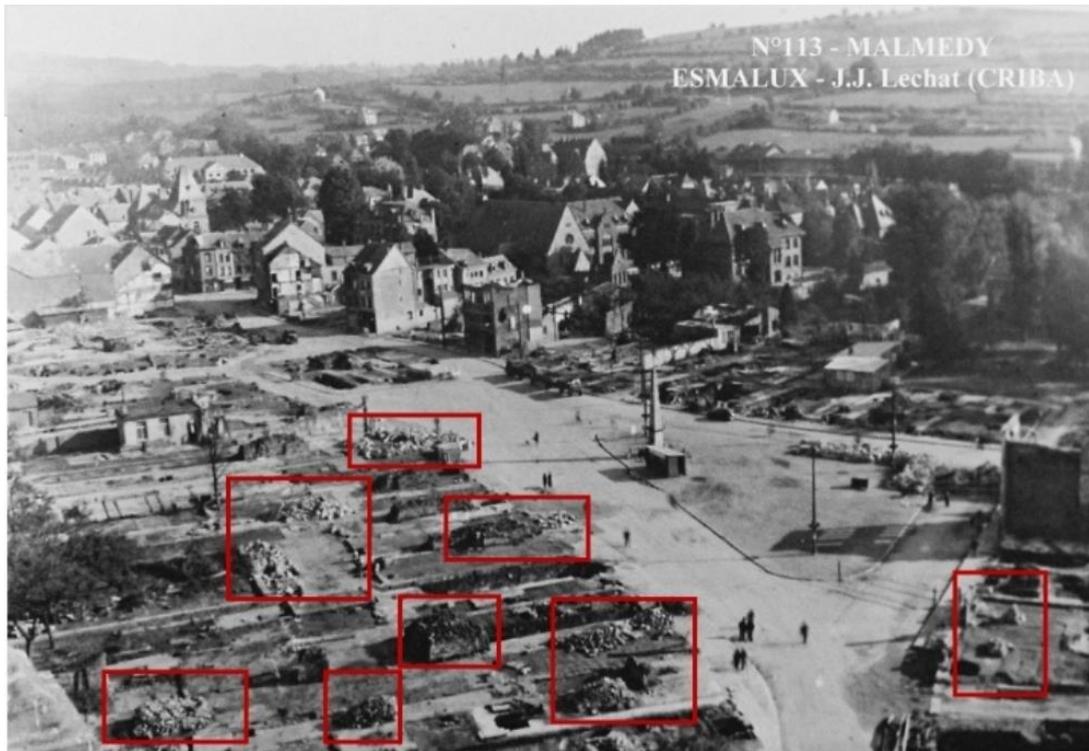


Figure 57 : Vue aérienne de tas de pierres de réemploi restant après le déblaiement, Malmédy, s.d. © Coll. Bastogne War Museum

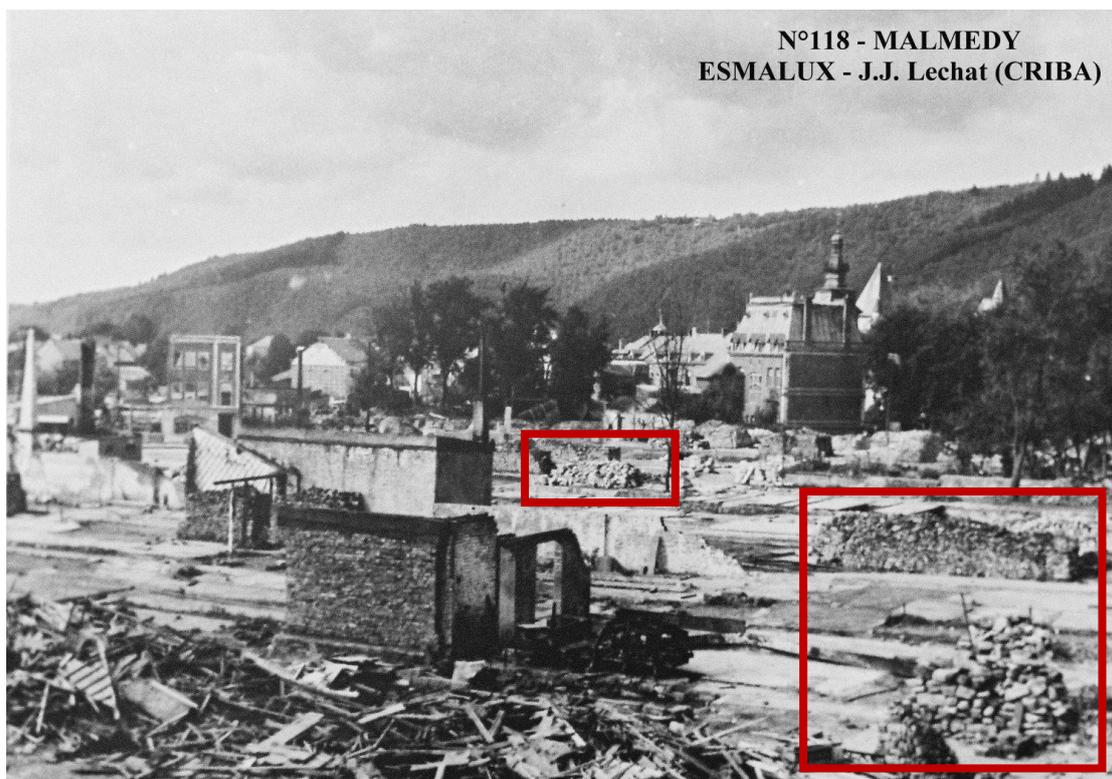


Figure 58 : Vue au sol de tas de pierres de réemploi restant après le déblaiement, Malmédy, s.d. © Coll. Bastogne War Museum

Il est également pertinent de noter que les matériaux de reconstruction, tels que les pierres et les briques, sont soigneusement organisés et alignés le long des voies, suggérant une intention délibérée de différencier ces matériaux des débris non réutilisables. Cette disposition méthodique préserve les matériaux récupérés et les prépare à être utilisés dans la phase de reconstruction.

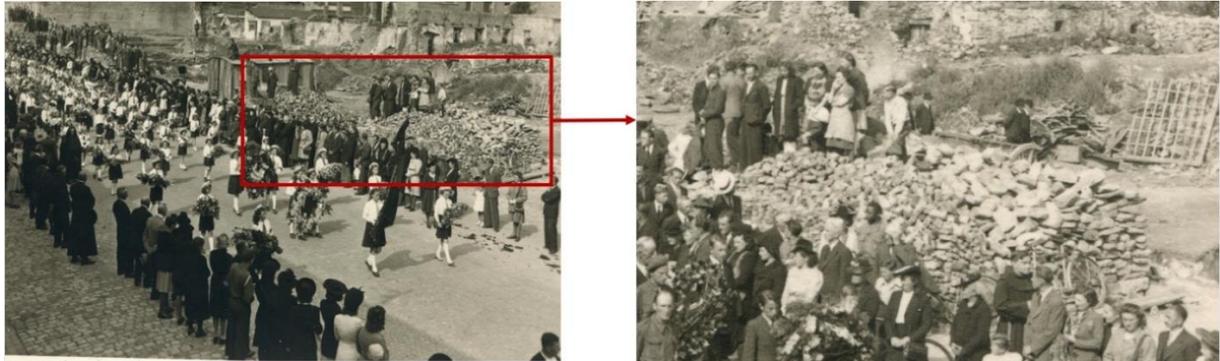


Figure 59 : Tas de briques et pierres de construction triées hors des ruines (1), Bastogne, s.d. © Coll. Bastogne War Museum



Figure 60 : Tas de briques et pierres de construction triées hors des ruines (2), Bastogne, s.d.

© Coll. Bastogne War Museum



N°062 LA ROCHE
ESMALUX - J.J. Lechat (CRIBA)

Figure 61 : Briques tirées hors des ruines et triées de manière apparente pour être réutilisées, La Roche, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © Coll. Bastogne War Museum

Rappelons que les photographies analysées offrent une perspective limitée et ne permettent pas une évaluation exhaustive de tous les matériaux réemployés. Malgré cette limitation, nous pouvons supposer que d'autres matériaux, tels que les éléments de structure métallique ou en bois, ont également pu être réemployés dans la reconstruction. Par exemple, l'examen de la *figure 62* suggère que certaines solives de plancher, bien qu'endommagées par les explosions, pourraient encore être utilisables. Néanmoins, ces éléments en bois, plus vulnérables aux conditions météorologiques et à l'humidité que la pierre, ont dû être affectés par les intempéries et l'exposition prolongée à l'humidité, ce qui pourrait expliquer l'absence de réemploi.



Figure 62 : Bâtiment en ruines avec des solives paraissant intactes, Bastogne, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © Coll. Bastogne War Museum

L'absence d'informations précises sur les acteurs impliqués dans ce processus de tri des matériaux rend difficile une affirmation définitive. L'hypothèse la plus plausible repose sur le fait que les habitants eux-mêmes ont joué un rôle majeur dans cette opération, puisque les entreprises de déblaiement se concentraient principalement sur l'élimination rapide des débris sans distinction.

6.12.1 Les difficultés freinant la reconstruction

Au lendemain de la bataille, la région a connu une période de crise marquée par trois facteurs majeurs qui ont entravé les progrès des travaux de déblaiement, de restauration et de reconstruction : la pénurie de matériaux, le manque de main-d'œuvre qualifiée et les contraintes financières de l'État. La pénurie de matériaux, en grande partie due aux difficultés d'approvisionnement sur les routes délabrées des Ardennes, a été un défi majeur. La province du Luxembourg a particulièrement souffert d'une pénurie de ciment, de chaux, de verre et de bois. Malgré ses vastes forêts, la région ardennaise n'a pas pu exploiter pleinement ses ressources en raison des mines disséminées dans les bois, des dommages subis par les arbres et de la qualité variable du bois disponible. De plus, une partie importante du bois a été réquisitionnée par les forces alliées pour être envoyée en France et utilisée dans l'industrie charbonnière. Cette pénurie de matériaux a persisté pendant plus d'un an, jusqu'à l'été 1946, lorsque la reprise de l'activité industrielle et les importations ont permis d'améliorer la situation. En automne 1946, 70 000 mètres cubes de bois ont été importés de Russie pour la reconstruction et la restauration. En 1947, des matériaux tels que du verre, de l'acier et du ciment, était à nouveau disponible grâce aux importations. Avant cette période de stabilisation, l'approvisionnement en matériaux était extrêmement difficile. Les seules options étaient de se tourner vers le marché noir ou d'obtenir les autorisations officielles nécessaires. Cependant, même lorsque la situation s'est améliorée, l'État a continué à contrôler la distribution des matériaux (Billa, 2015).

Le manque de main-d'œuvre a eu aussi des conséquences significatives sur la phase de reconstruction. Les travaux ont été ralentis et les coûts ont augmenté en raison du manque de travailleurs qualifiés. Les petites entreprises locales ne disposaient pas des ressources humaines ni des moyens financiers suffisants pour travailler dans la région la plus dévastée de Belgique. Par conséquent, des entreprises de Flandres et de la région Centrale du pays sont

venues leur prêter main-forte dès 1945. Cependant, la présence de ces nouvelles entreprises n'a pas résolu complètement le problème de la main-d'œuvre, et la Belgique a dû trouver d'autres solutions. La première mesure prise à l'été 1945 a été de mettre fin à l'exportation des travailleurs belges vers l'Allemagne, en dépit des accords passés avec les autres puissances alliées. Deuxièmement, le gouvernement a fait appel à des milliers de prisonniers allemands pour les travaux miniers, qui ont progressivement été remplacés par des travailleurs italiens à la suite d'un accord entre les deux pays. Certains travailleurs ont été affectés aux chantiers ardennais, et le 1er juin 1947, 10000 maçons et ouvriers italiens sont arrivés, pour œuvrer sur des chantiers près de Bastogne (Billa, 2015).

Enfin, la troisième difficulté à laquelle l'État belge a été confronté concerne les finances. La reconstruction nécessitait des ressources financières considérables, et en cas de pénurie, les travaux en cours devaient être interrompus. Pour donner une idée des coûts, le département des Travaux publics a estimé en 1946 qu'un kilomètre de voirie ardennaise nécessitait près d'un million de francs. L'argent était donc le moteur central de la reconstruction, et sans lui, rien ne pouvait être entrepris. En décembre 1945, la région de Bastogne a connu un arrêt complet des travaux en cours en raison d'un manque de financement. Cette décision ne venait pas du service des Travaux communaux, responsable de la province, mais du ministère des Travaux publics. Étant donné le montant astronomique nécessaire pour la restauration et la reconstruction, l'État ne pouvait pas débloquer l'ensemble du financement en une seule fois. Les finances ont donc été réparties selon un calendrier prenant en compte les capacités financières de la Belgique. (Billa, 2015).

6.13 Priorités de reconstruction : approche sélective de restauration et avantages financiers

Au sein de la province du Luxembourg, des mesures stratégiques sont prises au cours de la phase de reconstruction d'après-guerre, visant à accorder des privilèges et des avantages financiers à certains édifices qui satisfont à des critères spécifiques. À Bastogne, deux cas attestent de cette approche privilégiée.

Les premiers avantages spécifiques sont octroyés en faveur des bâtiments endommagés et non reconstruits, mais dont la restauration offre un intérêt touristique particulier. Bien que la date précise ne soit pas explicitée, cette initiative peut être située entre 1946 et 1962, conformément aux dossiers traitant des réparations subies par les particuliers au cours de cette période. L'administration générale de la reconstruction, rattachée au ministère des Travaux Publics et de la Reconstruction, assume alors la responsabilité d'accorder un crédit de restauration à taux réduit, en complément de l'indemnité, qui est intégralement attribuée à la personne sinistrée. De plus, l'établissement de crédit compétent ne soumet pas le montant du crédit aux capacités financières individuelles du sinistré. Ces propriétés bénéficient également d'une sous-priorité, ce qui assure un examen immédiat du dossier de dommages de guerre et une résolution rapide de la part de l'État. Pour être éligible à ces avantages, l'immeuble endommagé doit répondre à divers critères. Il doit être situé dans une zone touristique, sa reconstruction ne doit pas excéder un tiers de son volume initial, le propriétaire doit s'engager à utiliser uniquement l'aide financière pour la restauration de la structure en question ; et il doit être en mesure de bénéficier d'une priorité légale en vertu des lois coordonnées relatives à la réparation des dommages de guerre (Archives de l'État à Arlon, 1946-1962).

Par la suite, en février 1957, certains résidents se sont vus octroyer une priorité exceptionnelle pour la restauration de leur maison. Cette faveur était subordonnée à deux critères : les individus devaient avoir au moins 65 ans et posséder un patrimoine ne dépassant pas deux millions de francs. Si ces conditions étaient satisfaites, les bénéficiaires pouvaient se prévaloir d'une priorité exceptionnelle, et leur dossier était soumis immédiatement à la Direction Provinciale pour une décision expéditive (Archives de l'État à Arlon, 1946-1962).

6.14 Organisation méthodique de l'évaluation des dommages de guerre

Dès les prémices de l'invasion allemande du 10 mai 1940, l'administration du Cadastre, sous la tutelle du ministère des Finances, établit une organisation méthodique pour la constatation et l'évaluation des dommages de guerre, officialisée le 11 juillet 1940. À cet effet, les conservateurs ministériels désignent spécifiquement des géomètres du Cadastre, chargés d'effectuer une première évaluation des dégâts, prélude à l'établissement ultérieur de l'évaluation financière (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958).

Au cours de l'année 1945, ces modalités procédurales demeurent inchangées, mettant en avant le rôle exclusif des professionnels qualifiés tels que les ingénieurs civils, les architectes enregistrés et les géomètres-experts immobiliers pour la réalisation de ces constatations et évaluations des dommages. La présence éventuelle d'un spécialiste qualifié est également permise pour assister ces experts. Cette rigoureuse prescription sert à garantir que les indemnisations de l'État soient exclusivement allouées à la reconstruction effective des biens sinistrés, plutôt qu'à des fins telles que des travaux de transformation, d'aménagement ou d'entretien. Par conséquent, il est impératif que les sinistrés assument eux-mêmes les frais préliminaires de constatation des dégâts afin de pouvoir prétendre aux indemnisations étatiques, lesquelles sont réservées exclusivement aux dommages causés directement par des «*faits de guerre*» (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958). C'est-à-dire, la «*chute d'engins explosifs et bombardements généralement quelconques; actes de sabotage et tous les autres actes dont le mobile a été de procurer une aide ou de nuire à l'un des États belligérants, ses agents, ressortissants ou sympathisants*» (Archives de l'État à Arlon, 1946-1962).

Les procès-verbaux de constatation, en conformité avec ces lignes directrices strictes, doivent inclure une série d'éléments essentiels. En premier lieu, une désignation précise du bien sinistré est requise, accompagnée d'indications relatives à ses caractéristiques historiques, archéologiques et architecturales. Par la suite, la nature et la cause spécifiques du dommage de guerre doivent être clairement définies. En cas de destruction partielle, une description exhaustive des dégâts doit être établie, reposant sur des mesures détaillées. Une estimation budgétaire des réparations est également élaborée, basée sur les prix unitaires répertoriés dans le catalogue belge de construction du troisième trimestre de 1939. Si la destruction est

totale, une description minutieuse des ruines est exigée, incluant des détails sur les matériaux employés, ainsi que le volume et la superficie des étages. En complément, la présentation de plans cadastraux ainsi que de plans simplifiés et de coupes au 100e est requise. En dernier lieu, les procès-verbaux de constatation sont authentifiés par la signature du professionnel sur place, attestant de la véracité de ses constatations (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958).

Cette méthodologie de constatation et d'évaluation des dommages, encadrée par une sélection rigoureuse de professionnels compétents, vise à garantir l'utilisation responsable des indemnités gouvernementales dans le processus de reconstruction d'après-guerre.

6.15 Évaluation tarifaire des dommages de guerre

La Société Royale des Géomètres-Experts de Bruxelles a élaboré un document qui établit le barème minimum des honoraires pour l'expertise des dommages de guerre (*fig. 63*). Ces honoraires, élaborés en collaboration avec l'Union des Géomètres-Experts en mars 1945, correspondent également à ceux de la Société Centrale d'Architecture de Bruxelles. Les dommages causés aux biens immobiliers sont classés en deux catégories distinctes : les destructions partielles et les destructions totales. Dans le cas des dommages partiels, les honoraires sont calculés en fonction de la valeur brute de 1939, tandis que pour les destructions totales, les honoraires sont calculés sur la base de la valeur de reconstruction (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958). Concrètement, cela signifie que les honoraires reflètent le montant nécessaire pour restaurer entièrement le bâtiment endommagé. Cette méthodologie révèle une différence significative dans la première tranche des deux catégories.

Le présent tarif sera révisé en cas de modification de la situation économique générale.

1° DOMMAGES IMMOBILIERS

a) Destruction partielle

1 ^e tranche :	15 ‰	de 1 à 5.000 francs	avec minimum de 300 francs
2 ^e »	10 ‰	de 5 à 10.000 »	
3 ^e »	8 ‰	de 10 à 15.000 »	
4 ^e »	7 ‰	de 15 à 20.000 »	
5 ^e »	6 ‰	de 20 à 30.000 »	
6 ^e »	5 ‰	de 30 à 50.000 »	
7 ^e »	4 1/2 ‰	de 50 à 100.000 francs	
8 ^e »	4 ‰	de 100 à 200.000 francs	
9 ^e »	3 1/2 ‰	de 200 à 500.000 francs	
10 ^e »	3 ‰	au delà de 500.000 francs	

b) Destruction totale

1 ^e tranche :	3 ‰	de 1 à 100.000 francs	avec minimum de 2.000 francs
2 ^e »	2 1/2 ‰	de 100 à 200.000 francs	
3 ^e »	2 ‰	de 200 à 300.000 francs	
4 ^e »	1 1/2 ‰	de 300 à 400.000 francs	
5 ^e »	1 ‰	au delà de 400.000 francs.	

Figure 63 : Document qui définit le tarif minimum des honoraires pour une expertise des dommages de guerre établie par la Société Royale des Géomètres-Experts de Bruxelles.

Pour les destructions totales, la première tranche couvre une gamme de valeurs allant jusqu'à 100000 francs, tandis que dans le cas des destructions partielles, la première tranche s'arrête à 5000 francs. Cette disparité s'explique par la nature des interventions de réparation. En effet, pour les destructions partielles, les travaux peuvent varier de minimes à importants, tandis que pour les destructions totales, tout doit être reconstruit à partir de zéro, depuis un amas de débris. Par conséquent, les travaux nécessaires pour les destructions totales sont inévitablement plus substantiels, ce qui se traduit par des coûts plus élevés (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958).

Cette distinction entre les deux catégories se reflète également dans les pourcentages appliqués. Pour les destructions partielles, les premières tranches bénéficient de pourcentages nettement plus élevés, comme en témoigne le taux de 15 % pour la première tranche. En revanche, pour les destructions totales, les pourcentages sont moins élevés, avec un taux de 3 % pour la première tranche. Cette gradation des pourcentages est cohérente avec l'augmentation progressive des coûts de travaux, où des travaux plus importants sont associés à des pourcentages moins élevés (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958).

Les pourcentages appliqués aux destructions partielles présentent une tendance générale à la hausse. Cette tendance peut être attribuée à la complexité des travaux de reconstruction partielle. Contrairement aux destructions totales qui impliquent une reconstruction à partir de zéro, les destructions partielles exigent une reconstitution minutieuse avec les parties restantes du bâtiment. Cette approche requiert davantage de travail et de ressources, ce qui justifie les pourcentages plus élevés appliqués à ces catégories (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958).

En résumé, le barème d'honoraires établi pour les dommages de guerre en Belgique après la Seconde Guerre mondiale tient compte des spécificités des destructions partielles et totales. Les pourcentages et les tranches sont conçus de manière à refléter les variations de coûts et de complexité associés à la reconstruction, contribuant ainsi à une tarification équilibrée et équitable pour les services d'expertise.

6.16 Les acteurs du déblaiement et de la reconstruction

6.16.1 Les volontaires

Dès les premiers jours de 1945, en plein chaos, de nombreux volontaires convergent vers l'Ardenne pour venir en aide aux sinistrés. Une grande partie est sous la tutelle des organismes de secours ou de parrainage, mais beaucoup font le déplacement sous leur propre chef, comme à Houffalize et La Roche où des volontaires viennent aider les habitants à extraire des cadavres des décombres et prêter main-forte aux travaux de restauration. Pendant l'été 1946, le Centre de contact des jeunesses belges et le Comité de coordination des jeunesses de Wallonie lancent un appel au volontariat dans les régions de Liège et de Bruxelles. Au total, 109 jeunes volontaires répondront présents et participeront aux derniers travaux d'arasement des ruines (Billa, 2015).

Malgré la désorganisation initiale des administrations communales et provinciales, à la suite de la destruction de leurs bâtiments, et la paralysie des transports et des communications, de nombreuses initiatives bénévoles émergent dans la province du Luxembourg. Ces initiatives visent à lever des fonds pour financer la reconstruction, et leur rôle se révèle loin d'être

négligeable. Parmi les acteurs engagés, on retrouve notamment les paroisses, les écoles et les troupes de scouts, qui s'investissent dans cette mission en organisant divers événements et collectes de fonds. La presse ainsi que l'ancien ministre Julius Hoste jouent également un rôle important en relayant les appels à la générosité. Julius Hoste émet notamment une requête auprès des villes et communes flamandes, qui ont été relativement épargnées par les dégâts de guerre, pour qu'elles adoptent des localités wallonnes dans le besoin. Ce processus d'adoption suit la même démarche que celle mise en place après la Première Guerre mondiale. Ainsi, Bruges adopte Bastogne, Alost prend sous son aile Rochefort, et Schaerbeek se porte au secours de Houffalize (Lardot & Ghislain, s. d.). Nous observons que ces initiatives de solidarité contribuent à soulager les lourdes conséquences de la Bataille des Ardennes et offrent un nouvel espoir de reconstruction.

6.16.2 Les entreprises et ouvriers

Que ce soit dans le cadre du déblaiement ou de la reconstruction de l'Ardenne, au début de l'année 1945, les entreprises et ouvriers affluent en masse depuis tous les coins de Belgique. Comme mentionné précédemment, les petites entreprises locales ne disposaient pas des ressources humaines ni des moyens financiers suffisants pour répondre à l'énorme travail en Ardennes. Par conséquent, des entreprises de Flandres et de la région Centrale du pays sont venues leur prêter main-forte dès 1945, sous l'impulsion des autorités. Les grosses entreprises venant en Ardennes embauchent la main-d'œuvre ouvrière présente sur place, mais celle-ci étant insuffisante au vu de l'ampleur des travaux, elles viennent alors avec leur propre personnel. En somme, on comptera en région de Bastogne, qui comprend Bastogne, Bertogne, Longchamp, Villers-la-Bonne-Eau et Wardin, 600 ouvriers en juin 1945 et 700 travaillant à La Roche au mois de septembre de la même année. En région de Bastogne, ce sera l'entreprise Vianova, venue d'Anvers, qui s'occupera des travaux, tandis que pour Houffalize et La Roche, ce sera l'entreprise bruxelloise Socol-Tedesco (Billa, 2015).

Le déplacement d'un grand nombre d'ouvriers en province du Luxembourg pendant la période de reconstruction s'explique principalement par les salaires attrayants offerts. En effet, les ouvriers travaillant dans les Ardennes percevaient des salaires bien supérieurs à la moyenne.

Un ouvrier qualifié pouvait gagner environ 12,25 francs par jour, tandis qu'un terrassier touchait 11 francs et un chauffeur entre 11 et 12,50 francs. Il est difficile de fournir des montants précis, car les salaires variaient en fonction de plusieurs facteurs tels que les déductions fiscales, la rémunération plus élevée dans certaines grandes entreprises comme Socol-Tedesco, l'efficacité, l'expérience, l'âge, le poste occupé, ainsi que les primes liées aux jours fériés et aux travaux dangereux. Ces données ont été recueillies par Matthieu Billa à partir des états justificatifs des dépenses des entreprises chargées du déblaiement de La Roche, conservés aux Archives de l'État à Arlon. Elles permettent de se faire une idée de l'ampleur des travaux de déblaiement réalisés dans les Ardennes en 1945. L'étude de l'auteur couvre la période du 1er au 15 juin 1945, pendant laquelle six entreprises différentes étaient actives quotidiennement à La Roche, y compris le dimanche. Nous pouvons constater que la moitié de ces entreprises étaient luxembourgeoises, dont deux étaient basées à La Roche : Arsène Bechet (25 employés) avec Jean Racot et François Vidick (111 employés), et une entreprise de Bertrix, Gatelier et Cordonnier (177 employés). Les trois autres entreprises venaient de l'extérieur de la province, dont deux de la province de Namur : Léon Opovin (66 employés) avec Alfred et Camille Colson (28 employés); et la plus importante des six entreprises, la société bruxelloise Socol-Tedesco (501 employés). Au total, ces six entreprises employaient 908 travailleurs, dont 34,5 % étaient employés par des sociétés luxembourgeoises (313 personnes), dont l'impact financier sur seulement 15 jours s'élève à 1 881 591,7 francs (Billa, 2015).

Un chantier tel que celui de La Roche en 1945 constitue une source précieuse d'informations sur les différents acteurs impliqués dans les opérations de déblaiement. Parmi ces professionnels, on retrouve des contremaîtres, des charpentiers, des maçons, des chefs de travaux, des terrassiers, des manœuvres, des couvreurs, des plombiers, des menuisiers, des mécaniciens, des forgerons, des démolisseurs, des électriciens et même un gardien de nuit. Une journée de travail typique pour un ouvrier correspondait à dix heures de labeur, pauses incluses. Ces observations renforcent les tensions mentionnées précédemment entre les sinistrés et les ouvriers, les premiers reprochant aux seconds leur manque de sérieux. Toutefois, nous ne pouvons pas généraliser, car les sources rapportent que bon nombre d'entre eux étaient soucieux d'accomplir leur travail de manière méticuleuse (Billa, 2015). C'est notamment le cas des employés de la société Socol-Tedesco, parmi lesquels 37,5 % n'ont pris aucun congé pendant les 15 jours d'activité, 46 % ont pris uniquement deux jours de repos et

seuls 9,5 % ont pris plusieurs jours de congé. Cette constatation met en évidence le dévouement de ces ouvriers envers leur tâche. Il est essentiel de prendre conscience que les travaux étaient physiquement exigeants (Billa, 2015).

En dépit des contraintes financières et de la pénurie de personnel auxquelles faisaient face les petites entreprises ardennaises, certaines d'entre-elles ont quand même cherché de profiter de cette situation complexe, malgré la disparité de moyens. Les grandes sociétés disposaient de grues et de pelles mécaniques pour extraire les déblais, tandis que les plus petites étaient contraintes d'effectuer ce travail manuellement, à l'aide de pioches et de pelles. Par ailleurs, des particuliers ont également saisi l'opportunité en achetant ou en réparant des camions pour le transport des déblais, leur permettant ainsi de réaliser des bénéfices qui serviraient plus tard à établir leur propre entreprise (Billa, 2015). Cette dynamique accentue la diversité des acteurs engagés dans les travaux de déblaiement et met en évidence les opportunités économiques qui ont émergé dans ces temps difficiles.

6.16.3 Les prisonniers de guerre allemands

Pendant le conflit, des prisonniers allemands furent réquisitionnés pour des tâches spécifiques durant la bataille, comme en témoigne la *figure 64*. Dans cette scène capturée, des prisonniers s'attellent à déblayer les décombres d'une maison, œuvrant ainsi à la recherche des corps de soldats américains décédés lors d'un bombardement. Cette utilisation de la main-d'œuvre allemande diffère de la simple tâche de nettoyage de la ville. Au lieu de cela, elle est déployée dans un contexte bien précis, à savoir la récupération des dépouilles. Ensuite, avec l'avancée des forces alliées et la fin de la guerre, des camps de prisonniers ont été établis dans toute l'Europe. En novembre 1945, plus de 250 000 prisonniers allemands se trouvaient en Belgique, dont 130 000 étaient sous l'autorité des forces britanniques, 60 000 sous celle des Américains et 64 000 sous le gouvernement belge (Muller, s. d.), réparti dans 41 camps de détention. Accompagnés de militaires belges (Billa, 2015), ces prisonniers ont été envoyés une nouvelle fois en Ardennes, non pas pour la détruire, mais pour participer à sa reconstruction.



Figure 64 : Des prisonniers de guerre allemands nettoient les décombres des maisons bombardées à Bastogne. Ils recherchent des hommes aéroportés de la 101e division aéroportée, qui ont été enterrés lorsque la bombe a frappé, 26 décembre 1944. © NARA

Le 13 juillet 1946 marque un tournant dans l'état déplorable de la commune de Bastogne. En proie à une grave pénurie de main-d'œuvre et à des ressources financières extrêmement limitées, la municipalité adresse une requête pour l'affectation de prisonniers afin de mener à bien une opération de nettoyage des décombres dans la ville. Cette demande est formulée dans une lettre adressée au commandant du camp de prisonniers de guerre de Poix-St-Hubert (Archives de l'État à Arlon, 1946); l'un des principaux établissements de détention de la région ardennaise, avec Vielsalm et Elsenborn, abritait respectivement 1 000 et 500 détenus (Billa, 2015). La ville, jonchée de nombreux bâtiments détruits ou gravement endommagés, est confrontée à une dispersion généralisée de débris dans ses rues, créant des conditions d'hygiène publique intolérables et critiques. Le Bourgmestre exprime des craintes quant à la

possible émergence d'une épidémie, dont la responsabilité pourrait incomber à la commune. Ce tableau révèle que, à l'été 1946, soit 18 mois après la fin du conflit, le processus de déblaiement de la ville n'est pas encore achevé. Les allées du cimetière, tout comme les artères principales, portent encore les stigmates des destructions passées (*fig. 65*). Des fils téléphoniques abandonnés par les forces américaines, des débris de bois et de maçonnerie provenant des habitations détruites, ainsi que des déchets divers jonchent les rues. En outre, ces décombres, charriés par les pluies, entravent les systèmes d'égouts. Par ailleurs, la rivière Wiltz, qui traverse la ville, est également encombrée de débris, dégageant une odeur putride en se décomposant. Les touristes de passage décrivent même la ville comme étant « sale » (Archives de l'État à Arlon, 1946).



Figure 65 : État du cimetière, Bastogne, après la Bataille des Ardennes, 1944-1945.

© Coll. Bastogne War Museum

Une correspondance datée du 20 juillet 1946, émanant du Service pour les Prisonniers de Guerre relevant du ministère de la Défense Nationale, informe la commune de Bastogne qu'elle peut bénéficier de l'affectation quotidienne de 20 prisonniers. En provenance du camp de prisonniers allemand de Poix-St-Hubert, ils seront disponibles à compter du 22 juillet 1946, le nombre final pouvant être porté à 25 hommes. L'assignation des prisonniers se fait généralement par groupe de 20 hommes, mais cette allocation peut être augmentée à 25, bien que le nombre de 20 soit privilégié pour des raisons logistiques liées au transport. Les coûts supplémentaires engendrés par le recours à deux camions au lieu d'un, pour le transport depuis le camp de Poix-St-Hubert, sont estimés à 250 francs par jour pour un aller-retour. Compte tenu de l'ampleur des tâches à accomplir, il semble justifié de mobiliser plus de 20 hommes malgré les frais de transport supplémentaires (Archives de l'État à Arlon, 1946).

Face à la crise d'après-guerre qui sévit dans la région de Bastogne, des mesures financières exceptionnelles sont prises par le ministère de la Défense Nationale pour faciliter la restauration en minimisant les coûts. Les salaires sont fixés à un niveau très bas, à peine suffisant pour couvrir les dépenses alimentaires et d'entretien des prisonniers. Ces derniers, offrant une main-d'œuvre à faible coût, s'avèrent être un atout précieux pour les travaux de reconstruction (Archives de l'État à Arlon, 1946). Malgré les réserves de la Croix-Rouge internationale, l'État belge contraint les prisonniers à travailler pour lui (BILLA, 2015). Un salaire est néanmoins versé aux prisonniers, soumis à deux conditions : le commandant du camp doit recevoir 4,50 francs par jour par prisonnier, tandis que 35,50 francs par jour par prisonnier sont alloués à l'« *Office of Mutual Aid* » (O.M.A.) (Archives de l'État à Arlon, 1946). Pour un montant forfaitaire total de 40 francs par jour et par prisonnier englobant les charges patronales. L'O.M.A. est une institution gouvernementale belge chargée de coordonner l'entraide interalliée pour la réparation des dommages de guerre. En ce qui concerne les prisonniers de guerre, cet office supervise la gestion financière des recettes et des dépenses liées à leur utilisation. Les prisonniers reçoivent ainsi une allocation de 4,50 francs, mais sont empêchés de détenir cet argent pour des raisons de sécurité (Archives de l'État à Arlon, 1946).

La demande d'embauche de main-d'œuvre allemande par un employeur exige une attestation du Bureau de Chômage ou du Bourgmestre, déclarant que l'employeur ne peut trouver de main-d'œuvre civile locale adéquate. Il est donc interdit d'embaucher des prisonniers pour la simple raison que cela coûte moins cher (Archives de l'État à Arlon, 1946).

Les conditions d'emploi étaient régies par deux types de contrats : soit les Allemands étaient logés et nourris par l'État, soit par l'employeur. Le commandant du camp de Poix-St-Hubert informe le Bourgmestre de Bastogne qu'en cas de besoin, les prisonniers pourraient également être hébergés dans la caserne de Bastogne. Malgré leur statut de prisonniers de guerre, les Allemands étaient avant tout des individus dont les droits devaient être respectés. En effet, même en cas de rendement insuffisant ou de manque de coopération de leur part, aucune sanction ne pouvait être infligée. Les prisonniers devaient toujours être nourris et logés jusqu'à leur retour au camp (Archives de l'État à Arlon, 1946). Ces conditions sont importantes d'être précisées, puisque dans le contexte d'après-guerre, l'utilisation de la main-d'œuvre allemande se heurte à l'intense hostilité que les Ardennais entretiennent envers leurs anciens occupants (BILLA, 2015). Le contrat provisoire d'emploi des prisonniers de guerre était rigoureux afin d'empêcher tout abus de la part de l'employeur à l'égard des Allemands, mais également pour empêcher toute tentative d'évasion ou d'insubordination de leur part. Le contrat précisait qu'il était impératif de se rappeler que ces individus étaient des prisonniers de guerre et qu'en aucune circonstance, la familiarité ou l'intimité n'étaient permises. De plus, une surveillance constante était exigée, et en cas d'évasion, le contrat détaillait les mesures à prendre (Archives de l'État à Arlon, 1946).

6.16.4 Les armées alliées

Jusqu'en septembre 1945, les troupes américaines ont été présentes dans la province du Luxembourg, comme cela a déjà été développé dans les sous-chapitres précédents. Elles ont notamment mené des opérations de déminage et de déblaiement des localités et des axes d'importance stratégique pour le déplacement des troupes, en embauchant de la main-d'œuvre belge, en plus qu'apporter de l'aide à la population (Billa, 2015).

L'armée américaine a également eu recours à des réquisitions auprès de la population. L'analyse des dossiers relatifs aux réquisitions effectuées par les forces alliées entre 1940 et 1945 révèle des informations détaillées concernant les paiements, consignées dans un grand registre comptable. Les réquisitions matérielles les plus courantes incluent des termes tels que « fournitures » (ici au sens large d'« approvisionnement »), « bois » et « chambres » (Archives de l'État à Arlon, 1940-1945). Néanmoins, il est rare que la nature spécifique de ces réquisitions soit précisée, car ces registres ne consignent souvent que les montants à payer aux particuliers civils. Par conséquent, il reste difficile de déterminer avec certitude si le bois réquisitionné était destiné au chauffage, aux travaux de réfection des infrastructures routières, ou même éventuellement aux deux usages, sous une même dénomination générique. L'absence de références spécifiques aux réquisitions de véhicules de transport, qu'ils soient destinés au déplacement de personnes ou de matériel, ainsi que l'absence d'indications sur la présence d'équipements potentiellement liés au déblaiement, pourrait suggérer que l'armée américaine disposait déjà en interne des véhicules et des machines nécessaires pour entreprendre ces travaux (Archives de l'État à Arlon, 1940-1945).

6.16.5 Les autorités et organismes de l'État

Il convient également de mentionner la présence de nombreux fonctionnaires de l'État et de représentants de l'autorité qui se sont rendus en Ardennes. Les différents organismes et ministères ont joué un rôle important dans la gestion et l'organisation de l'après-guerre.



Figure 66 : Fonctionnaires du Haut-Commissariat de Liège effectuant une visite à Saint-Vith pour constater l'ampleur des dégâts, s.d. © Coll. Bastogne War Museum

6.16.6 Les architectes

Dans la période qui suit la Seconde Guerre mondiale, les architectes se voient confier la mission d'évaluer l'état des bâtiments et les dégâts causés par les bombardements. Leur intervention commence immédiatement après la fin des hostilités, alors qu'ils se rendent sur les sites sinistrés afin de déterminer l'ampleur des dégradations. Ce processus d'évaluation des dommages est illustré par deux cas spécifiques à Bastogne (Archives de l'État à Arlon, 1946-1962).

Le premier cas concerne l'évaluation des dégâts subis par la Chapelle de Notre-Dame de la Victoire, à la demande de mademoiselle Maria Burnotte. Cette chapelle a été sévèrement endommagée lors des bombardements de décembre 1944. C'est ainsi qu'Arthur Manne, un architecte bruxellois, s'est rendu sur place le 24 mai 1945. Les échanges de correspondance entre l'architecte et sa cliente nous offrent un aperçu du travail entrepris par ces professionnels au cœur des zones dévastées. Sur le terrain, l'architecte est chargé d'établir un rapport sur l'état initial du bien endommagé, suivi d'une liste détaillée des dégâts subis. Une observation attentive révèle que ces architectes effectuent des relevés méticuleux, identifient la cause des dégâts et estiment les coûts de réparation associés. L'évaluation des destructions se base sur les tarifs unitaires en vigueur dans le secteur de la construction au troisième trimestre de 1939. Un extrait concret issu des « *Dossiers relatifs aux dommages de guerre et aux pillages subis par les particuliers (1945-1962)* » (Archives de l'État à Arlon, 1946-1962), d'un autre relevé d'un architecte et immeuble non connu, est révélateur de cette méthodologie : « *La double porte en fer forgé de 2,40 mètres de hauteur par 1,80 mètre de largeur, est un peu tordue par le déplacement d'air. Elle est à refixer d'aplomb. Les deux vantaux sont à démonter et à envoyer à l'atelier du ferronnier pour être redressés (...) Estimation pour ce travail : 400,00 (francs)* » (Archives de l'État à Arlon, 1946-1962). Le rapport de l'architecte ne se contente pas de signaler les dommages, il fournit aussi des informations précises sur les dimensions de l'élément à restaurer. Lorsqu'une réparation est envisageable, des instructions détaillées sont fournies pour sa remise en état, accompagnées d'une estimation des coûts. Le rapport se conclut par le coût global des interventions. Cette démarche établit une base solide pour l'estimation des dépenses de reconstruction (Archives de l'État à Arlon, 1946-1962).

Le métré réalisé par les architectes joue un rôle crucial dans la phase de planification et de budgétisation des projets de construction. Il permet aux entreprises du secteur de calculer de manière précise les quantités de matériaux nécessaires ainsi que la main-d'œuvre requise, tout en évaluant les coûts liés à chaque composant du projet. En somme, le métré constitue un document essentiel qui structure en détail les éléments impliqués dans la reconstruction.

Dans le cadre de ce processus, les sinistrés ont la possibilité de solliciter gratuitement la collaboration du Bureau Technique des Coopératives de Sinistrés. Cette instance peut prendre en charge intégralement l'adjudication des travaux et la supervision de leur réalisation, en

étroite coordination avec un architecte privé ayant élaboré les plans (Archives de l'État à Arlon, 1946-1962).

6.16.7 Les ingénieurs

Dans la commune de Bastogne, après la guerre, c'est « *Monsieur l'ingénieur Directeur du Service Technique Provincial* » (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958) qui est chargé de mener l'examen des dégâts et d'établir l'estimation financière des réparations des biens publics, en lieu et place d'un architecte. Au sein de cette démarche, il prend en charge l'évaluation des dommages subis par les biens publics. Son expertise technique lui permet de réaliser un relevé détaillé de l'état de chaque structure et d'identifier les travaux nécessaires pour leur restauration. Par ce processus, il établit également une évaluation financière précise des coûts associés à ces réparations, basée sur les paramètres et les tarifs en vigueur dans le domaine de la construction (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958).

L'ingénieur assume ainsi un rôle similaire à celui d'un architecte dans la mesure où il s'appuie sur des compétences techniques pointues pour évaluer les dégâts et estimer les coûts de restauration. Son travail est essentiel pour planifier efficacement les efforts de reconstruction, allouer les ressources nécessaires et garantir la remise en état des biens publics dans un délai optimal (Archives de l'État à Arlon, 1940-1958).

Cette approche met en évidence la collaboration interdisciplinaire et la contribution multiple des professionnels du domaine technique dans le processus de reconstruction. En fin de compte, qu'il s'agisse d'un architecte ou d'un ingénieur, ces experts jouent un rôle essentiel et identique dans la réhabilitation des infrastructures publiques.

7 Conclusion

Cette étude souligne l'importance du déblaiement dans le processus de reconstruction, mettant en évidence sa complexité et la nécessité d'une coordination entre divers acteurs tels que les forces armées, les entreprises financées par l'État et les civils. Une observation intéressante réside dans le rôle inattendu des prisonniers allemands qui ont contribué à la réfection des routes ardennaises, offrant ainsi une opportunité d'emploi à faible coût pour la commune de Bastogne, éprouvée financièrement après le conflit. La phase de déblaiement s'est caractérisée par une urgence prédominante, priorisant la rapidité au détriment de la qualité et de la durabilité des travaux réalisés.

Dans cette situation, le rôle principal des architectes réside dans l'évaluation des dommages. Leur travail exige une rigueur extrême, impliquant des métrés précis pour estimer les réparations et établir des devis, tandis que les ingénieurs prennent en charge ce rôle dans le domaine public. Le travail de recherche a mis à jour l'existence de barèmes spécialement conçus pour déterminer leurs honoraires en fonction de l'état de dégradation du bâtiment. La présence de ces barèmes démontre un encadrement précis du métier et de ses fonctions.

Au cours de la reconstruction, nous trouvons peu d'innovation architecturale, avec des avancées modernistes plus notables uniquement dans le domaine urbanistique. Le manque d'architecture novatrice est expliqué par la politique de reconstruction à l'identique, qui ne laisse pas de place à la créativité architecturale.

Contrairement aux attentes, le réemploi de matériaux s'est limité principalement à la pierre et à la brique. Malgré tout, même ces deux matières ont été réemployés de manière limitée, en raison du faible volume récupéré en bon état par rapport à l'ampleur des décombres. Le bois, bien que potentiellement réutilisable et largement présent, n'a pas été récupéré, car il fut endommagé par l'humidité ou les incendies.

En regardant vers l'avenir, cette étude invite à se questionner sur les méthodologies et stratégies envisageables pour les futurs projets de reconstruction, notamment en Ukraine et en Russie, en s'appuyant sur les événements passés. L'analyse approfondie de cette problématique offre des pistes de réflexion précieuses pour aborder les défis de reconstruction dans d'autres contextes historiques et géographiques.

Table des illustrations

Figure 1 (page précédente) : Vue aérienne de la ville de Bastogne après les bombardements de la Bataille des Ardennes, 8 mai 1945. © NARA-----	3
Figure 2 : Carte générale de la Bataille des Frontières, août 1914. © CC BY-SA 3.0-----	19
Figure 3 : Zeppelin au-dessus d’Anvers, Carte postale du Deutscher Luftflotten-Verein. © Coll. Nicolas Mignon -----	20
Figure 4 : La défense antiaérienne belge, s. l., Première Guerre mondiale. © Coll. Nicolas Mignon-----	23
Figure 5 : Photographie allemande des dégâts causés dans une rue d’Ostende par un bombardement, mars 1918. © Coll. Nicolas Mignon-----	23
Figure 6 : Photographie de propagande d’un prototype de Krupp 420 mm, aussi surnommé « <i>Grosse Bertha</i> », s.l., s.d. © Encyclopædia Britannica-----	24
Figure 7 : Ville de Louvain détruite, Première Guerre mondiale. © « sang pour sang 14-18 » -	26
Figure 8 : Hôtel de ville et cathédrale bombardée, Louvain, 1914. © « sang pour sang 14-18 » -----	26
Figure 9 : Positions des divisions allemandes et françaises le 21 août 1914, avant la Bataille des Ardennes. ©2000–2023 ITHAKA-----	28
Figure 10 : Carte des endroits sinistrés avec quelques localités plus importantes comme point de repère, province du Luxembourg, Première Guerre mondiale. © eglise-romane-tohogne.be -----	29

Figure 11 : Guerre de 1914-1917 : Les Destructons d'immeubles en Belgique. Carte de Belgique montrant l'importance des destructions d'immeubles. (Situation au 1er mai 1916) (3e éd.)- © Bibliothèque nationale de France-----31

Figure 12 : Offensives allemandes en Ardenne en mai 1940 et en décembre 1944. © LARDOT & GHISLAIN -----47

Figure 13 : Carte des offensives allemandes et alliées, Bataille des Ardennes, 1944-1945. ©2019(Fédération touristique du Luxembourg belge & Wallonie Belgique Tourisme, 2019) -48

Figure 14 : Carte de la situation du 19 décembre 1944 à Bastogne, ici nous apercevons clairement les 7 axes principaux qui convergent à Bastogne. © 664 Engineer Topographic Corps -----52

Figure 15 : Artillerie américaine du 177 th FAB étant attachée au CCR pour soutenir sa percée lors de l'attaque sur Assenois. Bataille des Ardennes, 1944-1945. © NARA-----54

Figure 16 : Houffalize après les bombardements, ruines à perte de vue couvertes par la neige, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © Coll. Bastogne War Museum-----54

Figure 17 : Bombardements par zone des Boeing B-17G américains, s. l., 1944. © US Air Force -----60

Figure 18 : Boeing B29 «*Superfortress*» et son chargement de bombes (identique que ceux ayant bombardés les Ardennes), île de Saipan dans l'archipel des Mariannes, 24 novembre 1944. © Getty - Keystone / Intermittent-----62

Figure 19 : Malmedy après les bombardements, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © Coll. Bastogne War Museum -----64

Figure 20 : La Roche-en-Ardenne avant la Bataille des Ardennes, s.d. © 2023 Musée de la Bataille des Ardennes -----	67
Figure 21 : La Roche-en-Ardenne après les bombardements, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © 2023 Musée de la Bataille des Ardennes -----	67
Figure 22 : Bombardements aériens sur Saint-Vith visant les « villes carrefours », passages obligatoires pour les Allemands, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © NARA-----	68
Figure 23 : Vue aérienne de Saint-Vith après les bombardements de décembre 1944. © USAAF -----	68
Figure 24 : Tableau des pertes et destructions dans la province du Luxembourg, après la Bataille des Ardennes (en nombre d'unités) © 2015 BILLA-----	85
Figure 25 : Destructions dans les Ardennes belges et en Belgique (en nombre d'unités) © 2015 Billa -----	86
Figure 26 : Présence de blindés allemands de la colonne Peiper détruits et laissés sur le côté de la route de Bullange (les lignes électriques sont aussi détruites), Bataille des Ardennes, 1944-1945. © NARA -----	88
Figure 27 : La Roche-en-Ardenne totalement dévastée par les bombardements, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © Coll. Bastogne War Museum -----	91
Figure 28 : Rue déblayée au milieu des ruines (avec échelle humaine), Saint-Vith, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © Coll. Bastogne War Museum -----	92
Figure 29 : Entrée de la ville d'Houffalize, seule la route est déblayée au milieu des ruines de la ville, janvier 1945. © NARA-----	94

Figure 30 : Des soldats américains marchent sur une route nettoyée, Houffalize, janvier 1945.
© NARA-----94

Figure 31 : Déminage effectué par des hommes du 35 th Engineer Battalion, Ardennes, 14
janvier 1945. © NARA-----96

Figure 32 : Véhicule allemand abandonné et piégé au bord de la route. Les démineurs
américains ont placé une pancarte « Booby Traps » (objet piégé) afin de signaler la présence du
danger qui n'a pas encore été déminé, Bataille des Ardennes 1944-1945. © NARA-----97

Figure 33 : Civils ardennais enterrant l'un des leurs à Lutermange, province du Luxembourg,
Bataille des Ardennes, 1944-1945. © NARA-----98

Figure 34 : Malgré la reddition des soldats américains, les troupes SS n'hésitent pas à les
massacrer et à laisser leurs cadavres tout au long de leur parcours à la vue de tous. (Traces des
crimes de guerre SS) © NARA-----99

Figure 35 : Des prisonniers allemands creusent pour trouver les corps des soldats américains
enterrés lorsque ce poste de secours a été bombardé la nuit de Noël, 3e armée américaine,
Bastogne, 27 décembre 1944. © NARA----- 100

Figure 36 : Les troupes du Génie américain utilisent un char de dépannage sur châssis M3 pour
déblayer la route en enlevant une épave d'un autre char, Montargis, France, août 1944. ©
NARA----- 101

Figure 37 : Engins militaires (chars) en ruines après les affrontements de la bataille de Longvilly
en décembre 1944. © NARA----- 102

Figure 38 : Route accidentée au bord de laquelle se trouvent des carcasses de blindés
américains détruits, Longvilly, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © Bastogne War Museum
----- 103

Figure 39 : Évacuation d'une carcasse de char par l'armée américaine, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © Coll. Bastogne War Museum -----	104
Figure 40 : Un Bulldozer de l'armée américaine déblaise les décombres sur la rue du Vivier, Bastogne, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © Coll. Bastogne War Museum-----	105
Figure 41 : Réparation de la voirie par des ouvriers belges, Bastogne, s.d. (après la Bataille des Ardennes). © Coll. Jacques Degives -----	107
Figure 42 : Tableau des barèmes de salaires extrait de la « Convention collective réglant les conditions d'emploi de la main-d'œuvre dans l'industrie de construction du 1er janvier 1945 au 31 mars 1946 ». En rouge, la catégorie à laquelle se rattache la commune d-----	108
Figure 43 : État des salaires du « Recrutement de main-d'œuvre pour les armées alliées ». En rouge, les salaires de 6 francs, inférieurs au minima requis.-----	109
Figure 44 : Village aux alentours de Bastogne ayant subi de lourds tirs d'artillerie lors de la percée de Patton, on voit la présence de cadavres de vaches qui jonchent le sol, Bataille des Ardennes 1944-1945. © NARA-----	110
Figure 45 : Déblaiement des ruines, La Roche-en-Ardenne, 1945. © Coll. Jean-Michel Bodelet -----	112
Figure 46 : Vue sur des baraquements en bois, Ardennes, s.d. © Coll. Bastogne War Museum -----	128
Figure 47 : Groupe d'Houffalois posant devant un baraquement en bois, s.d. -----	130
Figure 48 : Un baraquement toujours en état servant de remise, Ardennes, s.d. © Coll. Fabrice Gérardy -----	130

Figure 49 : « Abris tunnel », autre type de logement provisoire en Ardenne, celui-ci est toujours en état et sert de remise, Lutremange, s.d. © Coll. Fabrice Gérardy-----	131
Figure 50 : Plan et coupe d'un abri tunnel, Villers-la-Bonne-Eau, s.d. © Coll. Fabrice Gérardy -----	131
Figure 51 : Chantier de réparation du pont de Bouillon passant par-dessus le lit de la Semois par le Génie américain en 1944. © NARA-----	134
Figure 52 : Pont flottant sur radeaux mis en place par le Génie américain, septembre 1944. © NARA -----	134
Figure 53 : Pont provisoire en bois, Bastogne, s.d. © Coll. Jacques Degives-----	135
Figure 54 : Réfection des routes détruite par les membres du Génie de l'armée américaine, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © Coll. Bastogne War Museum-----	137
Figure 55 : Pilonne électrique détruit, Ottre-Hebronval, s.d. © Coll. Bastogne War Museum -----	138
Figure 56 : Travaux de remise en état des installations électriques avec l'aide des troupes du Génie américain, Vielsalm, s. d. © Coll. Bastogne War Museum -----	139
Figure 57 : Vue aérienne de tas de pierres de réemploi restant après le déblaiement, Malmedy, s.d. © Coll. Bastogne War Museum -----	142
Figure 58 : Vue au sol de tas de pierres de réemploi restant après le déblaiement, Malmedy, s.d. © Coll. Bastogne War Museum -----	142

Figure 59 : Tas de briques et pierres de construction triées hors des ruines (1), Bastogne, s.d. © Coll. Bastogne War Museum -----	143
Figure 60 : Tas de briques et pierres de construction triées hors des ruines (2), Bastogne, s.d. - © Coll. Bastogne War Museum -----	144
Figure 61 : Briques tirées hors des ruines et triées de manière apparente pour être réutilisées, La Roche, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © Coll. Bastogne War Museum -----	145
Figure 62 : Bâtiment en ruines avec des solives paraissant intactes, Bastogne, Bataille des Ardennes, 1944-1945. © Coll. Bastogne War Museum -----	146
Figure 63 : Document qui définit le tarif minimum des honoraires pour une expertise des dommages de guerre établie par la Société Royale des Géomètres-Experts de Bruxelles. ---	152
Figure 64 : Des prisonniers de guerre allemands nettoient les décombres des maisons bombardées à Bastogne. Ils recherchent des hommes aéroportés de la 101e division aéroportée, qui ont été enterrés lorsque la bombe a frappé, 26 décembre 1944. © NARA-	157
Figure 65 : État du cimetière, Bastogne, après la Bataille des Ardennes, 1944-1945. -----	158
Figure 66 : Fonctionnaires du Haut-Commissariat de Liège effectuant une visite à Saint-Vith pour constater l'ampleur des dégâts, s.d. © Coll. Bastogne War Museum -----	162
Figure 67 : Des troupes américaines aident des réfugiés belges à fuir, Bastogne, 16 décembre 1944. © Bastogne War Museum-----	191

Bibliographie

Archives (sources inédites)

Archives de l'État à Arlon. (1940-1945), Ville de Bastogne, 430, Dossiers relatifs aux réquisitions réalisées par l'armée belge et les armées alliées, 1 liasse.

Archives de l'État à Arlon. (1940-1958), Ville de Bastogne, 427, Dossiers relatifs aux dommages de guerre occasionnés aux bâtiments et biens communaux. 1930-1980 : Seconde guerre mondiale, 1 liasse.

Archives de l'État à Arlon. (1946), Ville de Bastogne, 454, Dossier relatif à la mise au travail des prisonniers de guerre allemands, 1 chemise.

Archives de l'État à Arlon. (1946-1962), Ville de Bastogne, 448, Dossiers relatifs aux dommages de guerre et aux pillages subis par les particuliers 1945-1962 : Attestations, certificats, déclarations et correspondance, 1 liasse.

Archives de l'État à Arlon. (1948-1960), Ville de Bastogne, 453, Dossiers relatifs aux dommages de guerre et aux pillages subis par les particuliers 1945-1962 : Liste récapitulative des catégories de dommages et pillages, 1 chemise.

Articles d'encyclopédies

Encyclopædia Universalis. (s. d.). AVIATION - Histoire de l'aviation, De 1914 à 1918. Consulté le 19 juillet 2023, à l'adresse <https://www.universalis.fr/encyclopedie/aviation-histoire-de-l-aviation/3-de-1914-a-1918/>

Larousse, É. (s. d.). Définitions : Milicien - Dictionnaire de français Larousse. Consulté le 7 juillet 2023, à l'adresse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/milicien/51427>

United States Holocaust Memorial Museum. (s. d.). La bataille des Ardennes. In Encyclopédie multimédia de la Shoah. Consulté le 7 août 2023, à l'adresse <https://encyclopedia.ushmm.org/content/fr/article/battle-of-the-bulge>

Articles de journaux

Bare, F. (2013). Dommages de guerre : L'État doit verser 5,7 millions à la commune de Manhay. RTBF. Consulté le 19 juillet 2023, à l'adresse <https://www.rtf.be/article/dommages-de-guerre-l-etat-doit-verser-57-millions-a-la-commune-de-manhay-7910836>

Danchin, E. (2018). Que faire des ruines en 1918 ? The Conversation. Consulté le 19 juillet 2023, à l'adresse <http://theconversation.com/que-faire-des-ruines-en-1918-106430>

Fontaine, D. (2009). Afghanistan : Des morts après un bombardement de l'Otan. RTBF. Consulté le 3 juin 2023, à l'adresse <https://www.rtf.be/article/afghanistan-des-morts-apres-un-bombardement-de-l-otan-5060503>

Genin, V. (s. d.). Liège. Du siège de 1914 aux honneurs de 1919—Aspects militaires—RTBF 14-18. RTBF. Consulté le 18 juillet 2023, à l'adresse https://www.rtf.be/14-18/thematiques/detail_liege-du-siege-de-1914-aux-honneurs-de-1919?id=8303093

- Guidi, N. (2023). Une bombe anglaise de plus de 200 kg découverte près de Vayamundo à Houffalize. *lavenir.net*. Consulté le 11 juillet 2023, à l'adresse <https://www.lavenir.net/regions/luxembourg/houffalize/2023/05/04/une-bombe-anglaise-de-plus-de-200-kg-decouverte-a-houffalize-HHT6OD7GZJGZTOEUX77KMKQZI4/>
- Herman, P. (2013). Houffalize : Le solde des dommages de guerre vient d'être payé. RTBF. Consulté le 8 juillet 2023, à l'adresse <https://www.rtb.be/article/houffalize-le-solde-des-dommages-de-guerre-vient-d-etre-paye-7975998>
- Kluge, C. (2020). Wiederaufbau nach dem Zweiten Weltkrieg : Die Erzählung von den Trümmerfrauen war nie Realität. *Der Tagesspiegel Online*. Consulté le 1 juillet 2023, à l'adresse <https://www.tagesspiegel.de/berlin/die-erzahlung-von-den-trummerfrauen-war-nie-realitat-4699240.html>
- Masson, I. (s. d.). La Bibliothèque de l'Université de Louvain—RTBF 14-18. RTBF. Consulté le 18 juillet 2023, à l'adresse https://www.rtb.be/14-18/article_la-bibliotheque-de-l-universite-de-louvain?id=8295369
- Mignon, N. (s. d.). La Belgique sous les bombes—Aspects militaires—RTBF 14-18. RTBF. Consulté le 18 juillet 2023, à l'adresse https://www.rtb.be/14-18/thematiques/detail_la-belgique-sous-les-bombes?id=8262434
- Ott, T. (1999). Race for the Superbomb | U.S. Politicians, Officials and Administrators. *American Experience* | PBS. Consulté le 24 mai 2023, à l'adresse <https://www.pbs.org/wgbh/americanexperience/features/bomb-us-officials/>

Articles de revues

Billa, M. (s. d.). Commémorer la « Bataille des Ardennes ». BELGIUMWWII. Consulté le 27 juillet 2023, à l'adresse <https://www.belgiumwwii.be/debats/commemorer-la-bataille-des-ardennes.html>

Bissonnette, V. (2019). Bombardement de civils et science : La recherche opérationnelle au Bomber Command pendant la deuxième guerre mondiale. *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 276(4), 113-128. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/gmcc.276.0113>

CegeSoma. (s. d.). Bastogne. Consulté le 29 juillet 2023, à l'adresse <https://www.cegesoma.be/fr/bastogne>

Colignon, A. (s. d.-a). Bataille des Ardennes. Consulté le 23 mars 2022, à l'adresse <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/bataille-des-ardennes.html>

Colignon, A. (s. d.-b). Exode de 1940 (L') : La débâcle d'un Etat ? BELGIUMWWII. Consulté le 5 juillet 2023, à l'adresse <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/exode-de-1940-l-la-debacle-dun-etat.html>

Colignon, A. (s. d.-c). Guerre aérienne en Belgique (La). BELGIUMWWII. Consulté le 31 juillet 2023, à l'adresse <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/guerre-aerienne-en-belgique-la.html>

Cumin, D. (2014). Le problème du bombardement aérien stratégique en jus in bello. *Stratégique*, 106(2), 187-202. Consulté le 19 mai 2023, à l'adresse Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/strat.106.0187>

Detry, N. (2015). Note sur la restauration post-bellica en Europe après 1945. UNESCO – Centre du Patrimoine Mondial. Consulté le 8 avril 2023.

- Folie, C. (2021). Poor Little Belgium : La Belgique neutre au cœur de la bataille des frontières d'août 1914. *La Revue d'Histoire Militaire*. Consulté le 15 avril 2023, à l'adresse <https://larevuedhistoiremilitaire.fr/2021/07/19/poor-little-belgium-la-belgique-neutre-au-coeur-de-la-bataille-des-frontieres-daout-1914/>
- Forget, M. (1984). Puissance aérienne et stratégie. *Revue Défense Nationale*, 441, 17-30. Consulté le 3 avril 2023.
- Guislin, J.-M. (2014). Le meurtrier été 1914 dans le Nord. *Comptes-Rendus des conférences du Cercle Archéologique et Historique de Valenciennes*, 89, e2014007-e2014007. Consulté le 27 février 2023.
- Habib, A. (2007). Ruines, décombres, chantiers, archives : L'évolution d'une figure dans le cinéma en Allemagne (1946-1993). *Cinémas (Montréal)*, 18(1), 29-52. Consulté le 3 mars 2023, à l'adresse <https://doi.org/10.7202/017845ar>
- Hanoteaux, G. (1917). La Bataille Des Ardennes (21-25 Aout 1914) : Étude Tactique Et Stratégique. *Revue des Deux Mondes (1829-1971)*, 37(4), 730-770. Consulté le 25 mars 2023.
- Huddelston, R. (s. d.). The Unpleasant Facts About Carpet Bombing [Columbian College of Arts & Sciences : The George Washington University]. *History News Network*. Consulté le 30 juillet 2023, à l'adresse <https://historynewsnetwork.org/article/161555>
- Krugler, G. (2010). « Strike hard, strike sure... » Reconnaissance stratégique et ciblage : Les méthodes scientifiques du bombardement aérien allié durant la Seconde Guerre mondiale. *Revue historique des armées*, 261, Article 261. Consulté le 29 janvier 2023.

- Muhidine, É. (2016). Ruines exposées, transformées, racontées. Images de la destruction dans le « Berlin Stunde Null ». *Sociétés & Représentations*, 41(1), 105-118. Cairn.info. Consulté le 13 mars 2023, à l'adresse <https://doi.org/10.3917/sr.041.0105>
- Muller, P. (s. d.). Prisonniers de guerre allemands en Belgique 1945-1948. BELGIUMWWII. Consulté le 14 juillet 2023, à l'adresse <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/prisonniers-de-guerre-allemands-en-belgique-1945-1948.html>
- Nison, A. (2019). La reconstruction de la Première Guerre mondiale dans la photographie : L'exemple du Nord et du Pas-de-Calais. *Livraisons de l'histoire de l'architecture*, 38, Article 38. Consulté le 14 mars 2023, à l'adresse <https://doi.org/10.4000/lha.1517>
- Organisation des Nations Unies. (1998). Bureau de la prévention du génocide et de la responsabilité de protéger. Consulté le 15 janvier 2023, à l'adresse <https://www.un.org/fr/genocideprevention/war-crimes.shtml>
- Wouters, N. (s. d.-a). Administration locale belge. BELGIUMWWII. Consulté le 8 juillet 2023, à l'adresse <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/administration-locale-belge.html>
- Wouters, N. (s. d.-b). Bourgmestres de guerre. BELGIUMWWII. Consulté le 8 juillet 2023, à l'adresse <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/articles/bourgmestres-de-guerre.html>
- Wouters, N. (s. d.-c). Greindl René. Consulté le 8 juillet 2023, à l'adresse <https://www.belgiumwwii.be/belgique-en-guerre/personnalites/greindl-rene.html>

Documents audiovisuels

Bunker Memory (Réalisateur). (2023). Mai 1940, ROMMEL et la Division Fantôme face aux Chasseurs Ardennais. Consulté le 3 mars 2023, à l'adresse https://www.youtube.com/watch?v=r5NriZZE_74

Feller, F. (2016). 582 bombes de la Grande Guerre découvertes à Michamps ! - TVLux. Consulté le 29 mars 2023, à l'adresse https://www.tvlux.be/video/info/faits-divers/582-bombes-de-la-grande-guerre-decouvertes-a-michamps_24145.html

Le Soir. (2018). Une grenade datant de la Seconde Guerre mondiale explose dans une maison à Bastogne (vidéo). Le Soir. Consulté le 7 avril 2023, à l'adresse <https://www.lesoir.be/156547/article/2018-05-13/une-grenade-datant-de-la-seconde-guerre-mondiale-explose-dans-une-maison>

Sur le champ (Réalisateur). (2021). Artillerie lourde et friction de la guerre : Le Siège de Liège (1914). Consulté le 4 février 2023, à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=JoZV4m0226Y>

Livres / Ouvrages

Billa, M. (2015). La bataille des Ardennes : La vie brisée des sinistrés. Éditions Racine. Consulté le 20 juin 2023.

Bouillot, C. (2018). Chapitre 12. Rôle des femmes et représentations sexuées dans la reconstruction matérielle et politique de la Basse-Saxe au lendemain de la seconde guerre mondiale. In *La Reconstruction en Normandie et en Basse-Saxe après la seconde guerre mondiale : Histoire, mémoires et patrimoines de deux régions européennes* (p. 233-251). Presses universitaires de Rouen et du Havre. Consulté le 9 décembre 2022, à l'adresse <http://books.openedition.org/purh/5343>

Danchin, E. (2019). Le temps des ruines : 1914-1921. In *Le temps des ruines : 1914-1921*. Presses universitaires de Rennes. Consulté le 3 novembre 2022, à l'adresse <http://books.openedition.org/pur/92740>

Dardart, G. (2015). La Bataille de Ardennes. *SedanMAG*, 118, 9-12. Consulté le 30 juin 2023.

Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur. (s. d.). La représentation de la Première Guerre Mondiale à travers les monuments de Bastogne-Houffalize. Consulté le 19 juillet 2023, à l'adresse https://bel-memorial.org/books/bastogne_houffalize_source_150.doc

Fort, O. (2021). Artillerie. *DSI (Défense et Sécurité Internationale)*, 152, 92-97. JSTOR. Consulté le 22 mai 2023.

L.C.M. d'Ars. (2012). LES JOURNÉES D'AOÛT 1914 DANS LE LUXEMBOURG BELGE. « eglise-romane-tohogne.be » d'après le périodique hebdomadaire de 1919 « La Belgique héroïque et martyre », 32. Consulté le 10 juillet 2023.

Presses Universitaires de France. (1947). Les dommages de guerre : Étude comparée en France, Grande-Bretagne, Belgique et Pays-Bas. *Economie et Statistique*, 2(12), 69-100. Consulté le 21 juillet 2023, à l'adresse <https://doi.org/10.3406/estat.1947.9378>

Vayssière, B. (2009). Relever la France dans les après-guerres : Reconstruction ou réaménagement ? *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 236(4), 45-60. Consulté le 3 mars 2023, à l'adresse <https://doi.org/10.3917/gmcc.236.0045>

Wenkin, H., Rockenbrod, F., Dujardin, C., & Marthoz, J.-P. (2019). Bataille des Ardennes : L'échec aux Panzer ! *Weyrich*. Consulté le 3 août 2023.

Mémoires et thèses

Detry, N. (2016). Le patrimoine martyr et la restauration post bellica : Théories et pratiques de la restauration des monuments historiques en Europe pendant et après la Seconde Guerre mondiale. Consulté le 29 mars 2023, à l'adresse <http://www.theses.fr/2016LYSE2120/document>

Hotelet, C., & VAN YPERSELE, L. (2018). La reconstruction du centre de Namur après la Première Guerre mondiale (1918-1924) [Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain]. Consulté le 17 mars 2023, à l'adresse <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:16763>

Meyer, M., Van Ypersele, L., & Tixhon, A. (2019). 1914-1922 : Camille Joset et la reconstruction des communes adoptées en province de Luxembourg après la Première Guerre mondiale [Faculté de philosophie, arts et lettres, Université catholique de Louvain]. Consulté le 22 avril 2023, à l'adresse <http://hdl.handle.net/2078.1/thesis:18466> Le répertoire

Pirenne, J.-Y. (2006). Saint-Vith, entre destruction et reconstruction : Le quartier de la Neustadt [Mémoire de licence -- Sciences Historiques -- Université de Liège] Consulté le 15 juin 2023.

Sites web

Anonyme. (2015). L'horreur en Ukraine : Des attaques menées sans discrimination provoquent un carnage dans la population civile. Amnesty International. Consulté le 12 avril 2023, à l'adresse <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2015/02/ukraine-horror-civilian-bloodshed-indiscriminate-attacks/>

Anonyme. (2023). Bataille des Ardennes (déc. 1944 – jan. 1945). Belgium Battlefield of Europe. Consulté le 3 juillet 2023, à l'adresse <https://belgiumbattlefield.be/fr/batailles/bataille-ardennes-dec-1944-jan-1945>

Courtial, M.-M. (2022, mars 17). Le SEDEE a vu ses activités augmenter en 2021 par rapport à 2020. À l'Avant-Garde. Consulté le 15 février 2023, à l'adresse <https://defencebelgium.com/2022/03/17/le-sedee-a-vu-ses-activites-augmenter-en-2021-par-rapport-a-2020/>

Fédération touristique du Luxembourg belge & Wallonie Belgique Tourisme. (2019). Carte Bataille des Ardennes (M. VANKEERBERGHEN, Éd.). Consulté le 10 juin 2023, à l'adresse https://cdn.wbtourisme.be/sites/default/files/Carte_bataille_des_ardennes_battle_of_the_bulge_map.pdf

Kiefer, A., & Linde, M. (2020). Nachkriegszeit : Trümmerfrauen. Consulté le 29 mars 2023, à l'adresse https://www.planet-wissen.de/geschichte/deutsche_geschichte/nachkriegszeit/truemmerfrauen-114.html

Lardot, F., & Ghislain, P. (s. d.). Les Batailles de l'Ardenne. Consulté le 1 août 2023, à l'adresse <https://www.liegetourisme.be/medias/documents/documentation/documentation-17BATARDEN-FR.pdf>

Musée canadien de la guerre. (s. d.). La guerre aérienne—Bombardement stratégique et puissance aérienne tactique. Le Canada et la Première Guerre mondiale. Consulté le 19 juillet 2023, à l'adresse <https://www.museedelaguerre.ca/premiereguerremondiale/histoire/batailles-et-combats/la-guerre-aerienne/bombardement-strategique-et-puissance-aerienne-tactique/>

Pommier, C. (2019, février 21). 1914-1918, Paris bombardée... par les zeppelins [2/3]—Le blog des collections. Consulté le 18 juin 2023, à l'adresse <https://collections.musee-armee.fr/1914-1918-paris-bombardee-par-les-zeppelins-23/>

Pottiez, L. (2011). Le sac de Louvain. Consulté le 20 juin 2023, à l'adresse <https://horizon14-18.eu/saclouvain.html>

Rahxon, P. (s. d.). La Guerre 14-18, la Belgique et la Wallonie : Un peu d'histoire. Consulté le 15 juillet 2023, à l'adresse <https://visitwallonia.be/fr-be/3/jaime/patrimoine-et-culture/memoire/premiere-guerre-mondiale-1914-1918/un-peu-dhistoire>

Tellier, M. (2020). 1939-1945 : Londres, Tokyo, Dresde, à l'heure des bombardements massifs. France Culture. Consulté le 9 mai 2023, à l'adresse <https://www.radiofrance.fr/franceculture/1939-1945-londres-tokyo-dresde-a-l-heure-des-bombardements-massifs-8251375>

VISITWallonia. (s. d.). 1940-1945 en Wallonie & la bataille des Ardennes. Consulté le 5 juillet 2023, à l'adresse https://visitwallonia.be/fr-be/3/jaime/patrimoine-et-culture/memoire/seconde-guerre-mondiale-1940-1945?cookie_lang=fr-be

Annexes

Les dangers des documents iconographiques: Le mythe des «*Trümmerfrauen*»

À la suite de la guerre, en 1946, dans la ville de Berlin, qui était alors occupée à l'ouest par les Alliés et à l'est par les Soviétiques, le Conseil de contrôle allié déclara un état d'urgence pour accélérer la reconstruction de la ville. Parmi la population berlinoise, la plupart des hommes étaient absents, soit en raison des combats ou des bombardements touchant les civils, soit parce qu'ils étaient faits prisonniers de guerre. Pour pallier ce manque de main-d'œuvre masculine, les Américains et les Britanniques encouragèrent l'engagement des femmes dans le secteur de la construction. Pour ce faire, l'interdiction du travail féminin dans ce domaine fut levée, offrant ainsi de nouvelles opportunités d'emplois rémunérés. Cependant, l'administration du travail alliée se heurta à des résistances au sein de l'administration allemande, qui était réticente à l'idée d'intégrer les femmes dans des milieux traditionnellement masculins. Un compromis fut finalement trouvé, limitant le rôle des femmes à des tâches spécifiques, principalement le tri et le nettoyage des matériaux de construction réutilisables (BOUILLLOT, 2018).

Le cas de Berlin est singulier, car une analyse plus poussée de la situation des villes dévastées de Basse-Saxe, par exemple, révèle que seulement 13 femmes étaient employées dans le déblaiement en décembre 1946, selon les données du conseil du travail allemand. Le rapport annuel de l'inspection du travail pour l'ensemble de l'Allemagne explique ce faible taux de participation féminine par le manque d'intérêt général des femmes pour ce secteur d'activité, ainsi que par le non-respect des normes d'emploi des deux sexes par les entreprises de construction, qui estimaient leur rentabilité insuffisante. Les tâches des femmes étaient souvent limitées au déblaiement plutôt qu'à la reconstruction. Cependant, les hommes étaient souvent appelés en premier pour le désencombrement, considérant la main-d'œuvre féminine comme une option de dernier recours. Par exemple, dans la ville de Hanovre en juillet 1946, cette option fut fréquemment négligée. Les femmes engagées dans ces opérations de

nettoyage étaient parfois mobilisées par les municipalités ou contraintes par des mesures de «*rééducation*» (BOUILLOT, 2018), comme ce fut le cas pour les femmes nazies à Hanovre et Osnabrück (BOUILLOT, 2018).

En creusant davantage la question, il apparaît donc que l'image de la «*femme des ruines*» (Kluge, 2020) relève davantage du mythe que de la réalité. La représentation de femmes constamment actives, portant des seaux et déplaçant des charges lourdes de leurs propres forces physiques, ne constitue qu'une petite partie de la réalité. Selon l'historienne Léonie Treber, la majeure partie des opérations de déblaiement a été effectuée à l'aide d'équipements techniques lourds manipulés par des entreprises spécialisées, ce qui impliquait le travail de spécialistes. En Allemagne, cette légende des «*Trümmerfrauen*» (Kluge, 2020) a été utilisée pendant la guerre froide pour mettre en avant différents modèles sociaux et rôles des femmes entre l'ouest et l'est. Cet ouvrage souligne un modèle plus traditionnel à l'ouest, avec l'homme au travail et la femme au foyer, tandis que l'est socialiste valorisait davantage l'égalité des sexes et l'intégration des femmes dans des emplois traditionnellement masculins, expliquant ainsi la plus grande contribution féminine aux opérations de déblaiement du côté est. Les femmes travaillant à l'ouest étaient initialement contraintes par la nécessité urgente de restaurer leur environnement de vie et de participer à l'effort de reconstruction collectif (Kiefer & Linde, 2020).

Dans la quête de sources documentaires, il est essentiel de vérifier plusieurs sources pour un même sujet, car, comme l'exemple des «*Trümmerfrauen*» (Kluge, 2020) l'illustre, la mémoire peut être trompeuse. Bien que les femmes aient indéniablement participé aux opérations de déblaiement et de reconstruction, seule une fraction réduite a effectivement contribué à ces efforts, souvent contre leur gré. Leur image a été idéalisée. Cependant, dans les villes allemandes et à Berlin en particulier, où la majorité des hommes étaient absents, nous pouvons affirmer que les femmes ont assumé un rôle crucial dans la reconstruction du pays. Cet article qualifie cette implication de «*mesure d'urgence sociale*» (Kluge, 2020), ce qui signifie que la population n'était pas nécessairement volontaire pour ces travaux, mais leur réalisation était impérative pour nettoyer et reconstruire le pays. Toute personne participant aux opérations de déblaiement recevait néanmoins des rations alimentaires plus importantes (Kluge, 2020).

À mesure que la situation d'approvisionnement s'est améliorée et que les besoins vitaux sont devenus moins pressants, la participation civile a diminué. Le gouvernement a donc déployé une campagne médiatique mettant en avant l'image des femmes pour encourager les chômeurs à s'engager volontairement dans le nettoyage des décombres. Ces initiatives visant à stimuler la participation civile post-guerre mettent en lumière l'importance de la phase de nettoyage dans le processus de reconstruction (Kluge, 2020).

Selon la thèse de doctorat de Léonie Treber, la quantité estimée de débris pour la seule ville de Berlin s'élève à environ 400 millions de mètres cubes, soit une montagne d'environ 4000 mètres de hauteur si les débris étaient empilés. Il est ainsi improbable que toutes ces ruines aient pu être enlevées à la main. Ses recherches historiques confirment que les acteurs principaux du déblaiement étaient les entreprises de construction et les ouvriers qualifiés (Kluge, 2020).

Dans l'ouvrage de Kluge, la phase de déblaiement n'apparaît pas uniquement à la fin de la guerre, mais commence déjà dès 1942 dans les villes touchées par les conflits. L'armée allemande a organisé le déblaiement en Allemagne et dans les zones occupées en mobilisant des prisonniers des camps de concentration et des civils contraints. De même, les forces alliées ont fait appel aux prisonniers de guerre allemands et aux anciens membres du NSDAP après la guerre. Ainsi, le nettoyage des villes était perçu comme une forme de punition, ce que l'image de la « *femme des ruines* » (Kluge, 2020) a tenté de dissimuler. La réalité était bien différente (Kluge, 2020) et cette perception que l'on a des photographies et des récits de l'époque relève donc en grande partie de la propagande.

En somme, les sources iconographiques, bien que précieuses pour reconstituer le passé, présentent des dangers inhérents qui peuvent conduire à une compréhension déformée de l'histoire. Le cas des « *Trümmerfrauen* » (Kluge, 2020) en Allemagne offre un exemple de la manière dont ces sources visuelles peuvent créer des mythes et des idéaux qui ne correspondent pas nécessairement à la réalité complexe des événements. L'impact émotionnel et la puissance suggestive des images peuvent influencer la perception collective, souvent au-

delà de ce que les faits réels reflètent. Les sources iconographiques, qu'elles soient des photographies, des illustrations ou des films, se doivent alors d'être abordées selon une critique similaire à celle que l'on applique aux sources écrites. De ce fait, l'analyse des images nécessite de s'appuyer sur une méthodologie qui tient compte du contexte de création, de la perspective de l'auteur et des motivations sous-jacentes.

Les mouvements de la population ardennaise

Le premier exode de mai 1940

Bien avant les événements de 1944, les Ardennes et la Belgique connaissent un premier exode. Le 10 mai 1940, l'offensive allemande ravive les souvenirs des massacres de civils, des incendies des villes et villages, des exécutions... perpétrées par les Allemands en août 1914, lors de la Première Guerre mondiale. La panique générale de la population s'installe et engendre, dès les 14 et 15 mai, des déplacements considérables de manière spontanée. Certains déplacements se font aussi sur ordre de la « *Réserve de Recrutement* » (Colignon, s. d.-b) et de celui des « *Troupes de Renfort et d'Instruction* » (Colignon, s. d.-b), qui mobilisent tous les jeunes de 16 à 35 ans à rentrer sous les armes. Outre la population, le pouvoir central à Bruxelles se replia également afin de ne pas tomber à l'ennemi. Le peuple belge se calque sur la fuite de son gouvernement et un chaos général s'installe où chacun cherche à fuir. Le moyen de transport privilégié pour quitter la zone de conflit est le train, mais les lignes sont saturées du fait qu'une partie est réservée à l'armée et le réseau est fréquemment bombardé. La Belgique pourra heureusement compter sur la France, qui ouvrira ses frontières rapidement dès le 13 mai 1940, pour accueillir la majeure partie des fugitifs. Nous pouvons estimer qu'au moins 2 millions de Belges ont fui en France (Colignon, s. d.-b). Notons qu'en l'absence d'informations précises, les données sur le nombre exact d'habitants des Ardennes belges ayant fui en mai 1940 n'ont pas pu être retrouvées et documentées de manière exhaustive.

Le second exode de décembre 1944

Le 16 décembre 1944, date du début de la Bataille des Ardennes, le général Dwight Eisenhower met en place un redéploiement des troupes américaines afin de stopper la progression allemande, sans aucune idée de l'ampleur que prendra cette offensive. Le 1^{er} corps de blindés SS « *Peiper* » (VISITWallonia, s. d.) effectue une percée dans les lignes jusqu'à Houffalize, ce qui va générer un vent de panique chez les populations locales qui se pressent pour quitter l'Ardenne belge (VISITWallonia, s. d.). C'est le début du second exode. Il est certes moins important que celui de mai 1940, mais les mouvements de population de 1944 connaissent une

ampleur considérable pendant les affrontements. Dès le début de l'offensive, de nombreux individus, en particulier de jeunes hommes redoutant d'être enrôlés de force comme travailleurs en Allemagne, ont fui les envahisseurs en se dirigeant vers le sud et principalement vers l'ouest, à l'intérieur du pays (Billa, 2015).



Figure 67 : Des troupes américaines aident des réfugiés belges à fuir, Bastogne, 16 décembre 1944. © Bastogne War Museum

Flux migratoires et mesures de l'État belge : Les civils des Ardennes pendant la Bataille et la Libération (1944-1945)

Les autorités belges ont mis en place des centres d'accueil pour gérer ce flux migratoire et ont octroyé aux municipalités, une allocation de 35 francs par réfugié logé et nourri. En parallèle, certains habitants des villages ont fui les combats et les bombardements pour trouver refuge dans les localités voisines ou dans les bois. Au cours de la libération des territoires par les alliés, une deuxième vague d'évacuation voit parfois le jour pour évacuer les civils restants des zones sinistrées. Cela a été le cas pour Bastogne où environ 4000 habitants ont été évacués vers le sud de la province, dans les régions de Bertrix et de Paliseul. Dans l'ensemble, les estimations américaines indiquent que près de 60000 personnes ont été évacuées en raison de la Bataille

des Ardennes. Dans certaines régions, l'éloignement des combats en janvier 1945 a incité les personnes ayant quitté leur domicile un mois plus tôt à retourner sur les lieux. Cette démarche est motivée par l'espoir d'obtenir des nouvelles concernant le sort de leurs maisons et de leurs proches restés au village (Billa, 2015).

À Bastogne, une partie de la population a été partiellement évacuée lorsque les combats se sont rapprochés, réduisant ainsi le nombre de civils présents en ville à environ 500. Toutefois, huit jours plus tard, ce chiffre atteignait déjà environ 800 individus. Face à ces mouvements de population, les autorités belges, toujours en collaboration avec les alliés, ont mis en place des mesures pour restreindre l'accès à la zone sinistrée, en interdisant temporairement aux civils non autorisés d'y pénétrer. Cette décision s'explique par le simple fait que le retour des évacués n'aidait pas à améliorer la situation dans la région. En effet, dans les cas de retours autorisés, les autorités responsables de l'approvisionnement et des conditions sanitaires ont subi une charge de travail supplémentaire non négligeable. Par conséquent, des points de contrôle ont été établis par la police à Liège, Huy, Namur et Dinant, où tous les voyageurs étaient soumis à des vérifications. Seules les personnes munies d'un laissez-passer spécial étaient autorisées à traverser la Meuse. Cependant, la plupart des évacués étaient impatients de retrouver leur foyer et étaient frustrés de ne pas pouvoir le faire. Alors, le 25 janvier 1945, une partie de la zone à l'est du fleuve est de nouveau rendue accessible, mais seulement 3 000 personnes ont officiellement regagné leur domicile deux jours après cette décision. La circulation dans la zone a finalement été totalement rétablie dans les semaines suivantes (Billa, 2015).

Il faut également prendre en compte qu'au cours de la bataille, les troupes ont parfois contraint les civils à les accompagner. C'est ainsi que certains hommes valides originaires des environs de On et d'Hargimont, localités situées au sud-ouest de Marche-en-Famenne, se sont vus participer à des travaux forcés sur le front, allant même jusqu'à être envoyés en Allemagne pour œuvrer sur la ligne Siegfried. Ces hommes ne seront libérés que le 10 février 1945 par les forces américaines (Billa, 2015).

Vers la fin du mois de janvier 1945, la dispersion de la population et des familles était donc considérable. Dans le même temps, les habitants de la région ardennaise ont découvert l'étendue des dévastations et ont constaté que leurs conditions de vie étaient précaires. Face

à cette situation de chaos généralisé, les autorités belges, les armées alliées et des acteurs privés ont mis en œuvre des opérations de secours pour apporter une assistance (Billa, 2015).